

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 3/II

Séance du mardi 28 juin 2005, seconde partie

Présidence de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 3/I, page 197)

Ouverture de la séance 288

Interpellations:

1. «Quels seront les effets collatéraux pour Lausanne de la révision de la Loi sur l'asile?»
(M. Fabrice Ghelfi et consorts). *Développement* 372
2. «Trolleybus bimodes ou l'histoire d'un ratage» (M. Yves-André Cavin et consorts). *Développement* 373

Motions:

1. «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves» (M^{me} Andrea Egli).
Développement photocopié 369
2. «Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous!» (M^{me} Graziella Schaller). *Développement photocopié* 370
3. «Pour un plan lumière en ville de Lausanne: et si la cathédrale était éclairée à l'énergie solaire?»
(M. Fabrice Ghelfi). *Développement photocopié* 370
4. «Une charte lausannoise pour des sacs sacrament durables» (M. Alain Bron). *Développement photocopié* 371

Préavis:

- N° 2005/4 Réalisation d'une installation de biométhanisation. Demande de crédit d'étude.
Réponse à la motion de M. Alain Faucherre (Travaux) 289
Rapport photocopié de M. Pierre Payot, rapporteur 293
Discussion 294
- N° 2005/21 Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2004 (Administration générale et Finances) 297
Rapport de M. Denis Pache, président de la Commission permanente des finances, rapporteur 330
Discussion générale 331
Administration générale et Finances 337
Sécurité publique 337
Direction de la culture, des sports et du patrimoine 338
Direction des travaux 338
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation 338
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement 339
Direction des services industriels 339
- N° 2005/35 Crédits supplémentaires pour 2005 (1^{re} série) (Administration générale et Finances) 341
Rapport photocopié de M. Claude Bonnard, rapporteur 366
Discussion 367

Séance

du mardi 28 juin 2005, seconde partie

Membres absents excusés : M. Jean-Pierre Béboux, M. Eric Blanc, M. Pierre Dallèves, M. Thi Nguyen, M. Gianni John Schneider, M. Nelson Serathiuk.

Membre absent non excusé : M. Bernard Coupy.

Membres présents	93
Membres absents excusés	6
Membres absents non excusés	<u>1</u>
Effectif actuel	100

A 20 h 15 en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Le président : – Mesdames et Messieurs, en l'absence du syndic Daniel Brélaz, il n'est pas possible d'entamer l'examen des comptes, ni les interpellations urgentes auxquelles il aura à répondre. Nous allons donc prendre le point 7 de l'ordre du jour. M. Français n'étant pas là non plus, je demande tout de même à M. Payot de monter à la tribune pour le rapport-préavis N° 2005/4, «Réalisation d'une installation de biométhanisation. Demande de crédit d'étude. Réponse à la motion A. Faucherre».

Réalisation d'une installation de biométhanisation

Demande de crédit d'étude

Réponse à la motion de M. Alain Faucherre

Rapport-préavis N° 2005/4

Lausanne, le 28 janvier 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond à la motion de M. Alain Faucherre, déposée le 29 juin 1999, et qui demandait l'étude du développement d'une installation de biométhanisation des déchets organiques. La Municipalité présente l'état de la technique, les conclusions des études entreprises et demande l'augmentation du compte d'attente à Fr. 300'000.–.

2. Rappel de la motion

Déposée le 29 juin 1999¹ et développée le 5 octobre 1999², la motion a été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal du 21 mars 2000³.

L'auteur de la motion a invité la Municipalité à étudier les mesures qui pourraient être prises pour améliorer le recyclage des déchets végétaux. Il met également en valeur le potentiel énergétique que représente cette fraction de déchets et pose la question de l'intérêt de rattacher la compostière de la Tuilière au Service d'assainissement.

Par sa communication du 27 avril 2000, la Municipalité informait votre Conseil de l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 50'000.– pour permettre de couvrir les frais d'étude nécessaire à la présentation d'un préavis.

3. Historique de la collecte des déchets végétaux

La collecte sélective et la valorisation des déchets végétaux sont certainement les premières techniques utilisées en matière de maîtrise des déchets. En effet, dès 1858, les «éboueurs» payaient une redevance pour la collecte des déchets qu'ils réutilisaient ensuite comme engrais pour les cultures maraîchères. Avec l'apparition des emballages et des matières plastiques, cette pratique devint impossible.

Toutefois, dès la fin des années 80, la plupart des Villes suisses dont Lausanne ont mis sur place des collectes sélectives des déchets végétaux et réalisé des installations de compostage centralisées. Parallèlement, des initiatives privées ou publiques ont favorisé la création de compostières de quartier ou le compostage individuel.

La collecte porte-à-porte des déchets végétaux débuta en 1988. L'apparition des «conteneurs bruns», au début principalement dans les zones de villas, est aujourd'hui complètement entrée dans les mœurs avec plus de 7000 conteneurs répartis en ville de Lausanne. De même, le compostage de quartier a connu quelques succès dans les années 90 avec deux installations à Lausanne (Montriond et La Cité).

¹BCC 1999, T. I, p. 618.

²BCC 1999, T. II, pp. 135-137.

³BCC 2000, T. I, pp. 303-305.

Les déchets végétaux collectés sont acheminés vers la compostière de la Tuilière qui utilise un système de compostage en andains à ciel ouvert. Conçue initialement pour traiter 10'000 t./an, cette installation est aujourd'hui fortement utilisée et réceptionne environ 15'000 t de déchets par an.

Les déchets collectés par le Service d'assainissement représentent environ 28% des déchets végétaux réceptionnés à la compostière. Le solde provient d'autres services communaux (18%), principalement les Services des parcs et promenades et celui des sports, d'autres Communes (18%) ou d'entreprises privées de jardinage (36%).

Mentionnons encore que, dès 1995, une chaufferie à bois a été mise en service sur le site de la Tuilière. Cette installation, d'une puissance de 3 MW, permet la valorisation des sous-produits du compostage (troncs, souches, refus de criblage).

Il convient également de relever que la région lausannoise bénéficie d'autres compostières privées, dont la principale est située à La Coulette, sur la commune de Belmont, qui complètent ainsi l'offre de la Tuilière.

4. Etat de la technique: la biométhanisation

4.1 Description du procédé

La biométhanisation est un processus biologique anaérobie (c'est-à-dire en l'absence d'oxygène) de dégradation de la matière organique. Dans la nature, ce procédé prend plusieurs années, mais avec un contrôle strict de certains paramètres (pH, température, teneur en eau, conditions étanches, ...), il est possible de réduire ce temps à quelques semaines.

D'une manière très simplifiée, la matière organique est transformée par des micro-organismes (essentiellement des bactéries), en différents gaz (méthane et gaz carbonique) et en eau. Il reste un résidu solide, appelé le digestive, riche en bioéléments, qui peut être, après affinage ou compostage, utilisé comme amendement.

Ce procédé convient bien aux déchets humides, voire liquides (lavures de restaurants par exemple). Les bactéries participant à la biométhanisation n'étant pas en mesure de dégrader des substances ligneuses, il n'est pas recommandé de biométhaniser des déchets riches en bois.

La biométhanisation s'effectue dans un réacteur fermé et sous contrôle. Il existe différents systèmes se différenciant par la teneur en eau du substrat entrant, la température de digestion (thermophile [55-60 °C] ou mésophile [30-40 °C]), le mode d'alimentation du réacteur (continu ou batch) et l'écoulement du substrat (mélange intégral ou plug-flow).

4.2 Valorisation de l'énergie

Le choix d'un système dépend des substrats que l'on souhaite traiter. Les sous-produits de la biométhanisation sont le biogaz et le digestat. Le biogaz peut être valorisé sous différentes formes:

a) Cogénération (production conjointe d'électricité et de chaleur)

Le biogaz est utilisé pour alimenter un moteur à piston entraînant une génératrice. La chaleur produite peut être valorisée. Il s'agit de l'utilisation la plus répandue et préconisée par le programme ENERGIE 2000. L'énergie électrique produite par une telle installation pourrait obtenir le label «Naturemade Star» et bénéficier de prix de vente plus élevés.

b) Substitution du gaz naturel

Le biogaz peut être injecté dans le réseau de gaz naturel. Toutefois, une épuration est nécessaire, principalement pour éliminer les agents soufrés (hydrogène sulfuré).

Il serait également possible d'utiliser ce gaz pour des véhicules à gaz. Cette solution nécessite cependant une purification poussée.

Une autre solution serait l'utilisation du biogaz en substitution au gaz naturel qui est utilisé pour l'incinération des boues de la Step de Vidy.

4.3 Utilisation du digestat

Le digestat issu de la biométhanisation peut être composté, en mélange avec des déchets ligneux ou simplement par maturation aérobie. Les compostes issus de méthanisation présentent des avantages par rapport à ceux produits en andain à ciel ouvert. En effet, les températures relativement élevées garantissent une bonne destruction des virus et autres bactéries. La méthanisation est donc la voie la plus sûre pour un traitement biologique de restes alimentaires.

5. Conclusion des études entreprises

Afin de donner suite à la motion, deux études ont été menées pour d'une part étudier la faisabilité d'une unité de méthanisation à Lausanne et, d'autre part, optimiser un concept de traitement des déchets par biométhanisation et compostage.

5.1 Etude de faisabilité d'une unité de méthanisation

L'étude de faisabilité, réalisée en 2000 et 2001 par un bureau spécialisé, a eu pour objectif de quantifier le gisement de déchets pouvant être méthanisés et de faire l'analyse des procédés applicables.

Il ressort de celle-ci que le potentiel de déchets pouvant être méthanisés serait compris entre 10'000 t./an et 18'000 t./an. Cela nécessite cependant de mettre en place une collecte des aliments et restes de repas cuits, tant auprès des ménages que des professionnels de la restauration (collecte des lavures). De plus, il conviendrait de rechercher d'autres déchets agro-alimentaires (par exemple drèches de brasserie, balles de colza ou tournesol, invendus de fruits ou légumes, etc.).

Ce potentiel est relativement faible, mais pourrait initialement suffire à alimenter une installation de petite capacité. Il convient d'être très attentif au dimensionnement correct de l'installation afin d'éviter les problèmes rencontrés dans plusieurs installations suisses qui ont dû modifier leurs usines, entraînant de ce fait une explosion de leur coût de fonctionnement.

Après consultation des principaux fabricants d'installations de biométhanisation, il apparaît qu'une biométhanisation à Lausanne serait envisageable, même pour un volume de déchets faible. Une telle installation nécessiterait une emprise au sol comprise entre 8 et 15'000 m² et un investissement de l'ordre de Fr. 10 à Fr. 16 millions.

Il en ressort donc que le potentiel de déchets organiques est à la limite inférieure mais devrait permettre néanmoins de rentabiliser une telle installation.

5.2 Optimisation d'un concept de traitement des déchets par biométhanisation

Cette analyse, menée en 2002-2003 dans le cadre d'un mémoire de recherche de l'EPFL, a permis d'élaborer différents scénarios combinant à la fois la collecte des déchets, la biométhanisation et le traitement du digestat et des autres déchets verts.

Il ressort de l'analyse multicritères que la stratégie la plus intéressante serait de construire une installation de biométhanisation avec un post-compostage partiel dans le périmètre urbain à proximité du centre de gravité de la collecte des déchets. Idéalement, ce site devrait bénéficier d'un réseau de chauffage à distance, d'une connexion au réseau de gaz et se trouver à proximité d'un accès autoroutier.

Un tel concept permettrait de dissocier la biométhanisation du compostage.

6. Conclusions

Les études entreprises en réponse à la motion de M. Alain Faucher démontrent que le potentiel de déchets pouvant être biométhanisés est à la limite inférieure, mais devrait permettre néanmoins de rentabiliser une telle installation. Enfin, il pourrait être envisageable de dissocier la biométhanisation du compostage.

La Municipalité, consciente de l'intérêt environnemental de la biométhanisation, a inscrit un montant de Fr. 250'000.– au plan des investissements 2005 – 2006 pour la poursuite des études.

Elle vous propose donc d'augmenter le compte d'attente à Fr. 300'000.– afin de finaliser les études de recherches de sites et de projet, puis de vous présenter un préavis de demande de crédit d'investissement en 2006.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2005/4 de la Municipalité, du 28 janvier 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Alain Faucherre du 29 juin 1999 demandant d'étudier les possibilités de développement à Lausanne d'une installation de biométhanisation des déchets organiques ;
2. de porter le compte d'attente N° 4601.581.403 de Fr. 50'000.– à Fr. 300'000.– afin de poursuivre les études pour la réalisation d'une installation de biométhanisation.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M. Pierre Payot, rapporteur, M. Eddy Ansermet, M. Jean-Luc Chollet, M. Pierre Dallèves, M^{me} Florence Germond, M^{me} Christina Maier, M. Philippe Mivelaz, M^{me} Elisabeth Müller, M. Antoine Verdon.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Pierre Payot (POP), rapporteur: – La commission a siégé le 13 avril à la rue Beau-Séjour. Etaient présents M^{mes} F. Germond (remplaçant M. A. Mach), C. Maier, E. Müller (remplaçant M. J. Bonvin), MM. P. Mivelaz, E. Ansermet, A. Verdon, P. Dallèves, J.-L. Chollet (remplaçant M. D. Pache) et le rapporteur soussigné. M. O. Français, directeur des Travaux était accompagné de MM. T. Diserens, chef du Service d'assainissement et Y. Leyvraz, qui tint les notes de séance.

En plus du rapport-préavis, les membres de la commission nommés par le Bureau avaient reçu une lettre de M^{me} Müller datée du 13 mars adressée au directeur des Travaux, demandant si la Municipalité envisageait une installation lausannoise ou intercommunale, quels sites étaient envisagés pour une réalisation future et quels constructeurs d'installations avaient ses faveurs. Ils avaient également reçu la réponse du directeur des Travaux, datée du 4 avril, indiquant que toutes ces questions restaient en suspens. Sans revenir sur l'état de la technique de la biométhanisation, exposée au chapitre 4 du rapport-préavis, brièvement rappelée en début de séance et qui se trouvait déjà dans le développement de la motion en octobre 1999, rappelons simplement que la technique de compostage et celle de biométhanisation ne font pas l'objet d'une alternative, mais sont complémentaires, la première traitant essentiellement des déchets humides et ligneux, la seconde de déchets non ligneux et de déchets carnés.

D'où un problème de tri et de récolte des déchets qui se superpose à celui, relativement bien maîtrisé, du fonctionnement des installations et qui explique en partie la lenteur de la mise en service d'un système de biométhanisation.

Sans apporter de réponse précise aux questions de la lettre de M^{me} Müller, la séance permit d'apprendre que le site de la Step de Vidy semblait le plus approprié pour l'implantation d'une installation. Au terme d'une intéressante discussion, le président posa la question de savoir si le deuxième point des conclusions, l'augmentation du compte d'attente pour poursuivre les études, n'était pas en contradiction avec le premier, considérant que le rapport constituait une réponse à la motion demandant d'effectuer ces études, qui n'étaient donc pas achevées; la commission se prononça néanmoins pour l'acceptation des deux points des conclusions.

Dans un premier temps, la commission accepta par 7 voix et 2 abstentions un amendement ajoutant aux conclusions

un texte disant que dans l'étude qu'elle se propose de conduire, la Municipalité:

- travaille en collaboration avec d'autres Communes, au moins à l'échelle de Gedrel;
- présente au moins un scénario basé sur une installation de méthanisation située en dehors de la commune de Lausanne.

Mais dans la suite de la discussion, la question de savoir à qui il appartiendra de payer le crédit d'étude si le site est choisi hors de Lausanne, ainsi que le doute que Lausanne puisse prendre seule l'initiative d'étudier l'implantation d'installation dans une autre commune firent renoncer à présenter l'amendement au Conseil communal.

Et c'est finalement par 9 voix, sans oppositions ni abstentions que la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis N° 2005/4.

Le président: – Qui remplace M. Français? Il n'est pas parti au Grand Conseil? Le Conseil attend... Bon, l'exactitude étant la politesse des rois, nous allons commencer l'examen de ce rapport-préavis.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Pierre Payot (POP), rapporteur: – Oui, Monsieur le Président. Le rapport le dit sans esprit polémique: on doit constater qu'aucun progrès n'a été réalisé depuis le développement de la motion Faucherre en octobre 1999. Les renseignements techniques contenus dans le rapport-préavis figuraient déjà dans le développement de la motion. Le seul pas en avant enregistré en séance de commission est que la Step paraît le site le plus favorable à l'implantation d'une installation pilote.

D'autre part, la conclusion N° 1 – approuver la réponse municipale à la motion – semble incohérente avec la conclusion N° 2 proposant d'augmenter le compte d'attente, les études devant être poursuivies pour apporter une réponse à la motion.

Cela dit, je constate une disproportion énorme entre ce que Lausanne fait pour l'électricité photovoltaïque et ce qu'elle entreprend pour la biométhanisation, deux sources d'énergie renouvelables. Je ne critique pas ce qui se réalise pour le photovoltaïque, mais sans aller jusqu'à demander que l'on en fasse autant pour la biométhanisation, on pourrait souhaiter que l'on prévoie tout de même quelque chose pour la création ou la participation à la création d'une installation pilote.

La commission unanime propose d'approuver les conclusions du rapport-préavis, mais le groupe POP et Gauche en mouvement, plus jeune et plus combatif que le président de la commission, vous proposera par amendement de ne pas

accepter la conclusion N° 1, qui demande d'admettre la réponse à la motion Faucherre.

Le président : – La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Andrea Egli (POP) : – Voici la partie la plus jeune – j'aime bien ! – du POP, qui vient vous présenter l'amendement visant à la suppression de la conclusion N° 1, vu que la poursuite d'une étude n'est à notre avis pas une réponse à une motion.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Les habitants d'une commune génèrent des déchets organiques de deux sortes : les déchets de jardin et les déchets de cuisine. Alors que les déchets de jardin sont valorisables par compostage – fermentation à l'air libre –, ceux de cuisine devraient être de préférence traités par méthanisation – fermentation à l'abri de l'air. En Suisse, on compte actuellement quelque treize installations de méthanisation des déchets organiques ménagers. Si la plupart de ces installations fonctionnent très bien, quelques-unes n'ont pas donné satisfaction. Lausanne pourra donc profiter des expériences faites par d'autres Communes dans ce domaine, pour effectuer le bon choix.

Les Verts se félicitent que la Municipalité se lance dans cette expérience originale de valorisation des déchets et ils accepteront le rapport-préavis. Ils estiment cependant que Lausanne aurait intérêt à réaliser cette installation de méthanisation en collaboration avec d'autres Communes. Ce serait profitable non seulement pour Lausanne, mais également pour des Communes trop petites pour construire leur propre installation de méthanisation.

Quant au site d'implantation, on a l'impression que la Municipalité a jusqu'ici uniquement pensé à des emplacements lausannois, alors que Lausanne, avec Tridel, la Step et le centre de transbordement de Malley, a déjà beaucoup donné. Notre ville ne devrait pas devenir la poubelle du canton. Il me semble donc qu'il faudrait aussi envisager la possibilité de construire cette installation hors de Lausanne, dans une commune disposant de plus d'espace que la nôtre. Ce serait tout à fait défendable du point de vue écologique. L'installation ne produisant pas de chaleur, mais du gaz, il n'est pas nécessaire qu'elle se trouve à proximité d'habitations, comme c'est le cas pour une usine d'incinération des ordures. En outre, le fait de disposer de suffisamment d'espace permettrait de construire cette usine à côté d'une compostière et de profiter des synergies effectives entre ces deux genres d'installations.

Les Verts vous proposent donc l'amendement suivant aux conclusions du rapport-préavis, à savoir un troisième point qui serait :

Amendement

3. *d'encourager la Municipalité à finaliser ses études en collaboration avec d'autres Communes, notamment*

celles faisant partie de Gedrel, et à examiner, dans sa recherche d'un site d'implantation, aussi bien des sites lausannois que des sites non lausannois.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Je ne pensais pas intervenir, puisqu'une grande partie du débat s'était déroulée au sein de la commission. Mais je ne peux laisser sans réponse les propos émis par le président de la commission. Il rappelle, à juste titre, qu'il s'est passé six ans depuis le développement de la motion Faucherre. Mais dire que la Municipalité n'a rien fait pendant six ans, c'est un peu fort de café ! D'autant plus que la recherche faite est décrite dans le rapport-préavis. A cet égard, je me réfère à l'intervention de M^{me} Müller, tout à fait pertinente et cohérente. Elle fait bien la nuance entre les ligneux et ce que l'on pourrait composter ou méthaniser. Dans ses propos, on retrouve le degré de connaissance, partiellement exprimé dans le rapport-préavis et lors de la séance de commission.

Pendant ces six ans, Mesdames et Messieurs, une recherche du site a été faite dans la région lausannoise, voire dans le périmètre Tridel. Et comme par hasard, on constate une fois de plus le manque de solidarité régional à l'égard de nos problèmes de société ! Dire qu'il n'y a qu'un seul endroit sur lequel on pourrait construire quelque chose, c'est se limiter comme par un fait exprès au plateau de la Sallaz, ou à la Step, voire à la zone de la compostière actuelle. Il est relativement difficile d'obtenir une collaboration active dans cette recherche du site. Je ne peux donc que soutenir l'amendement proposé par M^{me} Müller préconisant – c'est un impératif ! – une collaboration intercommunale permettant de construire une installation. Et surtout d'avoir un apport de déchets conséquent pour que l'usine, telle que proposée par M. Faucherre, puisse voir jour. Il faut en effet pouvoir assurer un minimum de matériaux de qualité, vraiment aptes à la biométhanisation.

Prétendre que rien n'a été fait, comme le suggère la proposition de M. Payot et de sa collègue de refuser la réponse municipale, pose encore un deuxième problème. Quand la Municipalité déclare ses intentions, elle n'en dit jamais assez. Et quand elle ne les déclare pas, vous demandez pourquoi vous n'avez pas été consultés préalablement. Alors, il faudrait choisir, une bonne fois pour toutes ! Ici, nous vous exprimons nos intentions. Soit vous refusez la réponse de la Municipalité qui vous précise qu'elle présentera un préavis en 2006. Soit vous admettez qu'elle déclare ainsi la ferme intention municipale de mettre en place une usine. On l'oriente déjà sur la Step, après recherches. M^{me} Müller dit que l'on devrait encore poursuivre ces recherches, car ce n'est pas le meilleur des sites. Il était donc important que l'on ait ce débat maintenant, pour aller de l'avant dans le sens de la proposition de M. Faucherre, afin que cette opération de biométhanisation voie le jour.

Je vous rappelle encore un autre petit problème, que M^{me} Müller a soulevé. Il existe actuellement treize installations fonctionnelles. M^{me} Müller a également eu l'honnêteté

de dire que certaines usines marchaient bien, d'autres plutôt mal. Dans le canton de Vaud, il en est une très importante. On a tout voulu mettre dans cette usine et préalablement cité le prix politique de Fr. 70.– la tonne. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, après moins de cinq ans d'exploitation, on atteint près de Fr. 150.– la tonne! Il est donc aussi essentiel et opportun que la Municipalité ne s'engage pas trop vite et se fonde sur ces expériences. Maintenant, le projet est mûr, mais ne peut aboutir qu'avec une collaboration au sein du grand périmètre de Tridel, afin d'optimiser le site.

Une petite remarque à M^{me} Müller: elle a parfaitement raison, il n'y a pas de revalorisation immédiate de la matière sur le site. Dans le concept global, il faut néanmoins placer si possible l'usine à proximité de l'épicentre du bassin versant d'afflux de ces déchets. Si l'on reste dans l'agglomération lausannoise et que l'on ne prend que près de 80% même du périmètre de Tridel, excluant ce qui est relativement loin, soit la région d'Yverdon et la vallée de Joux, on situe cet épicentre entre Prilly, Renens et Lausanne. Vous constatez donc qu'au niveau du bilan du transport, on se retrouve malgré tout dans l'agglomération. Mais cela ne nous empêche pas de réfléchir un peu différemment, avec des Communes partenaires – si possible des communes d'une certaine dimension, qui nous garantiraient un minimum de matériaux.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Je ne peux que vous recommander de refuser l'amendement présenté par le POP. Quant à l'amendement de M^{me} Müller, dont le texte est relativement long – je n'en ai noté que des bribes – il me paraît aller dans le sens de la volonté et de la politique exprimées dans le rapport-préavis et par la Municipalité.

M. Pierre Payot (POP), rapporteur: – Je ne voudrais pas que la discussion prenne la forme d'une guerre contre la Municipalité! Mais un point sur lequel nous sommes tous d'accord est qu'il faut poursuivre les études et faire des propositions concrètes d'installation. On aurait pu dire: «La Municipalité est invitée à présenter un rapport sur le résultat de ses études.» Mais on peut aussi vouloir dire que la motion Faucherre attend encore une réponse pratique, avec des propositions concrètes. C'est simplement le sens de l'amendement du groupe POP et Gauche en mouvement.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je me dois de réagir, surtout lorsque le doyen du Conseil fait cette constatation. Accepter un rapport-préavis, c'est accepter les orientations proposées par la Municipalité. Le refuser, c'est dire qu'il n'est pas bon. Je crois qu'il faut être clair, Monsieur le Doyen: refuser le rapport-préavis, c'est refuser la réponse municipale! Alors que cette dernière, dans le fond, va très exactement dans le sens de ce qu'a exprimé M^{me} Müller. C'est pour cela que nous soutenons son amendement. En revanche, refuser la réponse à M. Faucherre, c'est annuler les études faites, reprendre notre rapport et revenir avec de nouvelles propositions.

Nos orientations sont très claires, d'autant plus que l'on agit sur le court terme. On répond donc à M. Faucherre par un crédit d'investissement en 2006, en faveur de l'option qu'il a décrite.

Le président: – Je crois que la discussion est arrivée à son terme. Nous sommes en présence de deux amendements. Mon sentiment est que celui de M^{me} Eggli revient à refuser la conclusion N° 1. Est-ce que je me trompe? Le POP et Gauche en mouvement demande donc de supprimer ce point et, s'il l'est, la réponse ne sera pas acceptée. Je ne vais pas vous faire voter cet amendement, parce que ce n'en est pas un. En fait, c'est une demande de ne pas accepter la conclusion N° 1. En revanche, un amendement sous forme d'une conclusion N° 3 nouvelle est proposé par M^{me} Müller. Je vous le lis:

Amendement

3. *d'encourager la Municipalité à finaliser ses études en collaboration avec d'autres Communes, notamment celles faisant partie de Gedrel, et à examiner, dans sa recherche d'un site d'implantation, aussi bien des sites lausannois que des sites non lausannois.*

Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec une évidente majorité, quelques avis contraires et une abstention, vous avez accepté cet amendement.

Monsieur le Rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la commission.

M. Pierre Payot (POP), rapporteur: – Par 9 voix, sans avis contraires ni abstentions, la commission vous propose d'accepter les conclusions du rapport-préavis N° 2005/4.

J'ajouterais que l'amendement que nous avons proposé ne veut pas dire que le rapport-préavis est mauvais, mais que la discussion continue et que l'on attend des propositions concrètes.

Le président: – Merci. En l'occurrence, ici, la discussion est close!... (*Rires.*) Je vous fais voter les conclusions successivement, afin que les divers avis puissent s'exprimer.

Conclusion N° 1: *d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Alain Faucherre du 29 juin 1999 demandant d'étudier les possibilités de développement à Lausanne d'une installation de biométhanisation des déchets organiques.*

Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A une écrasante majorité, avec quelques avis contraires, vous avez accepté la conclusion N° 1.

Conclusion N° 2: *de porter le compte d'attente N° 4601.581.403 de Fr. 50'000.– à Fr. 300'000.– afin de poursuivre les études pour la réalisation d'une installation de biométhanisation.*

Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? C'est à l'unanimité que cette conclusion N° 2 est acceptée.

Pour la bonne forme, je vous fais revoter la conclusion N° 3 nouvelle, soit l'amendement de M^{me} Müller.

Conclusion N° 3: d'encourager la Municipalité à finaliser ses études en collaboration avec d'autres Communes, notamment celles faisant partie de Gedrel, et à examiner, dans sa recherche d'un site d'implantation, aussi bien des sites lausannois que des sites non lausannois.

Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité également, cette conclusion est acceptée. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2005/4 de la Municipalité, du 28 janvier 2005;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Alain Faucherre du 29 juin 1999 demandant d'étudier les possibilités de développement à Lausanne d'une installation de biométhanisation des déchets organiques;
2. de porter le compte d'attente N° 4601.581.403 de Fr. 50'000.– à Fr. 300'000.– afin de poursuivre les études pour la réalisation d'une installation de biométhanisation;
3. d'encourager la Municipalité à finaliser ses études en collaboration avec d'autres Communes, notamment celles faisant partie de Gedrel, et à examiner, dans sa recherche d'un site d'implantation, aussi bien des sites lausannois que des sites non lausannois.

Le président: – Le syndic étant de retour, nous allons pouvoir aborder ce que tout le monde attend avec beaucoup d'impatience: l'examen des comptes de la Commune de Lausanne. Préavis N° 2005/21, «Comptes de l'exercice 2004». J'appelle à la tribune M. Denis Pache, président de la Commission permanente des finances.

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2004

Préavis N° 2005/21

Lausanne, le 7 avril 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre c), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 100 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2004.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

1. **Introduction**
2. **Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2004**
 - 2.1 *Compte de fonctionnement*
 - 2.2 *Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 *Bilan général*
3. **Conclusion**

1. Introduction

Après un exercice 2003 marqué par des résultats particulièrement préoccupants à tous les niveaux (fonctionnement, investissements, financement), et cela notamment en raison des nombreuses perturbations liées à l'introduction du système fiscal postnumerando, l'exercice 2004 fait apparaître des chiffres en nette amélioration tant par rapport à l'exercice précédent qu'en référence au budget.

Ainsi, l'excédent de charges du compte de fonctionnement, qui s'élevait à 45,7 millions de francs lors du vote initial du budget, a été porté ensuite à 55,6 millions de francs avec l'adoption de divers crédits supplémentaires, pour aboutir à un résultat final inférieur situé à 38,1 millions de francs.

L'amélioration provient notamment d'une bonne maîtrise des charges, lesquelles enregistrent des bonis dans presque tous les secteurs, grâce notamment aux efforts déployés dans le cadre de la démarche intitulée «Prestations 2004», même si dans le domaine le plus concerné, soit le chapitre «Biens, services, marchandises», ces améliorations sont occultées par diverses charges de caractère extraordinaire.

Quant aux revenus, s'ils ont atteints le montant budgétisé, il faut bien admettre que cela est dû en partie à un certain décalage enregistré au niveau des recettes fiscales, décalage qui a pénalisé les résultats 2003 au profit de ceux de 2004. Bien qu'il soit très difficile de chiffrer avec exactitude cet écart, on peut l'évaluer en l'état actuel de la connaissance des données à une vingtaine de millions de francs.

Le montant des investissements (dépenses nettes) s'est élevé à 93 millions de francs, contre 114,2 millions au budget, grâce à un certain ralentissement des dépenses et à l'encaissement d'un montant de 9,1 millions à titre de remboursement des frais d'études relatifs à la nouvelle usine d'incinération.

Quant à l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 61,8 millions de francs, soit un taux de couverture des investissements de 66,4%, d'où un besoin en fonds étrangers de 31,2 millions de francs. Rappelons que l'exercice 2003 avait exceptionnellement enregistré un autofinancement négatif de 37,9 millions et une insuffisance d'autofinancement totale de 161,3 millions.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2004 :

COMPTES 2003	BUDGET 2004 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2004		ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1 486 310 226.95	1 402 949 300	Total des charges	1 386 309 291.96		-16 640 008.04
1 372 520 218.56	1 347 331 000	Total des revenus		1 348 250 382.87	919 382.87
113 790 008.39	55 618 300	Excédent de charges		38 058 909.09	-17 559 390.91
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
142 755 004.78	122 436 500	Total des dépenses	107 624 305.73		-14 812 194.27
19 288 776.26	8 190 000	Total des recettes		14 595 206.42	6 405 206.42
123 466 228.52	114 246 500	Investissements nets		93 029 099.31	-21 217 400.69
		FINANCEMENT			
-123 466 228.52	-114 246 500	Investissements nets	93 029 099.31		-21 217 400.69
100 087 147.25	107 433 200	* Amortissements		104 360 119.65	-3 073 080.35
-24 160 496.47	-4 416 800	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve	4 515 056.49		98 256.49
-113 790 008.39	-55 618 300	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	38 058 909.09		-17 559 390.91
-161 329 586.13	-66 848 400	Insuffisance d'autofinancement		31 242 945.24	-35 605 454.76
-37 863 357.61	47 398 100	* Autofinancement		61 786 154.07	14 388 054.07

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2004

2.1 *Compte de fonctionnement*

	Charges	Revenus	Excédent des charges
Budget initial	1 389 992 600.00	1 344 324 000.00	45 668 600.00
Crédits supplémentaires	12 956 700.00	3 007 000.00	9 949 700.00
Budget final	1 402 949 300.00	1 347 331 000.00	55 618 300.00
Comptes 2004	1 386 309 291.96	1 348 250 382.87	38 058 909.09
Ecarts	-16 640 008.04	919 382.87	-17 559 390.91
	-1.19%	0.07%	-31.57%

Le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2004 s'établit comme il suit:

	Comptes 2004	Budget 2004 + crédits sup- plémentaires	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1 386 309 291.96	1 402 949 300	-16 640 008.04	-1.19
30 Charges de personnel	432 347 780.13	429 986 500	2 361 280.13	0.55
31 Biens, services et marchandises	380 902 519.40	385 948 000	-5 045 480.60	-1.31
32 Intérêts passifs	77 891 330.66	81 674 000	-3 782 669.34	-4.63
33 Amortissements	111 411 279.05	114 083 300	-2 672 020.95	-2.34
35 Dédommagements à des collectivités publiques	89 367 538.20	93 953 400	-4 585 861.80	-4.88
36 Subventions accordées	74 537 930.29	76 120 600	-1 582 669.71	-2.08
38 Attributions aux réserves	8 109 591.74	6 256 000	1 853 591.74	29.63
39 Imputations internes	211 741 322.49	214 927 500	-3 186 177.51	-1.48
4 REVENUS	1 348 250 382.87	1 347 331 000	919 382.87	0.07
40 Impôts	394 905 034.00	395 250 000	-344 966.00	-0.09
41 Patentes, concessions	2 244 591.55	2 023 000	221 591.55	10.95
42 Revenus des biens	73 867 548.05	71 324 400	2 543 148.05	3.57
43 Taxes, ventes et prestations facturées	600 420 129.39	600 243 400	176 729.39	0.03
44 Part à des recettes sans affectation	2 369 622.30	2 500 000	-130 377.70	-5.22
45 Dédommagements de collectivités publiques	58 112 910.62	58 515 400	-402 489.38	-0.69
46 Subventions acquises	2 385 316.24	2 274 500	110 816.24	4.87
48 Prélèvements sur les réserves	2 203 908.23	272 800	1 931 108.23	707.88
49 Imputations internes	211 741 322.49	214 927 500	-3 186 177.51	-1.48
RESULTAT				
Excédent de charges	38 058 909.09	55 618 300.00	-17 559 390.91	-31.57

* * *

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES – 16,6 mios

30 Charges de personnel + 2,4 mios

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2004	2004	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
	432 347 780.13	429 986 500	2 361 280.13	0.5
Administration générale et finances	38 269 977.74	39 141 000	-871 022.26	-2.2
Sécurité publique	101 578 763.16	105 296 700	-3 717 936.84	-3.5
Culture, sports, patrimoine	29 560 580.80	30 029 600	-469 019.20	-1.6
Travaux	79 558 881.38	83 597 600	-4 038 718.62	-4.8
Enfance, jeunesse et éducation	61 708 943.34	63 353 500	-1 644 556.66	-2.6
Sécurité sociale et environnement	69 857 768.26	72 771 100	-2 913 331.74	-4.0
Services industriels	51 812 865.45	53 797 000	-1 984 134.55	-3.7
Correctifs de la masse salariale	0.00	-18 000 000	18 000 000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales nettes anticipées au niveau du budget, d'un montant de 18 millions, n'ont pas été entièrement réalisées. Les gains attendus des diverses mesures prises (délai de carence, modifications dans la classification des fonctions, prestations 2004) n'ont pas été aussi rapidement ou aussi complètement réalisés.

31 Biens, services et marchandises – 5,0 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2004	2004	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	12 078 817.73	12 514 600	-435 782.27	-3.5
Achat d'eau, d'énergie (sans les SI) et de combustibles	25 810 079.89	25 333 200	476 879.89	1.9
Marchandises	15 184 199.37	15 202 400	-18 200.63	-0.1
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	28 166 703.56	29 988 000	-1 821 296.44	-6.1
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	15 125 145.63	15 228 400	-103 254.37	-0.7
Honoraires et prestations de services	57 487 848.10	60 400 700	-2 912 851.90	-4.8
Autres dépenses en biens, services et marchandises	28 601 244.92	24 661 100	3 940 144.92	16.0
Sous-total	182 454 039.20	183 328 400	-874 360.80	-0.5
Achats d'énergie des SI	198 448 480.20	202 619 600	-4 171 119.80	-2.1
Total	380 902 519.40	385 948 000	-5 045 480.60	-1.3

C'est dans ce chapitre, où les charges sont proportionnellement les moins liées, que se réalisent habituellement les plus importantes économies. En 2004, l'écart le plus important provient des achats d'énergie des SI, lesquels sont restés à 4,2 millions de francs en deçà des prévisions. Cet écart se décompose comme il suit :

(en mios de Fr.)

- Achats du Service du gaz et du chauffage à distance – 0,3
- Achats d'électricité (prix plus favorables) – 3,8

Abstraction faite des achats d'énergie évoqués ci-dessus, l'on peut constater par ailleurs les principales économies suivantes:

(en mios de Fr.)

- Travaux d'impression (Bureau des imprimés et du matériel) 0,2
- FoDoVi – Entretien des biens immobiliers 0,2
- Service d'assainissement – Entretien des biens immobiliers 0,2
- Services industriels – Entretien des installations 0,8
- SOI – Prestations de tiers 0,6
- FoDoVi – Prestations de tiers 0,8
- Service d'assainissement – Frais de mise en décharge 0,5
- Service de la petite enfance – Prestations des institutions subventionnées 0,5

Il convient de relever toutefois que les réels efforts d'économie consentis par les directions, notamment dans le cadre de la démarche «Prestations 2004», ont été compensés dans une large mesure, dans l'exercice sous revue, par des charges non récurrentes figurant sous la rubrique «Autres dépenses en biens, services et marchandises», telles que le rattrapage d'alimentation de la provision destinée à couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnels instauré le 1^{er} juillet 2000, d'un montant de 3,55 millions de francs, le versement de dépens alloués à une ancienne collaboratrice dans le cadre d'une procédure judiciaire (0,8 million de francs) et l'attribution de 0,65 million de francs au Fonds du 700^e anniversaire de la Confédération, montant correspondant à l'encaissement de successions en déshérence.

32 Intérêts passifs

– 3,8 mios

Les emprunts à long terme effectués au cours de l'exercice 2004, d'un volume total de 250 millions de francs, ont bénéficié des conditions toujours favorables du marché des capitaux, lesquelles se sont révélées sensiblement inférieures à celles prévues au budget. En outre, la dette flottante a pu être financée à des taux encore plus bas, d'où également des économies.

33 Amortissements

– 2,7 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2004	2004	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	
	111 411 279.05	114 083 300	-2 672 020.95	-2.3
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	4 632 831.08	5 000 000	-367 168.92	-7.3
Autres pertes, défalcatons et moins-values	2 418 328.32	1 650 100	768 228.32	46.6
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	66 518 217.27	67 076 200	-557 982.73	-0.8
Amortissements du patrimoine administratif des SI	37 841 902.38	40 357 000	-2 515 097.62	-6.2

Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, outre les pertes comptabilisées dans les comptes, et qui sont restées quelque peu inférieures aux prévisions, le risque portant sur les créances d'impôts figurant au Bilan est évalué à quelque 17 millions de francs. Il est couvert par la provision générale pour risques de pertes sur débiteurs, de 36 millions à fin 2004.

S'agissant des «Autres pertes», il convient de relever le dépassement de 46,6%, notamment au Groupe sanitaire (+ 0,18 million) et au Corps de police (liquidation du compte d'actif transitoire relatif aux prétentions d'indemnités de la Ville après la réunion du G8, soit 0,46 million).

Quant à l'écart enregistré aux Services industriels, il est la conséquence de dépenses moins rapides que prévu, de même que de la renonciation à certains investissements (télé-réseau de Poliez-Pittet).

35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

– 4,6 mios

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	89 367 538.20	93 953 400	-4 585 861.80	-4.9
Participation à des entreprises de transports	33 991 806.80	35 100 000	-1 108 193.20	-3.2
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1 368 144.05	1 750 000	-381 855.95	-21.8
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	200 000.00	200 000	0.00	0.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	466 400.00	460 400	6 000.00	1.3
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	5 885 291.20	6 131 600	-246 308.80	-4.0
Facture sociale	46 438 535.00	49 168 400	-2 729 865.00	-5.6
Participation aux mesures actives du travail	523 584.00	600 000	-76 416.00	-12.7
Autres dédommagements	493 777.15	543 000	-49 222.85	-9.1

On peut relever que la participation aux entreprises de transports publics urbains a bénéficié d'une ristourne de 1,1 million en correction de l'exercice 2003. S'agissant des frais de taxation et de perception des impôts, la rémunération du travail de l'Etat est fonction de l'avancement de la taxation 2003, laquelle a enregistré près d'un quart de dossiers non traités en fin d'exercice.

Quant au montant de la facture sociale, il correspond aux acomptes effectués au cours de l'exercice 2004, le décompte final n'ayant pas encore été communiqué par l'Etat au moment du bouclage des comptes.

36 *Subventions accordées*

– 1,6 mio

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	74 537 930.29	76 120 600	-1 582 669.71	-2.1
Administration générale et finances	3 241 577.80	3 459 300	-217 722.20	-6.3
Sécurité publique	96 920.00	96 800	120.00	0.1
Culture, sports, patrimoine	31 549 441.65	31 626 500	-77 058.35	-0.2
Enfance, jeunesse et éducation	19 266 279.75	19 424 300	-158 020.25	-0.8
Sécurité sociale et environnement	19 788 953.09	20 963 700	-1 174 746.91	-5.6
Services industriels	594 758.00	550 000	44 758.00	8.1

L'économie constatée dans ce chapitre provient principalement de l'Office du logement (participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières et aides individuelles), les subventions étant restées à 1,2 million de francs des prévisions.

38 *Attributions aux réserves*

+ 1,9 mio

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2004	2004	fr.	%
	8 109 591.74	6 256 000	1 853 591.74	29.6
Fonds de péréquation des PFO	0.00	18 000	-18 000.00	-100.0
Fonds de régularisation des loyers	0.00	1 000	-1 000.00	-100.0
Fonds de péréquation de la STEP	1 048 786.74	271 800	776 986.74	285.9
Fonds du Service des eaux	1 548 800.00	1 548 800	0.00	0.0
Fonds des SI	5 512 005.00	4 416 400	1 095 605.00	24.8

Aux PFO, une nouvelle perte d'exploitation enregistrée en 2004 a entraîné un prélèvement sur le fonds de péréquation et non une attribution comme prévu.

Au Service d'assainissement, les économies réalisées dans les charges ont permis de dégager un excédent de revenus dans les centres budgétaires 4602 (unité de gestion du réseau) et 4603 (traitement des eaux usées), d'où une attribution accrue au Fonds de péréquation de la Step.

Par ailleurs, aux Services industriels, une attribution au Fonds de péréquation du gaz, de 0,8 million de francs, a été effectuée compte tenu de l'écart du prix d'achat du gaz par rapport au prix de référence du Fonds, alors que les bénéfices réalisés ont entraîné un accroissement des attributions réglementaires aux réserves des Services de l'électricité et du multimédia.

39
49 *Imputations internes*

- 3,2 mios

Un niveau moyen du patrimoine administratif à amortir moins important que prévu a provoqué un écart de quelque 1,5 million de francs sur la facturation interne des intérêts.

REVENUS

+ 0,9 mio

40 Impôts

- 0,3 mio

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2004	Budget 2004	Comptes 2003
	fr.	fr.	fr.
Total	394 905 034.00	395 250 000	422 798 785.80
Produit de l'impôt :			
– sur le revenu	230 165 317.70	227 700 000	262 956 323.15
– sur la fortune	27 936 986.15	30 000 000	34 535 127.90
– perçu des étrangers	3 361 817.70	6 500 000	4 666 274.95
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	420 304.75	800 000	618 180.95
– sur le bénéfice	60 214 914.85	52 500 000	53 390 813.15
– sur le capital	10 071 975.20	12 500 000	16 764 163.45
– foncier	25 472 809.10	26 000 000	25 473 079.80
– complémentaire sur les immeubles	3 151 829.40	3 000 000	3 002 262.65
Droits de mutation sur les transf. imm.	7 794 991.85	8 500 000	5 560 860.65
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	20 425 592.65	22 000 000	10 343 038.20
– sur les divertissements	5 688 644.65	5 500 000	5 246 545.95
– sur les chiens	199 850.00	250 000	242 115.00

Il convient tout d'abord de relever que, globalement, le produit des impôts enregistré pour 2004 est extrêmement proche des prévisions, avec un écart négatif de 0,345 million de francs, soit moins de un pour mille. Rappelons toutefois le décalage dans l'enregistrement des recettes fiscales dû à l'introduction du système postnumerando, phénomène déjà évoqué dans le chapitre introductif, qui a perturbé l'analyse des résultats des chiffres 2003 et 2004, et qui continuera à provoquer des distorsions de manière dégressive pendant encore quelques exercices.

Les *impôts sur les personnes physiques* enregistrent, quant à eux, un manco de 3,1 millions de francs, soit de 1,2%, suite à l'enregistrement de compléments à la baisse relatifs aux charges extraordinaires et taxations intermédiaires de la brèche fiscale 2001-2002 bis. Il y a lieu de rappeler ici que la taxation portait à fin 2004 sur le 75% des dossiers en raison des adaptations en cours au nouveau système postnumerando.

A titre indicatif, voici la répartition, selon les années fiscales concernées, des recettes comptabilisées sur 2004 pour les personnes physiques (revenus et fortune), soit 261,9 millions de francs au total :

(en mios de Fr.)

• 2004	233,9
• 2003	23,2
• 2002	3,3
• 2001 et antérieures	1,5

Au niveau des *impôts sur les personnes morales*, une prévision fondée sur le résultat des comptes 2001 et 2002, marqués par une conjoncture économique défavorable, entraîne dans les comptes un boni de 5,3 millions de francs, soit de 8,1%.

A titre indicatif, voici la répartition, selon les années fiscales concernées, des recettes comptabilisées sur 2004 pour les personnes morales (bénéfice et capital), soit 70,3 millions de francs au total :

	<i>(en mios de Fr.)</i>
• 2005 (acomptes de sociétés ne bouclant pas au 31 décembre)	0,6
• 2004	54,2
• 2003	10,7
• 2002	3,7
• 2001 et antérieures	1,1

Par ailleurs, bien qu'en nette amélioration, la conjoncture du marché lausannois de l'immobilier n'a pas permis aux *droits de mutation* d'atteindre le niveau escompté, d'où un écart de 0,7 million de francs.

De même, l'*impôt sur les successions et donations*, dont le produit a presque doublé par rapport à l'exercice précédent, n'a toutefois pas atteint la moyenne des cinq exercices précédents, donnée servant de base à la prévision. Il en résulte un manco de 1,6 million de francs.

42 Revenus des biens

+ 2,5 mios

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	73 867 548.05	71 324 400	2 543 148.05	3.6
Intérêts	2 748 356.62	3 719 800	-971 443.38	-26.1
Revenu des immeubles du patrimoine financier	28 020 788.90	28 480 600	-459 811.10	-1.6
Revenu des biens du patrimoine administratif	26 734 680.86	28 162 800	-1 428 119.14	-5.1
Autres revenus	16 363 721.67	10 961 200	5 402 521.67	49.3

Pour les impôts, les intérêts moratoires sont restés près de un million de francs au-dessous des prévisions en raison, notamment de la suppression des majorations de retard.

Les immeubles du patrimoine financier gérés par le Service immobilier n'ont pas atteint le revenu escompté suite à la construction de l'immeuble rue Haldimand 3 et à l'abandon partiel des anciens abattoirs de Malley.

S'agissant des encaissements liés au parcage, bien qu'en progression par rapport à l'exercice précédent, ils sont restés nettement en dessous des prévisions, d'où un manco de 1,8 million de francs.

Quant aux revenus supplémentaires enregistrés sous la rubrique «Autres revenus», ils résultent essentiellement de la mise à zéro de certains comptes créanciers qui ont accumulé à tort pendant plusieurs années au bilan des participations fédérales et cantonales liées aux programmes d'emplois temporaires subventionnés (ETSL), alors que ces encaissements auraient dû être portés dans les revenus annuels de fonctionnement. Cette opération a dégagé un revenu extraordinaire de Fr. 4 881 690.79. Par ailleurs, l'Office de la sécurité civile a procédé à un prélèvement, non budgétisé initialement, de Fr. 193 000.– sur le Fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile, montant compensant les frais de rénovation du système de distribution d'eau de la construction de Grand-Vennes.

43 *Taxes, ventes et prestations facturées*

+ 0,2 mio

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2004	2004	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	95 590 171.45	93 577 400	2 012 771.45	2.2
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	64 395 271.98	62 487 800	1 907 471.98	3.1
Frais facturés à des tiers, remboursements	14 056 719.33	12 024 300	2 032 419.33	16.9
Amendes	17 574 420.36	16 000 000	1 574 420.36	9.8
Autres contributions	17 370 148.65	20 360 900	-2 990 751.35	-14.7
Sous-total	208 986 731.77	204 450 400	4 536 331.77	2.2
Ventes d'énergie des SI	391 433 397.62	395 793 000	-4 359 602.38	-1.1
	600 420 129.39	600 243 400	176 729.39	0.0

A l'instar des achats, les ventes d'énergie des SI sont restées globalement inférieures aux prévisions pour environ 4,4 millions de francs (-1,1%), à savoir:

(en mios de Fr.)

- Ventes de gaz (budget trop optimiste) - 2,0
- Ventes d'énergie-chaleur (en raison de conditions climatiques) - 1,1
- Ventes d'électricité 1,0
- Vente de la production d'électricité de l'usine de Lavey (faible hydraulicité) - 2,3

Les principaux autres écarts enregistrés dans ce chapitre sont les suivants:

(en mios de Fr.)

- Prestations du Groupe sanitaire (hausse des tarifs et du nombre des interventions) 0,5
- eauservice – Taxes de raccordement et prestations diverses 1,5
- Ventes d'eau 1,7
- Indemnités ECA suite aux sinistres survenus au bâtiment scolaire de Grand-Vennes 0,5
- Petite enfance – Remboursements des institutions subventionnées 0,6
- Amendes 1,6
- Facturation des SI aux crédits d'investissements (intérêts et prestations) - 1,7

Relevons enfin que le manco apparaissant sous le poste «Autres contributions» s'explique notamment par la disparition, au Secrétariat municipal, de la recette fictive de 3 millions de francs prévue au budget en anticipation de réductions de dépenses et de recettes nouvelles découlant de mesures qui étaient alors à prendre par la Municipalité.

44 *Part à des recettes sans affectation*

- 0,1 mio

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, bien qu'en progression, est restée légèrement en deçà des prévisions.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

– 0,4 mio

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	58 112 910.62	58 515 400	-402 489.38	-0.7
Fonds de péréquation intercommunal	4 715 021.00	3 302 000	1 413 021.00	42.8
Participation des collectivités publiques aux charges du Service de secours et d'incendie (SSI)	7 273 882.80	9 536 000	-2 262 117.20	-23.7
Autres participations aux frais de la section "secours et incendie"	369 874.45	764 000	-394 125.55	-51.6
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1 885 910.00	1 800 000	85 910.00	4.8
Participation des collectivités publiques aux charges de la DEJE	19 285 216.41	20 117 200	-831 983.59	-4.1
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3 794 040.60	4 316 200	-522 159.40	-12.1
Participation cantonale à la régiona- lisation sociale ainsi qu'aux frais administratifs RMR	6 908 711.85	6 461 300	447 411.85	6.9
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	9 972 932.31	10 196 600	-223 667.69	-2.2
Autres dédommagements	3 907 321.20	2 022 100	1 885 221.20	93.2

Les versements du Fonds de péréquation intercommunal ont sensiblement dépassé le montant prévu au budget par l'Etat, alors que la signature d'une nouvelle convention avec l'ECA entraîne une forte diminution de la participation de ce dernier au coût du Corps des sapeurs-pompiers.

En outre, les charges nettes d'exploitation de la Step ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des autres collectivités publiques de 0,5 million de francs.

Quant au boni enregistré sous la rubrique «Autres dédommagements», il s'explique par la rétrocession à la Ville, suite à l'abandon de la réalisation de nouvelles constructions sanitaires et en application de la nouvelle Loi fédérale sur la protection de la population et de la protection civile, d'un montant de 20 francs par habitant, prélevé sur le Fonds des communes en faveur des organisations de protection civile, versement représentant un montant total de 2,3 millions de francs.

46 Subventions acquises**+ 0,1 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	2 385 316.24	2 274 500	110 816.24	4.9
Subvention de la Confédération et du Canton pour les forêts	1 045 099.95	700 000	345 099.95	49.3
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	173 288.15	300 000	-126 711.85	-42.2
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	677 369.55	753 500	-76 130.45	-10.1
Autres subventions	489 558.59	521 000	-31 441.41	-6.0

Dans le secteur des forêts, des subventions liées aux bostryches ou visant à compenser la baisse du prix du bois ont été versées, d'où un supplément de 0,3 million de francs.

Par ailleurs, des achats de matériel et d'équipement effectués directement par l'ECA ont eu pour conséquence une diminution des subventions versées au Service de secours et d'incendie.

48 Prélèvements sur les réserves**+ 1,9 mio**

	Comptes 2004	Budget 2004	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	2 203 908.23	272 800	1 931 108.23	707.9
Fonds de péréquation des PFO	436 430.23	0	436 430.23	
Fonds de régularisation des loyers	7 678.00	1 000	6 678.00	667.8
Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	200 000.00	0	200 000.00	
Fonds de péréquation de la STEP	0.00	271 800	-271 800.00	-100.0
Fonds des SI	1 559 800.00	0	1 559 800.00	

Ainsi que relevé plus haut, les Pompes funèbres officielles ont enregistré une nouvelle fois un déficit, lequel a dès lors entraîné un recours très important au Fonds de péréquation.

En outre, un prélèvement imprévu de Fr. 200 000.– sur le Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E. a été effectué pour compenser l'octroi d'une subvention supplémentaire en faveur du Bédart Ballet Lausanne.

Par ailleurs, compte tenu de l'amélioration du résultat d'exploitation des sous-centres 4602 et 4603 liés à l'épuration des eaux, il n'a pas été nécessaire de faire appel au Fonds de péréquation de la Step.

Enfin, aux Services industriels, divers prélèvements ont été effectués, dont principalement Fr. 1 470 000.– au Service de l'électricité pour compenser la faible production de Lavey.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit:

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	101 232 796.53	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	2 888 602.17	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		156 972.12
Prêts et participations permanentes	2 246 917.00	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	1 412 962.15	
Subventions et recettes pour investissements		14 129 879.92
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		465 326.50
Investissements nets		93 029 099.31
	107 781 277.85	107 781 277.85
FINANCEMENT		
Investissements nets	93 029 099.31	
Amortissement du patrimoine administratif		104 360 119.65
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	38 058 909.09	
Diminution des provisions, fonds de réserve et d'égalisation des résultats	4 515 056.49	
Insuffisance d'autofinancement		31 242 945.24
	135 603 064.89	135 603 064.89

Les dépenses nettes d'investissements 2004 se sont établies à 93 millions de francs, soit nettement en dessous du chiffre prévu au budget (114,2 millions). Cet écart provient principalement du décalage intervenu dans la réalisation de certains objets prévus dans le plan des investissements, ainsi que du blocage du projet prévu à Riponne 10 (ex-cinéma Romandie). Par ailleurs, une recette de quelque 9,1 millions a été enregistrée au titre de remboursement (intérêts compris) des frais d'études liés à la nouvelle usine d'incinération.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 61,8 millions de francs, alors que l'exercice précédent enregistrait un autofinancement négatif de 37,9 millions de francs.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2004:

	Dépenses 2004	Tranche annuelle budgétisée
<i>(en mios de Fr.)</i>		
<u>Administration générale et Finances</u>		
Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en œuvre d'un système de stockage des données	1,2	0,5
<u>Sécurité publique</u>		
Nouvelle centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police	2,5	1,4
Remplacement des installations de radiocommunication	1,8	1,9
<u>Culture, sports, patrimoine</u>		
Entretien courant et importants travaux de rénovations de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif	4,0	2,5
Immeuble administratif Flon-Ville	3,8	1,0

	Dépenses 2004	Tranche annuelle budgétisée
<i>(en millions de Fr.)</i>		
Travaux		
Réaménagement de la rue de Genève et de la rue de la Vigie	1,6	2,5
Réaménagement au Pont de Chailly	2,0	2,5
Entretien et amélioration des collecteurs d'eaux usées	2,0	2,0
Entretien et amélioration de diverses installations de la Step	1,9	0,9
Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry	1,5	0,5
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	5,6	5,1
Enfance, jeunesse et éducation		
Extension et transformation du collège d'Entre-Bois	8,6	7,0
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires	3,7	2,5
Construction d'une salle omnisports (C.-F. Ramuz / Vieux-Moulin)	4,6	8,0
Mesures d'urgence pour la rentrée scolaires 2004	1,7	2,0
Services industriels		
Stratégie des Services industriels (PGI)	2,5	3,2
Remplacements et extensions ordinaires	16,7	16,9
Restructuration partielle des réseaux à haute tension (50 kV et 125 kV)	4,2	2,3

2.3 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **Fr. 157 182 663.33**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2004 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2004 mais non encore encaissés au 31 décembre 2004.

115 Débiteurs **Fr. 99 246 172.05**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2004.

123 Immeubles **Fr. 320 294 479.43**

L'augmentation de ce poste par rapport à 2003 (de 4,1 millions environ) résulte des travaux à plus-values effectués principalement sur les immeubles Haldimand 3/Arlaud 2 (3,4 millions), Palud 21/21 bis (1,5 million) et Usine-à-gaz 10 (0,3 million). Ce poste a par ailleurs enregistré des diminutions pour 1,2 million de francs environ, suite essentiellement à un transfert au patrimoine administratif et à diverses ventes de peu d'importance.

13 Actifs transitoires **Fr. 35 410 987.07**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, de même que certaines prestations à facturer.

Patrimoine administratif **Fr. 949 899 346.63**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs):

Solde au 1 ^{er} janvier 2004		961 340
Investissements bruts		<u>107 624</u>
		1 068 964
dont à déduire:		
– Recettes d'investissements	14 595	
– Transfert au patrimoine financier (forêts)	110	
– Amortissements	<u>104 360</u>	<u>119 065</u>
Solde au 31 décembre 2004		<u>949 899</u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants:

• **14 Investissements du patrimoine administratif** **Fr. 872 268 473.47**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

Voici, à titre indicatif les éléments constitutifs des investissements des SI, qui constituent la partie prépondérante de ce chapitre (en millions de francs):

Installations des Services généraux (immeubles administratifs, MAGESI)		41,9
Installations du Service du gaz et du chauffage à distance		110,8
Installations du Service de l'électricité		411,8
Télé réseau, télécom, Internet		p.m.

• **15 Prêts et participations permanentes** **Fr. 70 910 272.96**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, des Services industriels (voir détail dans l'annexe au bilan).

• **16 Subventions d'investissements** **Fr. – 329 103.80**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques.

Le solde négatif résulte du préamortissement d'un crédit d'investissement dans le secteur de la protection civile.

• **17 Autres dépenses à amortir** **Fr. 7 049 704.00**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 «Investissements» ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

• **18 Avance à financement de la gestion du stationnement** **Fr. 24 791 534.70**

Cette rubrique mémorise les résultats d'exploitation du centre de charges 2601 «Gestion du stationnement», avec contrepartie au passif sous chiffre 283. Ces deux postes ont été annulés depuis lors, suite à la décision du Conseil communal du 8 février 2005 (Préavis N° 2004/32).

19 Découvert**Fr. 942 427 045.77**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs):

Etat au 1 ^{er} janvier 2004	904 368
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2004	<u>38 059</u>
Etat au 31 décembre 2003	<u>942 427</u>

PASSIF**21 Dettes à court terme****Fr. 79 000 000.00**

Le niveau élevé de la dette flottante à fin 2003 a été ramené à une cote plus basse à fin mars 2004, suite à une consolidation de 150 millions de francs par le biais d'une émission publique.

22 Dettes à moyen et à long terme**Fr. 2 140 000 000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2004, les opérations suivantes ont été réalisées:

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Emprunt public	150 000 000	2.750	2004 - 2014
Emprunt privé	50 000 000	1.645	2004 - 2007
Emprunt privé	50 000 000	2.105	2004 - 2009
Total	<u>250 000 000</u>		
Remboursements			
Banque	20 000 000	3.500	1997 - 2004
Banque	50 000 000	4.135	1995 - 2003
Banque	10 000 000	3.490	1997 - 2004
Assurance	10 000 000	3.500	1997 - 2004
Assurance	6 000 000	5.500	1994 - 2004
Assurance	10 000 000	3.500	1997 - 2004
Assurance	10 000 000	3.305	1998 - 2004
Banque	40 000 000	3.933	1999 - 2004
Assurance	10 000 000	3.800	1997 - 2004
Total	<u>166 000 000</u>		
Augmentation des emprunts consolidés	84 000 000		

232 Fondations**Fr. 3 139 059.44****233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique****Fr. 24 109 841.32**

Les disponibilités de cinq fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt. Le détail de ces fondations et fonds spéciaux figure dans l'annexe au bilan ci-après.

24 Provisions**Fr. 76 265 065.99**

La diminution enregistrée sous cette rubrique résulte du prélèvement effectué par le SEL sur la provision pour égalisation des résultats du Service de l'électricité, de 10,4 millions de francs, destiné à compenser les mesures d'assainissement d'eos. Elle a été partiellement contrebalancée par la première alimentation à la provision prévue pour couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnels, d'un montant de 3,55 millions.

25 Passifs transitoires

Fr. 59 083 840.64

Pour l'essentiel, cette rubrique est constituée des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2004.

28 Fonds de renouvellement et réserves

Fr. 57 167 421.81

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après.

5. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/21 de la Municipalité, du 7 avril 2005 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2004 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2005/21, du 7 avril 2005.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Annexe

BILAN GENERAL

	2004	2003
1 ACTIF	2'542'770'143.94	2'546'620'351.51
Patrimoine financier	625'652'216.84	656'120'313.16
10 Disponibilités	12'913'705.46	18'525'912.13
100 Caisse	468'366.45	469'830.45
101 Chèques postaux	9'887'499.11	9'670'419.32
102 Banques	2'557'839.90	8'385'662.36
11 Avoirs	256'428'835.38	292'546'120.28
112 Impôts à encaisser	157'182'663.33	190'736'394.57
115 Débiteurs	99'246'172.05	101'809'725.71
12 Placements	320'898'688.93	316'799'895.87
120 Titres	604'209.50	604'209.50
122 Prêts	0.00	4'787.10
123 Immeubles	320'294'479.43	316'190'899.27
13 Actifs transitoires	35'410'987.07	28'248'384.88
Patrimoine administratif	949'899'346.63	961'340'366.97
14 Investissements	872'268'473.47	874'879'396.76
140 Terrains	6'885'171.00	6'921'439.10
141 Ouvrages de génie civil	745'047'263.42	758'595'123.11
143 Bâtiments	245'639'589.71	237'341'143.31
145 Forêts	12'895'499.00	13'005'499.00
146 Véhicules, machines et matériel	15'408'164.49	19'454'365.87
147 Marchandises et approvisionnements	9'950'477.06	10'107'449.18
149 Autres biens	44'832'210.67	37'844'279.07
Provision pour insuffisance d'amortissement	-208'389'901.88	-208'389'901.88
15 Prêts et participations permanentes	70'910'272.96	73'283'908.41
Prêts et participations permanentes	80'408'397.96	82'782'033.41
Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
16 Subventions d'investissements	-329'103.80	1'153'139.20
17 Autres dépenses à amortir	7'049'704.00	12'023'922.60
18 AVANCE A FINANCEMENT DE LA GESTION DU STATIONNEMENT	24'791'534.70	24'791'534.70
19 DECOUVERT	942'427'045.77	904'368'136.68

		2004	2003
2	PASSIF	2'542'770'143.94	2'546'620'351.51
	Engagements	2'460'811'187.43	2'470'567'078.51
20	Engagements courants	79'213'380.04	100'372'724.05
200	Créanciers	70'768'250.08	89'896'188.47
206	Comptes courants créanciers	1'478'971.35	5'156'128.49
209	Autres engagements courants	6'966'158.61	5'320'407.09
21	Dettes à court terme	79'000'000.00	142'700'000.00
210	Banques	79'000'000.00	142'700'000.00
22	Dettes à moyen et à long termes	2'140'000'000.00	2'056'000'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'085'000'000.00	1'151'000'000.00
223	Emprunts par obligations	1'055'000'000.00	905'000'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	27'248'900.76	25'850'172.97
232	Fondations	3'139'059.44	3'013'637.68
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	24'109'841.32	22'836'535.29
24	Provisions	76'265'065.99	82'911'463.15
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	36'000'000.00	36'000'000.00
241	Provision pour risques non assurés	1'556'555.99	1'332'213.15
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	3'550'000.00	0.00
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	45'579'250.00
25	Passifs transitoires	59'083'840.64	62'732'718.34
28	PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	57'167'421.81	51'261'738.30
283	CONTREPARTIE AVANCE A FINANCEMENT DE LA GESTION DU STATIONNEMENT	24'791'534.70	24'791'534.70

ANNEXE AU BILAN

	31.12.2004	31.12.2003
112 IMPOTS A ENCAISSER	157'182'663.33	190'736'394.57
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 17 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 36 millions de francs figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2004	31.12.2003
		31.12.2004		
120 TITRES			604'209.50	604'209.50
<i>Actions</i>			604'209.50	604'209.50
Banque Cantonale Vaudoise	62.50	861	68'880.00	68'880.00
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00

	31.12.2004	31.12.2003
122 PRETS	0.00	4'787.10
BCV – cash management	0.00	4'787.10

	31.12.2004	31.12.2003
123 IMMEUBLES	320'294'479.43	316'190'899.27
Bâtiments locatifs *	178'613'169.70	179'306'269.70
Travaux en cours	19'206'090.18	13'997'098.92
Domaines agricoles	3'722'100.00	3'722'100.00
Vignobles	5'549'000.00	5'549'000.00
Terrains	78'778'831.55	79'649'242.65
Droits de superficie	34'425'288.00	33'967'188.00

* Valeur ECA à l'indice 110 à fin 2004 : fr. 524'739'027.-

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2004	31.12.2003
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES			80'408'397.96	82'782'033.41
Bourse communale				
Parts sociales			1'072'308.00	1'087'309.00
Association forestières vaudoise et du Bas-Valais	250.00	60	0.00	0.00
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	0.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux	100.00	5	0.00	0.00
Coopérative vaudoise de caution- nement (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de caution- nement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Fédération vaudoise des sociétés d'agriculture et de viticulture	100.00	31	1.00	1.00
Fondation du Musée de la vigne et du vin	100.00	10	0.00	1.00
Fondation Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Maison ouvrière, Lausanne	100.00	223	22'300.00	22'300.00
Logacop	100.00	10	1.00	1.00
Office des vins vaudois Lausanne	10'000.00	1	0.00	0.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	0.00	0.00
Office vaudois de cautionnement hypothécaire	10.00	60	0.00	1.00
Piscine du Berceau, Château d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative Cité-Derrière	500.00	50	0.00	0.00
Société coopérative COLOSA	100.00	10'500	1'050'000.00	1'050'000.00
Société coopérative d'habitation, Lausanne	300.00	50	0.00	15'000.00
Société coopérative d'habitation La Concorde	500.00	30	0.00	0.00
Société de l'Asile du Marchairuz	75.00	60	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lau- sannoise	100.00	200	1.00	1.00
Sodefor II	5'000.00	15	0.00	0.00
Actions			256'125.55	3'093'600.70
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley	100.00	3'000	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley, actions privilégiées	100.00	3'000	0.00	0.00
CGN ordinaires B	100.00	10	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2004	31.12.2004	31.12.2003
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
CGN privilégiées A	100.00	10'322	1.00	1.00
CN Serpentine SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec SA	1'000.00	500	0.00	0.00
Gedrel SA (libérées à 50%)	3'000.00	2'331	0.00	2'797'200.00
Glacier 3000 - Région Les Diablerets- Gstaad SA	10.00	1'000	0.00	20'486.70
Globaz SA	100.00	196	29'011.55	48'800.00
Heliswiss, hélicoptère suisse SA	500.00	60	1.00	1.00
ISDS Oulens SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Jeunotel	1'000.00	150	0.00	0.00
LO Holding Lausanne-Ouchy SA	100.00	200	20'000.00	20'000.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG, Brigue	75.00	60	1.00	1.00
Métro Lausanne-Ouchy SA, capital -actions	1'000.00	50	0.00	0.00
Port franc et entrepôts de Lausanne- Chavornay SA (PESA)	1'000.00	10	1.00	1.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
Société de construction Lausanne	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Société des TL – nouvelles	250.00	975	0.00	0.00
Société des TL – ordinaires	250.00	2'548	1.00	1.00
Société des TL – privilégiées	250.00	1'095	0.00	0.00
Société du Tunnel du Grand-Saint- Bernard	500.00	3'300	1.00	1.00
Société foncière Bâtir A SA – actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Société foncière Bâtir A SA – actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Swissmetro	100.00	2	0.00	0.00
Swissmetro	250.00	10	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	100.00	200	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2004	31.12.2004	31.12.2003
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
Transhelvetica SA	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics du Chablais SA, Aigle	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
TSOL, société du tramway du sud- ouest Lausannois SA	1'000.00	13'380	0.00	0.00
Prêts hypothécaires			31'654.00	31'654.00
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amor- tissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions parois- siales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III ^{ème} rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III ^{ème} rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Société coopérative Les Ateliers pour handicapés	280'000.00		1.00	1.00
Capital de fondations			22'750'003.00	24'310'003.00
Comptoir Suisse – Fonds droit privé	33'000'000.00		22'500'000.00	24'000'000.00
Fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne	50'000.00		0.00	0.00
Fondation du Théâtre municipal	50'000.00		1.00	1.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL)	20'000.00		1.00	1.00
Fondation pour l'art dramatique (CDL)	50'000.00		1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2004	31.12.2003
		31.12.2004		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Capital de fondations (suite)</i>				
Fondation du Centre mondial du cyclisme	500'000.00		200'000.00	300'000.00
Fondation du Centre de formation omnisports	100'000.00		50'000.00	10'000.00
Fondation du Centre œcuménique de Bois-Gentil	25'000.00		0.00	0.00
Prêts			18'523'019.41	18'813'178.71
COLOSA – rte A.-Fauquez/ch. des Bégonias (sans intérêts)			0.00	0.00
COLOSA – rte A.-Fauquez/ch. des Bégonias			504'000.00	504'000.00
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Clochatte 22, 34			1'676'000.00	1'676'000.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier			45'000.00	50'000.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses			2'089'700.70	2'093'188.75
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			5'795'394.21	5'810'874.16
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			307'918.10	308'120.85
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Floreny			645'374.50	644'850.20
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'527'175.15	1'714'708.00
Fondation Pro Habitat – av. du Grey			0.00	0.00
Fondation Pro Habitat – rue de la Borde			0.00	0.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple			1'000'000.00	0.00
Jeunotel SA			0.00	0.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon (sans intérêts)			0.00	0.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon			440'000.00	440'000.00
LOGACOP – rte du Châtelard 30-32			400'000.00	400'000.00
Métro Lausanne-Ouchy SA			4'092'455.75	5'171'435.75

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2004	31.12.2003
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Services industriels				
<i>Participations permanentes</i>			37'775'288.00	35'446'288.00
Association suisse de l'industrie gazière, Zurich (parts libérées à 60 %)	3'000.00	14	0.00	0.00
Association des industries vaudoises	100.00	1	0.00	0.00
Batsol SA	1'000.00	39	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	501	0.00	0.00
Compagnie vaudoise d'électricité SA, Morges	25.00	13'423	6'332'650.00	4'831'150.00
DigiTV SA	1'000.00	100	0.00	0.00
EOS Holding	100.00	338'950	25'990'938.00	25'990'938.00
Forces motrices de l'Aboyeu	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA	10'000.00	193	0.00	0.00
Gaznat	1'000.00	4'674	4'245'000.00	4'245'000.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	977'500.00	0.00
Swissmetro (part sur le dépôt collectif géré par l'OFEL)	1'000.00	25	0.00	0.00
Urbatel – Capital risque télé réseau (solde à amortir)			129'200.00	279'200.00
			31.12.2004	31.12.2003
21 DETTES A COURT TERME			79'000'000.00	142'700'000.00
Banques			30'000'000.00	20'000'000.00
Caisse de pensions du personnel communal			0.00	10'700'000.00
Autres			49'000'000.00	112'000'000.00
			31.12.2004	31.12.2003
22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES			2'140'000'000.00	2'056'000'000.00
221 Emprunts à moyen et à long termes			1'085'000'000.00	1'151'000'000.00
<i>Emprunts auprès de la SUVA</i>			45'000'000.00	55'000'000.00
4.5000 % 1996-2006			10'000'000.00	10'000'000.00
4.3750 % 1996-2006			10'000'000.00	10'000'000.00
3.5000 % 1997-2004			0.00	10'000'000.00
4.0000 % 1997-2007			5'000'000.00	5'000'000.00
3.3750 % 1998-2006			10'000'000.00	10'000'000.00
3.2500 % 1999-2009			10'000'000.00	10'000'000.00

31.12.2004

31.12.2003

22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES (SUITE)

221 Emprunts à moyen et à long termes (suite)

<i>Emprunts auprès de l'AVS</i>		30'000'000.00	36'000'000.00
5.5000 %	1994-2004	0.00	6'000'000.00
5.0000 %	1995-2005	10'000'000.00	10'000'000.00
4.7500 %	1996-2006	10'000'000.00	10'000'000.00
4.6250 %	1996-2005	10'000'000.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès de la Caisse de pensions du personnel communal</i>		10'000'000.00	10'000'000.00
4.6250 %	1996-2006	10'000'000.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>		125'000'000.00	155'000'000.00
4.0000 %	1997-2009	20'000'000.00	20'000'000.00
3.5000 %	1997-2004	0.00	10'000'000.00
4.0000 %	1997-2007	10'000'000.00	10'000'000.00
4.0000 %	1997-2006	5'000'000.00	5'000'000.00
4.0000 %	1997-2006	10'000'000.00	10'000'000.00
3.8000 %	1997-2004	0.00	10'000'000.00
3.0000 %	1998-2005	10'000'000.00	10'000'000.00
3.3050 %	1998-2004	0.00	10'000'000.00
3.0000 %	1999-2006	10'000'000.00	10'000'000.00
3.8600 %	2000-2006	5'000'000.00	5'000'000.00
4.2500 %	2000-2010	10'000'000.00	10'000'000.00
4.6250 %	2000-2008	20'000'000.00	20'000'000.00
4.6250 %	2000-2008	10'000'000.00	10'000'000.00
3.4800 %	2002-2011	15'000'000.00	15'000'000.00
<i>Emprunts auprès de banques</i>		875'000'000.00	895'000'000.00
3.5000 %	1997-2004	0.00	20'000'000.00
3.9500 %	1997-2006	4)	50'000'000.00
3.4900 %	1997-2004	0.00	10'000'000.00
3.5900 %	1998-2006	20'000'000.00	20'000'000.00
2.9350 %	1999-2006	30'000'000.00	30'000'000.00
3.0500 %	1999-2007	20'000'000.00	20'000'000.00
1.8600 %	1998-2008	1)	75'000'000.00
3.3500 %	1999-2009	10'000'000.00	10'000'000.00
3.7300 %	1999-2004	2)	0.00
3.4100 %	1999-2008	40'000'000.00	40'000'000.00
3.4350 %	1999-2008	40'000'000.00	40'000'000.00
3.1150 %	1999-2007	20'000'000.00	20'000'000.00
3.1000 %	1999-2007	20'000'000.00	20'000'000.00
3.1500 %	1999-2007	10'000'000.00	10'000'000.00
3.1400 %	1999-2007	20'000'000.00	20'000'000.00

				31.12.2004	31.12.2003
22	DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES (SUITE)				
221	Emprunts à moyen et à long termes (suite)				
	<i>Emprunts auprès de banques (suite)</i>				
	3.9900 %	1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00
	3.9325 %	1999-2004	3) et 4)	0.00	40'000'000.00
	4.2225 %	1999-2007	3) et 4)	40'000'000.00	40'000'000.00
	4.3500 %	2000-2008		80'000'000.00	80'000'000.00
	4.6050 %	2000-2008	3)	100'000'000.00	100'000'000.00
	4.5075 %	2000-2010	3) et 4)	100'000'000.00	100'000'000.00
	2.7200 %	2003-2013	4)	80'000'000.00	80'000'000.00
	1.6400 %	2004-2007		50'000'000.00	0.00
	2.1000 %	2004-2009		50'000'000.00	0.00
	1) <i>Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux et des ventes de "call" sur trois anciens emprunts</i>				
	2) <i>Emprunt à taux flottant combiné avec un "cap", avec ultérieurement un swap de taux et une annulation du "cap"</i>				
	3) <i>Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux</i>				
	4) <i>Placement privé</i>				
223	Emprunts par obligations			1'055'000'000.00	905'000'000.00
	5.5000 %	1995-2005	Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
	4.2500 %	1996-2006	Emprunt privé	20'000'000.00	20'000'000.00
	4.0000 %	2001-2010	Emprunt public	100'000'000.00	100'000'000.00
	3.6250 %	2002-2013	Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
	3.6250 %	2002-2009	Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
	3.3750 %	2002-2011	Emprunt public	110'000'000.00	110'000'000.00
	2.5000 %	2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
	3.0000 %	2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
	2.7500 %	2004-2014	Emprunt public	150'000'000.00	0.00
				31.12.2004	31.12.2003
23	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES			27'248'900.76	25'850'172.97
232	Fondations			3'139'059.44	3'013'637.68
	Fondation Bugnon et d'Effinger de Wildegg pour cures de bains			53'613.18	55'916.74
	Fondation Amélie-Caroline Piot			160'420.23	160'020.18
	Fondation Edouard et Hortense Pache			-6'743.70	-27'361.98
	Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise			1'195'634.84	1'086'264.99
	Fondation lausannoise d'aide par le travail			1'736'134.89	1'738'797.75

	31.12.2004	31.12.2003
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)		
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	24'109'841.32	22'836'535.29
Administration générale et finances		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	1'893'845.94	2'059'608.29
des franchises – assurance RC des chantiers de plus de fr. 5 000 000.-	43'728.80	43'769.10
des franchises – assurance chantiers	53'485.00	53'485.00
du capital-risque de la Ville de Lausanne	261'459.04	317'000.00
du développement durable	14'998'657.70	13'640'996.98
Charles Bergonzo	4'586.54	4'575.09
Raphaël Garbiras	40'000.00	40'000.00
Gabrielle de Rumine	10'500.00	10'500.00
Henri de Saussure	15'600.00	15'600.00
Effinger de Wildegg	68'000.00	68'000.00
Sécurité publique		
<i>Fonds :</i>		
Promotion de la sécurité	13'252.50	0.00
Prix Environnement 1972	688.15	688.15
Formation professionnelle	84'194.75	83'984.80
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civil	1'652'046.15	1'758'946.15
Culture, sports, patrimoine		
<i>Fonds :</i>		
Jean-Jacques Mercier pour la salle de lecture	22'000.00	22'000.00
des arts plastiques de la commune de Lausanne	377'980.60	357'004.80
de l'art brut	127'258.05	135'939.21
du CITAM	15'224.87	15'224.87
Mudac, musée de design	19'311.66	20'184.46
en faveur des jeunes sportifs lausannois (donation du CIO)	25'000.00	25'000.00
commun de promotion des piscines régionales et de leurs activités	3'086.40	6'710.65
Binding - Equipement didactique et pédagogique	30'000.00	0.00
Jules Blanc	5'803.50	5'789.05
Enfance, jeunesse et éducation		
<i>Fonds :</i>		
d'apprentissage	6'217.00	6'201.50
Victor Bessières	10'025.95	10'040.85
Bippert	10'787.50	10'760.60
Ami Campiche	253.40	252.75
du centenaire – Collège de Béthusy	4'612.60	4'621.10
du cinquanteenaire des Anciens-Moyens	12'531.85	12'550.55
John-François Cole	752.50	755.60

31.12.2004

31.12.2003

**23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES
PARTICULIERES (SUITE)**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Enfance, jeunesse et éducation (suite)

Fonds (suite) :

de course pour les élèves des écoles primaires	21'384.50	21'579.60
des courses générales	28'582.90	28'626.55
René Cousin	1'505.50	1'506.75
cure d'air dans le Jorat	8'534.57	8'513.27
Marc Ducloux	706.10	704.35
Françoise Dussieur	16'198.30	16'157.90
J.-J. Faure	207'734.05	210'811.40
Gay de Beauséjour	2'009.45	2'009.45
Giovanni Gialdini	50'501.15	50'577.25
Hammer	401.50	405.50
Isoz	857.10	854.95
Daniel Lipmann	1'458.85	1'465.20
Jean-Jacques Mercier pour les élèves du collège de Béthusy	10'624.10	10'632.60
Jean-Jacques Mercier pour les élèves du collège de l'Elysée	10'616.80	10'625.30
Eric Nessler	3'008.15	3'015.65
du 650 ^{ème} anniversaire du Pacte	3'162.20	3'166.95
Louis-Henri Pelet pour les élèves de Béthusy	553.85	552.45
Louis-Henri Pelet pour les élèves de l'Elysée	554.65	553.25
J.-J. Peytregnet	48'500.00	48'500.00
Jean-Jacques Porchat	305.65	304.90
des repas à l'école	40'000.00	40'000.00
Félix Roux	2'008.85	2'008.85
Marie Spielmann-Keller	80'464.60	105'375.05
Strahle	766.10	764.20

Fonds prix :

Jean Ballenegger	602.50	606.00
Marcel Ballenegger	2'008.95	2'008.95
Dr François Barraud	1'504.80	1'506.05
Louis Blanchoud	1'055.30	1'057.65
Paul Bonard	1'323.65	1'325.35
Noëlle Bossey	1'002.90	1'005.40
Louis et Jacques Burdet	3'011.90	3'014.40
du centenaire – Collège de l'Elysée	2'310.70	2'309.95
du centenaire de l'Ecole supérieure de jeunes filles	1'006.35	1'008.85
André Charbonney-Mauerhofer	10'025.05	10'045.00
Comité de soutien de l'Elysée	214.80	239.25
Juliette Cordey	1'005.50	1'008.00

31.12.2004

31.12.2003

23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Enfance, jeunesse et éducation (suite)

Fonds prix (suite) :

René Cousin	1'002.70	1'005.20
Marguerite Daepfen	3'009.35	3'016.85
Pierre Descoullayes	624.05	622.50
Fanny Develey	1'003.85	1'006.35
Marie-Cécile Develey	1'003.35	1'005.85
André Dufour	18'146.45	18'176.15
Fridolin Gaillard	5'014.85	5'022.35
Georges Golembowski	3'008.25	3'015.75
Général Guisan	1'005.25	1'007.75
Hoffet	344.10	343.25
Isoz	743.40	746.55
d'italien Dante Alighieri	806.85	804.85
Charles Jaques	1'003.30	1'005.80
Jaquier-Mury	303.05	302.30
F. Joël	4'014.55	4'019.55
André Kohler	534.00	532.65
Philippe Kourth	3'108.25	3'115.50
René Lafond	1'404.55	1'406.05
Guy de Lalancy	1'005.80	1'008.30
de la langue française Camille Dudan	1'005.85	1'008.35
de latin	563.00	566.60
Lina Lietti	1'003.70	1'006.20
Sophie Maillard	1'507.75	1'509.00
Henri Marguerat	525.90	524.60
Paul Martin	2'106.45	2'111.20
J.-J. Mercier-de-Molin	13'384.90	13'396.50
Sylvain Meyer	1'004.75	1'007.25
Louis Meylan	2'005.40	2'010.40
Edgar Michoud	1'909.15	1'909.40
Robert Monneron	1'007.45	1'004.95
Roger Moret	1'002.55	1'005.05
Marie Neeser-Jaccotet	3'612.15	3'618.15
d'orthographe	1'406.10	1'407.60
Daniel-Iflas Osiris	1'006.20	1'008.70
Panchaud	1'504.80	1'506.05
Edouard Payot	1'157.10	1'159.20
Hélène Petit	503.80	502.55

31.12.2004

31.12.2003

23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Enfance, jeunesse et éducation (suite)

Fonds prix (suite) :

Max Plaumann	5'470.70	5'477.05
Jean-Jacques Porchat	305.30	304.55
Pierre Rochat pour les élèves du collège de Villamont	201.50	201.00
Pierre Rochat pour les élèves du collège de Béthusy	205.10	204.60
Docteur César Roux	3'510.70	3'516.95
Adolphe Schaffner	503.75	502.50
Schiller	506.20	504.95
de la section technique	1'054.80	1'057.15
Françoise Seylaz	802.55	805.55
Giovanni Stubbe	533.10	536.75
Julia Tschumy-Collet	2'007.15	2'012.15
Ninette Vannod	3'010.90	3'013.40
Eric Wiener	576.35	574.90

Sécurité sociale et environnement

Fonds :

Zélie Borlat-Bally	50'000.00	50'000.00
Dr Adolphe Combe	101'861.55	101'607.55
culturel pour les communautés étrangères	14'243.00	4'000.00
Jonas Domsy	107'000.00	107'000.00
d'Effinger de Wildegg	2'068.60	2'006.95
Ingeborg Haller	99'149.00	98'901.75
lausannois du 700 ^{ème} anniversaire de la Confédération	1'021'960.56	600'418.13
Arthur Lenzi	205'327.70	205'624.25
Luhrmann-Girardet	30'977.05	30'899.80
Prades	198'061.85	197'567.95
de secours pour chômeurs	16'995.54	16'953.14
pour secours spéciaux	454'489.02	438'473.62
Marie Spengler-Valloton	108'558.95	114'470.10
Henry Struve	324'653.55	338'309.30
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	197'688.35	197'688.35

Services industriels

Fonds :

pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	698'413.78	906'441.83
---	------------	------------

	31.12.2004	Variation 2004	31.12.2003
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUELEMENT	57'167'421.81	+5'905'683.51	51'261'738.30
Fonds de péréquation des Pompes funèbres officielles	562'093.39	-436'430.23	998'523.62
Fonds de régularisation des loyers	30'094.00	-7'678.00	37'772.00
Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	0.00	-200'000.00	200'000.00
Fonds de péréquation de la STEP	3'730'056.13	1'048'786.74	2'681'269.39
Fonds de renouvellement d' Eauservice	9'155'043.46	348'800.00	8'806'243.46
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	1'200'000.00	1'200'000.00	0.00
Fonds spécial de réserve des SI	25'087'118.35	2'914'300.00	22'172'818.35
Fonds de renouvellement du Service du gaz et du chauffage à distance	2'680'889.17	204'300.00	2'476'589.17
Fonds de péréquation du Service du gaz	3'690'971.40	-88'800.00	3'779'771.40
Fonds de péréquation du chauffage à distance	2'110'362.00	2'107'305.00	3'057.00
Fonds de renouvellement du Service de l'électricité	2'288'582.41	285'100.00	2'003'482.41
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	6'632'211.50	-1'470'000.00	8'102'211.50

	31.12.2004	31.12.2003
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Heures supplémentaires du personnel à compenser	4'875'000.00	0.00
Contribuables assujettis à l'impôt sur les réserves de crises	10'645.80	10'645.80
Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL	518'842'326.80	505'465'556.65
Cautionnements et garanties	228'529'117.27	208'061'639.56
<i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i>	<i>178'154'651.15</i>	<i>167'590'251.05</i>
Domaine :		
– logement	150'282'307.15	139'210'627.60
– santé	789'661.95	844'050.00
– enseignement	12'631'925.05	13'148'272.95
– sport	3'010'963.50	3'062'963.50
– économie	11'439'793.50	11'324'337.00
<i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i>	<i>50'374'466.12</i>	<i>40'471'388.51</i>
Domaine :		
– social	25'809.32	122'731.71
– sport	9'600'000.00	9'600'000.00
– environnement	748'656.80	748'656.80
– transports	40'000'000.00	30'000'000.00

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Les comptes de l'exercice 2004 se bouclent avec un excédent de charges de Fr. 38,058 millions. Malgré un résultat déficitaire important, il peut être considéré comme encourageant, par rapport au résultat catastrophique de l'exercice précédent (Fr. 113,8 millions) ou celui de 2002 (Fr. 70 millions). Le résultat est « meilleur » que le budget que nous avons adopté, y compris les crédits supplémentaires, de Fr. 17,6 millions. Cette amélioration est due principalement à une diminution des charges, Fr. 16,6 millions, et également à une légère augmentation des recettes, Fr. 0,9 million.

La Commission a examiné les comptes 2004 en comparaison d'une part avec le budget voté par votre Conseil, y compris les crédits supplémentaires, ainsi qu'avec les comptes 2003. Il faut toutefois rester prudent concernant la comparaison avec 2003 en particulier pour les raisons suivantes : suite à certaines restructurations de différents services de l'Administration qui ont changé de direction ainsi qu'un décalage dans l'encaissement des recettes fiscales, ce dernier favorisant d'environ Fr. 20 millions 2004 par rapport à 2003.

Prestations 2004 ayant démarré courant 2004, tous ses effets ne sont pas encore visibles lors de cet exercice, néanmoins une économie de Fr. 4 à 5 millions a déjà pu être réalisée ! Un bilan général devrait nous être présenté à l'automne 2005, excepté deux opérations dites « transversales » demandant une étude plus longue.

Compte de fonctionnement

Charges

Les charges ont été inférieures de 1,19% (Fr. 16,6 millions) aux montants accordés par le budget et les crédits supplémentaires.

Après une diminution de 1,6% en 2003, l'on peut observer avec satisfaction qu'une maîtrise se met en place. Il faut être conscient que cette dernière ne se fait pas toujours sans sacrifices et que des économies seront toujours plus difficiles à réaliser, mais néanmoins nécessaires. Il faut également veiller à ne pas faire de simples reports de charges sur les années suivantes, ce ne pourrait être que nuisible à moyen ou à long terme. Concernant la charge de la dette, nous y reviendrons plus loin.

Examen des charges par nature. (Les imputations internes, factures entre directions ou services, ne sont pas prises en compte dans le calcul des pourcentages.) Une différence

parfois notable avec 2003 est due en particulier à la bascule EtaCom, la Ville encaisse moins d'impôts, mais sa contribution « Dédommagements à des collectivités publiques » a également fortement diminué.

Par mesure de lisibilité, des tableaux de chiffres ne sont pas inclus dans ce rapport ; vous les trouverez soit dans le préavis, soit dans la brochure des comptes ou encore dans les rapports par direction.

30: *Charges de personnel* (36,8% du total des charges, 34,5% en 2003) supérieures de 0,55% au budget, Prestations 2004 n'ayant pas encore rendu tout son effet.

31: *Biens, services et marchandises* (32,4% des charges, 30,5% en 2003) inférieurs de 1,31% au budget. En légère diminution, une économie substantielle devrait encore être réalisée par une plus grande centralisation des achats pour l'Administration, comme déjà annoncée par la Municipalité.

32: *Intérêts passifs* (6,6% des charges, 6,4% en 2003) inférieurs de 4,63% au budget. Les taux d'intérêts bas ont de nouveau permis un résultat plus favorable. Nous remarquons que les dettes à court terme ont diminué de 33% par rapport à 2003. Notons ici le souci de la Municipalité de répartir les emprunts à moyen et à long terme (Fr. 2,14 milliards) remboursables sur une durée d'environ dix ans à taux fixe ; actuellement, l'intérêt nominal lors du renouvellement des emprunts est sensiblement plus bas. Cette précaution nous permet d'envisager avec une certaine sérénité les prochaines années. Cette remarque de votre président ne veut en aucun cas minimiser le volume considérable de notre dette, cela en particulier à l'égard des générations futures !

33: *Amortissements* (9,5% des charges, 8,6% en 2003) inférieurs de 2,3% au budget. Relevons que la provision générale couvre largement les créances d'impôts. Les prétentions d'indemnités après la réunion du G8 ont été liquidées. Des investissements moins rapides, ainsi que des renoncements d'investissements par les Services industriels, ont contribué à la diminution de ce poste.

35: *Dédommagements à des collectivités publiques* (7,6% des charges, 13,8% en 2003) inférieurs de 4,9% au budget. Comme annoncé plus haut, la différence avec 2003 est due à la suppression du compte de régulation EtaCom. L'écart au budget est dû en particulier à une ristourne de la participation aux transports publics urbains ; concernant la facture sociale, ne sont pris en compte que les acomptes payés, la facture définitive n'étant pas encore établie lors du bouclage des comptes.

36: *Subventions accordées* (6,3% des charges, 5,9% en 2003) inférieures de 2,1% au budget.

L'on remarque une constante, voire une très faible diminution dans ce compte, excepté une forte diminution de la

participation à la charge d'intérêt des sociétés immobilières et des aides individuelles au logement.

38: *Attributions aux réserves* (0,7% des charges, 0,4% en 2003) supérieures de 29,6% au budget. Pas de remarques particulières.

Revenus

Les revenus ont été supérieurs de 0,07% (Fr. 0,92 million) à ceux prévus par le budget. Ce faible écart nous permet de dire que dans l'ensemble, ils sont conformes au budget.

Nous constaterons toutefois que:

Au compte 42 (*Revenus des biens*), à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, il s'agit plus d'écritures comptables que de revenus supplémentaires.

Au compte 48 (*Prélèvements sur les réserves*), nous pouvons comprendre un prélèvement pour compenser une faible production d'électricité, en revanche nous ne pouvons que déplorer un prélèvement de Fr. 436'000.– sur le fonds de péréquation des PFO, alors qu'il était prévu une attribution aux réserves de Fr. 18'000.–!

Compte des investissements

Les investissements ont été nettement inférieurs aux prévisions. Cela provient du décalage de certains travaux, voire de leur blocage. Ce compte bénéficie également de la restitution des frais d'étude liés à la nouvelle usine d'incinération (Fr. 9,1 millions).

Bilan général

Contrairement à l'exercice précédent où le petit équilibre n'était même pas atteint, cette année 66% des investissements ont pu être autofinancés.

Nous relèverons la consolidation d'une partie de la dette flottante et une volonté permanente de ramener le service de la dette au minimum.

S'agissant de l'impôt des personnes physiques, le passage, dès 2003, au nouveau système de taxation, avec perception de neuf acomptes mensuels, a eu pour effet de réduire sensiblement les arriérés d'impôts inscrits à l'actif du bilan.

Le président: – Merci, Monsieur le Président. J'ouvre une discussion générale sur les comptes 2004.

Discussion générale

M^{me} Andrea Egli (POP): – Nous avons retrouvé un article de *Mémoire VIVE* sur l'analyse des finances de la Ville de Lausanne de 1925 à 1997. On y lit que le déficit budgétaire était la règle, alors que la majorité politique n'était pas la même qu'aujourd'hui. Cela n'a pas été toujours consi-

déré comme un désastre. D'ailleurs, l'auteur pointe le caractère à courte vue et superficiel des prises de position sur les déficits budgétaires. Il faut le répéter: cette poursuite de l'équilibre budgétaire, comme seule politique raisonnable, est de la pure idéologie pour justifier les coupes.

La civilisation n'est pas une chose gratuite, remarquait d'emblée la Commission des finances dans son rapport de 1957. Nous entendons toujours dire que l'endettement est malsain. On en parle toujours du point de vue moral et non économique. Notre Exécutif n'est pas keynésien, donc adepte de l'endettement créatif, mais plutôt crispé sur une situation financière difficile. La dette n'est pas trop grave, mais les perspectives d'amélioration surtout ne sont pas visibles. C'est un vrai problème pour une collectivité de petite taille comme celle de Lausanne. Il n'est pas possible d'influer sur des variables macroéconomiques globales. Mais nous espérons encore qu'elle saisira la possibilité d'agir contre les privatisations en se déclarant hors zone AGCS.

La politique de la Municipalité – mais c'est aussi celle de la Confédération et des Cantons – peut se résumer ainsi: comment faire pour que la collectivité ait plus de recettes, sans augmenter les impôts? Cette politique – et c'est à cet aspect que l'on voit son caractère idéologique – ignore juste un fait essentiel: l'impôt, c'est le partage. Dès lors, la seconde question: comment faire pour que la redistribution ne se fasse pas au détriment d'autres secteurs de la population? Cette question devient absurde, car sans partage, la redistribution se fait forcément au détriment des couches les plus fragiles de la population. Nous allons plutôt vers des situations d'exacerbation des concurrences territoriales, qui entraînent une sous-enchère fiscale. Et là, tout le monde perd.

Dernièrement, quelqu'un disait qu'il avait voté contre le taux unique, mais vu les actuelles décisions du Grand Conseil quant à la distribution des charges aux Communes – qui les empêche d'avoir une vraie politique propre – il aurait malgré tout été préférable de l'avoir accepté.

C'est vrai, il nous faudrait des finances plus solides pour prévoir des politiques redistributives plus marquées. Mais le marché du travail est en berne. Certains économistes affirment, considérant que la politique actuelle va se poursuivre jusqu'à la fin des temps, que le chômage ne redescendra plus au-dessous de 5%. De ce fait, le nombre de citoyens et d'habitants disposant de revenus trop modestes pour s'acquitter de l'impôt ne fait qu'augmenter.

Alors, notre Municipalité décide que la redistribution pour les secteurs plus modestes se fera au détriment d'autres secteurs modestes de la population. Il suffit d'observer ce qui se passe dans l'aide sociale lausannoise complémentaire. Aux pauvres, le partage des miettes. Aux mieux lotis le maintien des profits, tout va très bien pour eux, merci!

Dans les comptes 2004, nous observons les effets de la politique des baisses de salaires et de la diminution des

prestations. L'économie sur les salaires serait d'environ Fr. 4 à 5 millions. Mais à quel prix ? Dans toutes les directions, nous constatons un recul des demandes de formation, des formations reportées, la participation à des séminaires annulée, la suppression de cours en raison du manque de participants, l'impossibilité pour les collaborateurs de suivre les cours proposés. Une et mille manières de présenter le même problème: le personnel débordé, stressé, ne peut plus suivre les cours de formation permanente. Les éducatrices de la petite enfance, les monteurs électriciens, les policiers – autant de professions qui ne sont plus intéressantes à la Ville du point de vue salarial. Un indicateur: les frais d'annonces de recherche de personnel augmentent, eux aussi.

A la hausse des tarifs de stationnement dans les P+R suit une diminution d'environ 25% de leur fréquentation. Nous avons réussi à fidéliser de nombreux pendulaires. L'augmentation du prix, de Fr. 69.– à Fr. 98.–, a fait perdre les bonnes habitudes prises par certains d'entre eux. Maintenant, la Municipalité nous propose une solution qui ne vise qu'à chasser les pendulaires cherchant une place gratuite. Il est vrai que l'extension des zones à macaron aux quartiers ne faisant pas encore partie de ce système est une très bonne initiative, car certains quartiers d'habitation doivent être soulagés de l'invasion des pendulaires à la recherche d'une place de stationnement gratuite. La fréquentation des P+R serait donc ainsi relancée. La gratuité ne serait-elle pas plus incitative ? Si l'augmentation du prix conduit à une diminution de fréquentation, ne faudrait-il pas plutôt baisser à nouveau le prix pour inciter les pendulaires à utiliser plus encore les P+R ? Mais cela dépend bien sûr du but recherché: faire uniquement plus de recettes, plutôt que lutter contre la pollution de l'air et du bruit en ville de Lausanne. Les déclarations du syndic à la presse sur la lutte contre la pollution de l'air ou sonore sont en contradiction totale avec la décision d'augmenter le prix des P+R.

Quelques brefs commentaires sur des points qui nous ont interpellés. La décision prise avait été très critiquée, mais la diminution de la fréquentation du stand de Vernand prouve que nous avons très bien fait de voter une réduction du nombre de cibles.

A la Bibliothèque municipale, les recettes provenant de la cotisation annuelle due par les lecteurs domiciliés hors de Lausanne, introduite au 1^{er} janvier 2004, avaient été surestimées. On voulait croire que tous les lecteurs non lausannois viendraient malgré tout. Mais peut-être boudent-ils notre Bibliothèque aujourd'hui ? Certes, ils n'entreront pas dans les statistiques sur les manques de formation à Lausanne. Ils seront pris en compte ailleurs, ce n'est donc pas grave. Est-ce que la prochaine étape sera la fermeture de quelques bibliothèques de quartier, car le nombre de lecteurs baisse ?

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation poursuit la généralisation de la privatisation des réfectoires. Qu'en est-il de la qualité des repas ? Nous nous en

préoccupons sérieusement et demandons à la Commission permanente de gestion de se pencher sur ce sujet.

En bref, des prestations coupées pour des secteurs trop modestes, ou pour des montants qui ne justifient pas leur coupe. Exemples: l'aide sociale lausannoise complémentaire, l'augmentation du prix des piscines de quartier, l'encaissement d'un émolument auprès des jeunes lecteurs n'habitant pas la commune, la suppression de la gratuité du télé-réseau, etc. Par ailleurs, nous voyons aujourd'hui les conséquences des mesures prises envers le personnel, auxquelles seul le POP s'est opposé. Il est actuellement plus stressé que jamais et continue à contribuer à l'amélioration de nos comptes, toujours et encore.

Cette coupe dans les prestations, sans avoir l'intelligence de les évaluer en termes de société et d'avenir, cette longue liste nous amènera à prendre la même décision que lorsque nous avons voté le budget 2004. Le groupe POP et Gauche en mouvement devra rejeter ces comptes et vous invite à faire de même.

M^{me} Nicole Grin (Lib.): – J'interviens à cette tribune pour exprimer le point de vue des partis du centre-droite, réunissant les Radicaux, les Libéraux et la Voie du Centre. Nous avons en effet tenu une séance plénière de nos trois groupes, au terme de laquelle il a été décidé de faire une seule déclaration commune, charge qui m'a été dévolue. Il n'est bien sûr pas exclu que dans le cours du débat et au fil de l'examen des comptes de chaque direction, des questions individuelles et ponctuelles puissent être posées.

Quels constats la droite de ce Conseil fait-elle du résultat des comptes 2004 ? Premièrement, elle ne peut que se réjouir que les comptes se révèlent meilleurs que le budget. Boucler avec un déficit inférieur de Fr. 17,5 millions par rapport aux prévisions témoigne des efforts entrepris pour contenir l'augmentation des dépenses et la spirale de l'endettement. Face aux Fr. 113,8 millions de déficit enregistrés l'an passé, le résultat 2004 est encourageant. Mais...

Mais les comptes ne sont toujours pas équilibrés. L'exercice 2004 est encore déficitaire de Fr. 38 millions et la dette de la Ville dépasse les Fr. 2 milliards, soit exactement Fr. 2'219'000'000.–. N'en déplaise à M^{me} Egli, ces chiffres nous interpellent.

L'opération Perspectives 2004 n'a sans doute pas encore déployé tous ses effets, nous en convenons volontiers. Néanmoins, des mesures ont déjà été prises et confirmées lors des visites des Commissions de gestion et des finances dans les divers services de la Ville. Or, nous constatons qu'en dépit des efforts déjà réalisés, l'objectif que s'était fixé la Ville n'a pas été atteint, les frais de personnel étant plus élevés que prévus au budget. Nous souhaitons avoir des explications à ce sujet.

La Municipalité estime que les dépenses sont maîtrisées, car égales ou parfois inférieures aux prévisions. Nous

remarquons qu'elles sont encore largement supérieures aux recettes, preuve que la Ville vit au-dessus de ses moyens et qu'elle doit encore accentuer ses efforts de redressement, si elle entend atteindre l'objectif du «petit équilibre» en 2007. Il nous plaît de relever les bons résultats des trois directions en main de la droite. Mais oui! Regardez les résultats, vous constaterez comme moi que les charges sont à chaque fois inférieures aux prévisions. C'est le fruit d'importantes mesures d'économies ou de restructurations internes, réalisées par les deux directrices de Sécurité publique et des SI, ainsi que par le directeur des Travaux.

Si l'on tente d'analyser les causes de l'embellie financière, on relève les éléments suivants :

- une diminution de charge des intérêts passifs de Fr. 6 millions;
- un prélèvement sur les réserves de Fr. 2,2 millions;
- une rentrée exceptionnelle de Fr. 9,1 millions équivalant au remboursement des frais d'étude de Tridel;
- des investissements moins élevés que prévus (Fr. 20 millions d'économie sur le montant budgétisé);
- un excellent résultat des SI qui réalisent, toutes mesures d'économies et de recettes confondues, un bénéfice record de Fr. 77 millions, soit Fr. 5 millions de plus que budgétés, et cela grâce à des efforts d'économies drastiques sur les charges et malgré une diminution de Fr. 10 millions des tarifs pour certains usagers.

Au chapitre des impôts et comparativement aux résultats de l'année 2003, il faut relever que tous les impôts produisent une hausse substantielle de leur apport, à l'exception de celui sur les revenus des personnes physiques, qui accuse une diminution de Fr. 31 millions. On peut y voir le signe de la paupérisation d'une partie de la population, constat d'autant plus inquiétant à la lecture du graphique représentant la répartition des charges. Les charges sociales augmentent, atteignant désormais 22% des dépenses. En 2003, pour Fr. 1000.– dépensés par la Commune, Fr. 195.– étaient consacrés à des charges sociales. Ce montant atteint Fr. 222.– en 2004 et les prévisions indiquent qu'il sera encore plus élevé en 2005. Cette dégradation de l'assiette fiscale lausannoise est préoccupante. Aux yeux de la droite de ce Conseil, il est indispensable que la Municipalité prenne des dispositions pour enrayer ce phénomène d'érosion fiscale, afin d'attirer à Lausanne de bons contribuables, grâce auxquels la Ville pourra faire face aux charges qui lui incombent. Nous attendons donc avec intérêt de découvrir, dans le préavis déjà annoncé, les mesures envisagées pour susciter la création de 3000 logements supplémentaires en ville de Lausanne, dont une part importante devra être dévolue au marché libre, afin d'atteindre l'objectif de renforcement de l'assiette fiscale évoqué plus haut. Les observateurs estiment que pour permettre un renversement de tendance, il faudrait attirer 5000 nouveaux contribuables à Lausanne. C'est dire à quel point les 3000 logements annoncés sont indispensables!

Deux éléments nous inquiètent: le montant élevé de notre dette, et le défaut d'entretien du patrimoine immobilier ainsi que de certaines installations techniques. Si nous n'y prenons garde, il s'agit en l'occurrence de deux bombes à retardement pour les générations futures. Nous invitons donc expressément la Municipalité à entamer une réflexion à long terme sur la manière dont elle entend assainir sa dette. Les trois partis du centre-droite étudient ce problème et feront prochainement des propositions par voie de motions, notamment pour résorber la dette qui représente plus d'une fois et demie le montant du ménage communal. Rien ne sert de prétendre, comme le fait souvent la gauche, que cette dette n'est pas importante comparativement à la valeur du patrimoine immobilier de la Ville, si ce patrimoine est peu ou mal entretenu et perd ainsi chaque année une bonne partie de sa valeur.

En conclusion, nous saluons le bon résultat des comptes 2004. Etant meilleurs que prévus, nous nous en déclarons satisfaits, mais invitons la Municipalité et la gauche de ce Conseil à ne pas céder à l'euphorie. Nous sommes encore loin de l'équilibre. Les efforts doivent se poursuivre et la plus grande prudence est préconisée à l'égard de toute velléité d'augmenter les prestations, voire de se lancer dans de nouveaux investissements, hormis ceux destinés à l'entretien de nos immeubles et installations. A cet égard, nous appelons de nos vœux une planification des travaux d'entretien, comme le préconise depuis plusieurs années déjà la Commission de gestion.

Enfin, nous notons qu'en application des nouvelles dispositions légales, les comptes de la Ville ont été formellement révisés par le Service de la révision, dont la compétence pour procéder à cet exercice a été reconnue par l'Etat, plus précisément par le DIRE. Les trois partis du centre-droite ont lu avec attention le rapport établi. Ils approuvent la remarque formulée sur les inventaires des biens de la Ville et appuient la demande de directives claires et précises quant à l'établissement d'inventaires de biens, selon une méthode permettant d'évaluer strictement leur valeur.

Ces réflexions faites, dont je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir tenir compte, je vous invite, au nom des Partis radical, VDC et libéral, à approuver les comptes 2004 de la Ville de Lausanne.

M. Claude Bonnard (Les Verts): – S'il est inutile de revenir sur les chiffres détaillés dans le rapport du président de la Commission des finances, je désire, au nom du groupe des Verts, faire quelques commentaires au sujet des comptes 2004, plutôt que présenter un discours ministériel, que M. Payot redoutait.

Des comptes qui se soldent par un excédent de dépenses de Fr. 38 millions ne sont pas vraiment ce que nous souhaitons à long terme. Lorsque les dépenses dépassent les recettes, la situation ne peut conduire qu'à des problèmes de fonctionnement un jour ou l'autre. Ce qui est vrai dans un ménage privé ou une entreprise l'est aussi dans une Commune, n'en déplaise à l'une de mes préopinantes.

Toutefois, le groupe écologiste désire exprimer sa satisfaction à l'égard de l'exercice 2004, pour les raisons suivantes. Tout d'abord, la situation de clôture des comptes 2004 est meilleure que le budget, lui-même planifié avec responsabilité et réalisme. Ensuite, parce que l'on remarque les premiers effets de Prestations 2004. Cette analyse, qui remet en question ce que la Commune doit et veut fournir comme prestations, permet de se recentrer sur ce qui est le plus important, quitte à abandonner parfois des activités moins essentielles pour la collectivité. Enfin, ces comptes 2004 démontrent que la démarche qui nous avait été proposée dans le cadre du préavis Agenda 21, sur la mise en place d'une politique de développement durable sur le plan financier¹, promet d'être efficace.

Ce préavis d'intentions, que nous avons largement approuvé, nous présente les lignes que la Municipalité entendait adopter pour arriver à sortir à terme la Commune d'un mauvais pas, vieux de plusieurs décennies. Nous voilà maintenant face aux premiers résultats. Parmi les acteurs de ce début d'amélioration, le groupe des Verts tient à souligner les efforts des employés de la Ville qui participent à cette démarche aux côtés de la Municipalité. Ils consentent des sacrifices. Nous les en remercions.

En matière de dépenses et d'équilibre, nous n'avons malheureusement pas toutes les cartes en main, loin s'en faut ! Nos interactions avec l'Etat et nos voisins de l'agglomération lausannoise demeurent certainement parmi les éléments les plus importants. Comme le sont, hélas aussi, le taux d'intérêt et la santé économique de la région, pour lesquels, il faut le reconnaître, nous ne sommes que des spectateurs. Et souvent des victimes.

Mais nous, Mesdames et Messieurs, nous pouvons aussi considérer ce qui se passe dans notre «marmite» de conseillers communaux. Nous avons une influence considérable sur les résultats d'un exercice et les comptes. Les motions que nous déposons ont en effet souvent de lourdes conséquences financières. Plus que jamais – même dans une période où les partis désirent montrer ce qu'ils peuvent apporter à leurs électeurs – il est important que nous gardions en tête que le but poursuivi d'un désendettement progressif nous donnera une meilleure marge de manœuvre dans ce que nous pourrions entreprendre. Nous n'en sommes pas là, hélas – et loin s'en faut. Je m'en tiendrai donc là pour vous recommander, au nom des Verts, d'approuver les comptes de l'exercice 2004.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je cède à la tradition des discours d'entrée en matière sur les comptes 2004. Le Parti socialiste les votera. Les travaux de la Commission des finances et le rapport du Service de la révision nous démontrent que nous n'avons aucune raison de les refuser, simplement parce qu'ils sont comptablement justes. Cette déclaration formelle étant faite, je vais procéder à une piqure de rappel.

¹BCC 2003-2004, T. II, pp. 907 ss.

En décembre 2003, nous votions le budget 2004. Les Partis libéral, radical et la VDC – ou faudrait-il dire maintenant les VDC? – l'ont soutenu en saluant la volonté et le sens des responsabilités de notre Exécutif, qui a pris une série de mesures d'économie importantes, de l'ordre de Fr. 40 millions par rapport à la version initiale du budget 2004. Nous avons donc affaire à une droite responsable. Le discours était, je résume: «Tous ensemble, serrés les uns les autres contre l'adversité, soudés pour un budget aussi équilibré que possible et sur la voie du redressement!» Six mois plus tard, en juin 2004, nous parlions des comptes 2003. Un souffle de désapprobation emplissait alors notre Conseil, certains d'entre nous étant exaspérés par des résultats très inquiétants. Pensez, les comptes 2003 bouclaient avec Fr. 113 millions de déficit!

La droite change d'attitude. Elle endosse son costume d'opposition et crie à tout va que cela ne va pas et que des mesures importantes doivent être prises. Et elle promet des motions, comme ce soir. Nous les attendons toujours.

A l'inverse, le PS explique qu'il s'agit de séparer le conjoncturel du structurel et que la situation est déjà sur la voie du redressement. Qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, mais que l'objectif final ne se modifie pas. Lors du vote du budget 2004, les Socialistes avaient souligné que c'était un budget de récession, qui ne touchait pas aux domaines essentiels pour nous, tout en faisant porter au personnel communal une partie de l'économie par le biais d'une progression ralentie des salaires et des règles d'engagement moins favorables. Nous tenons ici à le remercier de son engagement et saluer son esprit de collaboration, qui prévaut aussi pour l'opération Prestations 2004.

Un an et demi plus tard, nous relevons que les comptes sont meilleurs que prévus, puisqu'ils sont inférieurs au budget, y compris les crédits supplémentaires, d'un montant de Fr. 17,5 millions. D'ailleurs, Madame Grin, pour six des sept directions, les comptes 2004 sont inférieurs au budget 2004. Il n'y a donc pas que les directions de vos municipaux qui peuvent se prévaloir d'un tel résultat.

Les investissements sont même autofinancés à hauteur de 66%, taux tout à fait acceptable pour une collectivité publique qui investit pour toutes et tous, citoyens, entreprises, environnement. A court terme, lorsque nous aurons engrangé les résultats de l'opération Prestations 2004, deux étapes seront encore à surmonter. Dans un premier temps, l'entrée en vigueur du nouveau système de péréquation. Le Grand Conseil est actuellement engagé dans ce débat. Dans un second temps, des discussions au sujet d'autres modifications législatives susceptibles d'apporter une amélioration du financement de notre Ville. Je pense en particulier aux domaines de la sécurité ou de la petite enfance. Une fois ces étapes accomplies, nous devrions atteindre l'équilibre ou, à défaut, en être très proches.

Pour nous Socialistes, nous avons ici l'illustration d'une politique qui rencontre notre soutien. Nous préconisons

depuis longtemps un retour à des finances saines, de manière progressive et fidèle à notre ligne. Bien sûr, cela nécessite des choix difficiles, mais la participation aux décisions commande d'être responsables et d'expliquer, expliquer encore.

Malheureusement, il y a peu, la droite fusionnait et changeait encore une fois de monture pour embrayer un discours sur les recettes et exiger cette fois-ci de la Ville une diminution de l'ordre de Fr. 5 millions de ses revenus. Il s'agit de l'impôt sur les divertissements. En douze ans de politique active, j'ai déjà entendu des discours politiques plus cohérents que trois voltes en deux années. Je souhaite donc sincèrement que face à toutes ces échéances, la majorité actuelle poursuive son travail encore longtemps. Je le souhaite, bien évidemment, parce que je considère que la gestion d'une cité comme la nôtre a besoin d'une ligne cohérente et stable, fondée sur une vision solidaire du bien commun. La majorité actuelle montre qu'elle agit dans ce sens, avec solidarité et écoute, respect et fidélité aux électrices et électeurs de notre ville.

M. Serge Segura (Rad.) : – N'en déplaise à M. Ghelfi, oui, nous sommes dans l'opposition ! Et nous espérons bien ne pas y rester toute notre vie. J'espère donc qu'un de ces jours, nous vous entendrons peut-être tenir d'autres discours, lorsque vous serez à notre place. Ce qui ne fait pour moi aucun doute.

Oui, Monsieur Ghelfi, nous avons dit et l'exprimons encore : nous éprouvons une certaine satisfaction quant à quelques options de la Municipalité. Mais le fait est – et je pense parler pour l'ensemble du centre-droite ici qui, vous le verrez, manifeste malgré tout une certaine cohérence – que nous ne serons jamais satisfaits tant que les comptes ne seront pas équilibrés et la dette résorbée ! C'est notre objectif à long terme. Certes, c'est un objectif à très long terme, car à force de cumuler, le terme s'éloigne de plus en plus. Mais le fait est que c'est bel et bien notre objectif. Nous espérons simplement que la Municipalité en tiendra compte maintenant, qu'elle ne fera pas simplement des efforts, je dirais cosmétiques, pour pouvoir délivrer un bon bilan de majorité de gauche à l'approche des échéances électorales. Et qu'elle fera des efforts concrets, profonds, non seulement pour assainir le budget, mais aussi la dette qui, malgré tout, demeure, comme on l'a déjà dit, une bombe à retardement.

Alors oui, Monsieur Ghelfi, nous sommes peut-être un petit peu déçus par la Municipalité. Nous espérons toujours mieux. Et peut-être qu'un jour, nous serons enfin vraiment satisfaits.

M. Daniel Bréaz, syndic : – Le 12 mars approche. Je vais essayer d'en faire abstraction. Dans cet exercice délicat qui consiste à tendre vers un aussi bon équilibre financier que possible, tous les membres de la Municipalité font un effort commun, collectif, dans un système qui veut, en appui de Prestations 2004 et des mesures déjà prises au budget

2004, que l'on maintienne des priorités fortes. Mais j'aimerais que l'on admette aussi que lorsqu'on n'a pris aucune mesure significative de réduction de prestations – je n'ai pas parlé de non-augmentation, je parle bien de réduction – dans toutes sortes de domaines depuis fort longtemps, la première fois que l'on s'y résout, il est encore possible de le faire sans trop de dégât. La situation ne serait évidemment pas la même s'il devait y avoir plusieurs coups de rabot. Premier point.

Commençons par l'intervention de M^{me} Egli, en privilégiant d'abord l'anecdote. J'ai constaté avec joie que même Attac considérait la position de la Municipalité comme la plus intéressante en ce moment... Mais on a le droit de ne pas suivre ses sources d'inspiration ! Quant au reste, je dirai que vous avez raison sur un point. Il est vrai que les comptes ont été très souvent déficitaires par le passé, sinon l'on n'aurait pas atteint une dette de Fr. 850 millions dans les années huitante, dette qui a encore augmenté par la suite. Mais jusque dans les années septante, un artifice intéressant consistait à passer tout déficit par le compte des pertes et profits. Ce qui permettait évidemment de ne pas en avoir officiellement trop. Depuis que, début soixante, les lois ont rendu l'exercice de la comptabilité communale moins ésotérique, on est évidemment soumis à davantage de risques, comme l'a notamment démontré l'exercice 2003. Je vous signale tout de même, Madame Egli – et cela figurait dans le préavis 3 d'Agenda 21 – que le fait que la Municipalité de 1943, pour prendre un épisode très ancien, n'ait pas pu passer à l'époque un arrêté d'imposition et ait dû renoncer à Fr. 600'000.– de recettes, qui paraissent aujourd'hui négligeables, aboutit finalement à soustraire plus de Fr. 400 millions compte tenu de l'effet dérivé sur toute la période 1943-2003. Ce qui démontre aussi que pour des sommes relativement faibles, les effets de levier à long terme sont considérables.

Comme je l'ai déjà dit, la Municipalité a fait des choix responsables de priorités. Nous avons eu un long débat à l'époque, nous n'allons pas y revenir. Néanmoins, par rapport à ce que vous évoquiez, j'aimerais rappeler deux à trois points. Les économistes d'abord. Ceux qui prédisent que le chômage ne sera plus jamais inférieur à 5% sont sans doute les mêmes qui, en 1992, nous disaient qu'en Suisse, à cause de la proximité du marché européen, le taux d'intérêt ne descendrait plus jamais – promis, juré, croix de bois, croix de fer – en dessous de 7%... Vous avez constaté la pertinence et la solidité de cette prévision au cours des années suivantes ! Les économistes sont fort respectables, mais ils devraient avoir, comme tout un chacun, l'humilité de reconnaître qu'ils puissent de temps en temps se tromper. Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'ils se trompent moins que toute autre catégorie de la population.

Je ne vais pas reprendre tous les points, mais simplement parler du parking d'échange. Je vous signale que lorsque le Conseil fédéral a augmenté les amendes d'ordre, on a vécu un phénomène semblable. En moins de quatre ans, on est revenu exactement au point initial. Si l'on n'encaisse pas

tout à fait autant d'amendes d'ordre que les 150 à 170% du départ, c'est parce que la Municipalité a concédé une marge de tolérance sur les amendes de parcage, qui n'était pas octroyée auparavant. Sinon, nous aurions une situation identique à ce qu'elle était, voire pire. Nous pensons donc – d'autant plus qu'il y a maintenant quelques zones à macaron aux rives de la ville – que nous aurons le même effet en ce qui concerne les parkings d'échange. Nous avons justifié à l'époque un prix d'appel historiquement bas, ne couvrant pas du tout les coûts des parkings d'échange. Il n'était pas question pour la Municipalité d'appliquer les prix du marché en la matière. Un prix de revient minimal, pas celui d'appel du départ, était adéquat pour les usagers de ces parkings d'échange.

Concernant les mesures sur le personnel et Prestations 2004. Dans tous mes contacts avec le personnel – à l'exception de quelques contacts institutionnels, où il est normal que les personnes payées pour dire leur mécontentement l'expriment – j'ai pu constater que la situation n'était pas du tout celle décrite. En grande majorité, les gens apprécient beaucoup la semaine de congé supplémentaire entre Noël et Nouvel An. Et préfèrent les mesures que l'on a prises à celles envisagées il y a deux ans encore. C'est bien sûr raisonnable, tant que cela ne va pas trop loin. L'effort que nous avons fait est raisonnable. S'il devait être répété deux ou trois fois de la même manière, il deviendrait intolérable à un moment donné. Mais ce n'est pas l'intention de la Municipalité.

Madame Grin, vous allez très vite entendre parler du préavis «3000 logements», car ce n'est plus qu'une question de jours. A ce stade, vous découvrirez que ce préavis est conjoint au préavis «Economie», qui sortira un peu plus tard, ainsi qu'au préavis sur la propreté, qui sortira encore plus tard. Ils constituent le 6^e volet d'Agenda 21, «Economie et sécurité», qui fait le point sur les méthodes les plus efficaces pour une ville, impliquant certaines pistes à creuser davantage encore pendant quelques mois, sur ce que l'on peut réellement entreprendre dans notre sphère économique pour améliorer la situation dans un juste équilibre. Le juste équilibre étant – et vous le verrez dans ce préavis – que nous assumions les prestations de Ville centre, les prestations sociales, mais que nous ne nous mettions pas dans une situation telle que, l'ensemble de nos revenus chutant systématiquement, nous devions couper dans les prestations sociales aux plus démunis. C'est une question d'équilibre de population citadine. C'est en ce sens qu'il faudra lire les mesures proposées.

Quant aux 5000 nouveaux contribuables, vous avez certainement obtenu, Madame Grin, des informations partielles, car c'est plutôt ce qu'il aurait fallu de contribuables bien lotis, ceux des quartiers lausannois les plus nantis, pour pouvoir effacer en gros le déficit moyen de Fr. 40 millions de ces dernières années. Mais nous n'avons pas la capacité de n'attirer que des contribuables de ce genre. En revanche, vous découvrirez que l'ensemble des mesures prises devrait quasiment nous procurer une réserve de

croissance pour les années suivantes, si le plan se déroule normalement.

Le patrimoine immobilier: nous allons effectivement l'estimer conformément aux normes. Mais nous allons aussi estimer la vraie valeur des actions, comme le font de nombreuses compagnies de ce pays, dont des collectivités publiques, ainsi que des compagnies électriques. Si nous cumulons ces deux volets, le découvert global de la Commune d'environ Fr. 900 millions figurant dans les comptes va fondre d'au moins deux tiers. Mais cela s'effectuera progressivement jusqu'en 2006, le temps de réaliser les estimations nécessaires.

Pour l'anecdote enfin, à l'attention de M^{me} Grin: la Municipalité soutient l'usine de biométhanisation, mais il s'agit là d'un investissement nouveau. Lorsque j'entends, à cinq minutes d'intervalle, un vote unanime pour une telle usine et dire qu'il faut renoncer à de nouveaux investissements, j'ai quelque peu l'impression d'entendre un discours en stéréo! Cela dit, je constate tout de même avec plaisir que la grande majorité des groupes qui avaient soutenu initialement le budget 2004 soutiennent également les comptes. Je vous encourage bien sûr à entrer en matière.

M^{me} Andrea Egli (POP): – Lorsqu'on parle chiffres, on peut toujours les présenter sous un jour favorable ou défavorable. Ils peuvent ne pas satisfaire d'un côté et fort bien aller de l'autre. Parlant des charges de personnel, il est vrai que l'on peut dire que les comptes 2004 présentent une augmentation de Fr. 2,3 millions par rapport au budget. C'est ce que vous avez dit, Madame Grin. C'est vrai, cela prouve une augmentation. Mais si vous comparez ce qui a été dépensé, lorsqu'on confronte les comptes 2004 aux comptes 2003, la diminution est de Fr. 4 millions! C'est quand même significatif.

Quant aux économistes, Monsieur le Syndic, nous sommes parfaitement d'accord! C'est bien ce que j'ai tenté d'exprimer. Ils sont bien meilleurs lorsqu'ils analysent ce qui s'est passé que lorsqu'ils délivrent leurs prédictions.

Mais vous n'avez toujours pas expliqué pourquoi le personnel, dans toutes les directions, est tellement heureux chez nous et pourquoi, comme on le lit dans le préavis, il ne peut suivre de cours, qu'il n'en a pas le temps, qu'il n'y a pas assez d'inscriptions. C'est un signe très important, Monsieur le Syndic! Il vaudrait mieux le voir et ne pas tenter de le voiler par d'autres considérations.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Vous savez qu'il n'y a pas que Prestations 2004 qui s'est déroulée dans l'Administration. Sont simultanément intervenus Agenda 21, Quartiers 21 et de multiples opérations transversales, y compris le fait, pour chaque service, de consacrer beaucoup de temps à Prestations 2004. Il est difficile de dire quelle part est due à chaque élément. Je ne voudrais en tout cas pas que vous en déduisiez que c'est uniquement dû à Prestations 2004, parce que c'est certainement inexact, vu l'ensemble des

tâches. Si je voulais prouver les choses de la même manière que vous, je dirais que si le personnel avait autant de temps pour suivre des cours – ce qui serait très bien –, il faudrait admettre qu'il n'est pas complètement surchargé... Mais c'est de la rhétorique!

M. Daniel Péclard (VDC): – Je ne m'exprime pas au nom de la Voie du Centre, mais à titre personnel. Je dois dire que si j'apprécie M^{me} Eggli comme personne, j'ai de la peine à rallier ses idées. Je suis vraiment sidéré par son raisonnement. Si on le suivait, on devrait toujours maintenir les déficits, parce que c'est ainsi que l'on dépenserait assez d'argent pour le soutien social, etc. Personnellement, j'ai de la peine à suivre ce raisonnement. Vous avez relevé, Madame, que l'on fait dire ce que l'on veut aux chiffres. Mais quelqu'un a aussi dit que les chiffres étaient têtus et que l'on ne pouvait pas les contrer!

Je vous cite juste une petite expérience vécue. Je suis né dans une ferme d'un village du Gros-de-Vaud. Il y a longtemps naturellement, car j'étais gosse avant la guerre. A cette époque, il n'y avait pas d'assurance chômage. Notre village était à 12 km d'Yverdon. Je me souviens des chômeurs qui venaient régulièrement nous demander de quoi manger. On leur donnait ce que l'on avait sous la main, des pommes de terre, des légumes. Certains venaient avec des petits chars, d'autres avec des sacs à dos. Vous disiez tout à l'heure que l'on ne faisait jamais assez pour le soutien social. Je pense tout de même que l'on a fait de gros progrès depuis lors et que plus personne ne meurt actuellement de faim chez nous. Je ne dis pas que la situation est brillante pour tout le monde. Mais nous devons admettre que nous sommes sur la voie – si l'on n'y est pas déjà. Dans le canton de Vaud, les deux tiers de la population vaudoise entretiennent ou vont entretenir le troisième tiers. A Lausanne, la proportion est différente, peut-être 60% contre 40%. Je ne pense pas que l'on va pouvoir continuer sur cette voie. Il y a, là aussi, une juste moyenne à trouver.

Le président: – Je crois que nous sommes arrivés au terme de cette discussion d'entrée en matière. Je vais procéder de la manière suivante: je prendrai direction par direction. Le président-rapporteur nous fera part du rapport de la Commission des finances sur chacune d'elles. Ensuite, je prendrai service par service. Lors de toute intervention, je vous prie de mentionner le numéro du service et celui du compte. Je donne la parole à M. le président-rapporteur pour son rapport sur Administration générale et Finances.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction représentent 17,4% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont supérieures de 3,3% au budget, y compris les crédits supplémentaires. Les revenus de cette direction représentent 35% de l'ensemble des revenus, ils sont inférieurs de 0,7% aux estimations.

La sous-commission ayant examiné les comptes de cette direction a obtenu des réponses à toutes les questions qu'elle a posées, en complément des explications fournies dans la brochure des comptes.

Le président: – Je prends service par service.

- 100 **Autorités**
- 110 **Secrétariat municipal**
- 120 **Service du personnel et des assurances**
- 1300 **Service des études générales et des relations extérieures**
- 1500 **Service d'organisation et d'informatique**
- 160 **Service juridique**
- 1700 **Service de l'information**
- 1800 **Service de la révision**
- 1900 **Service financier**
- 1910 **Service des impôts, de la caisse et du contentieux**

La parole n'est pas demandée. Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité. Son président n'a rien à ajouter.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction administration générale et finances le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, vous avez accepté les comptes de cette direction.

Direction de la sécurité publique. La parole est à M. le président-rapporteur.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction représentent 9,9% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont inférieures de 0,3% au budget, y compris les crédits supplémentaires. Les revenus de cette direction représentent 5,7% de l'ensemble des revenus, ils sont supérieurs de 1,6% aux estimations. Il faut déplorer au Service des pompes funèbres le prélèvement de Fr. 436'000.– sur le fonds de réserve pour équilibrer les comptes.

La sous-commission ayant examiné les comptes de cette direction a obtenu des réponses à toutes les questions qu'elle a posées, en complément des explications fournies dans la brochure des comptes.

Le président: – Je prends service par service.

- 200 **Service administratif**
- 220 **Service de la police du commerce**
- 2300 **Service du contrôle des habitants**

- 240 Corps de police
- 250 Service de secours et d'incendie
- 260 Service de la circulation
- 2900 Service des pompes funèbres officielles

Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission sur la Direction de la sécurité publique.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité. Son président n'a rien à ajouter.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction de la sécurité publique le manifestent en levant la main. Avis contraires? Un avis contraire. Abstentions? Une demi-abstention! (*Rires.*) Oui, une main s'est furtivement levée!

Nous passons à la Direction de la culture, des sports et du patrimoine. La parole est à M. le président-rapporteur.

3. DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DU PATRIMOINE

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction représentent 8,8% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont inférieures de 1,2% au budget, y compris les crédits supplémentaires. Les revenus de cette direction représentent 3,9% de l'ensemble des revenus, ils sont conformes aux estimations.

La sous-commission ayant examiné les comptes de cette direction a obtenu des réponses à toutes les questions qu'elle a posées, en complément des explications fournies dans la brochure des comptes.

Le président: – Je prends service par service.

- 320 Service des forêts, domaines et vignobles
- 330 Service immobilier
- 3600 Service de la culture
- 3700 Bibliothèque municipale
- 3800 Service des sports

Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission sur la Direction de la culture, des sports et du patrimoine.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité. Son président n'a rien à ajouter.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine le manifestent en levant la main. Avis contraires? Un avis contraire. Abstentions? Une abstention franche, cette fois!

Direction suivante, Travaux. La parole est à M. le président de la Commission des finances.

4. DIRECTION DES TRAVAUX

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction représentent 11,7% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont inférieures de 2,9% au budget, y compris les crédits supplémentaires. Les revenus de cette direction représentent 9,3% de l'ensemble des revenus, ils sont supérieurs de 2,9% aux estimations.

La sous-commission ayant examiné les comptes de cette direction a obtenu des réponses à toutes les questions qu'elle a posées, en complément des explications fournies dans la brochure des comptes.

Le président: – Je prends service par service.

- 4000 Service administratif
- 4100 Service du cadastre
- 4200 Service des routes et voirie
- 4300 Service d'urbanisme
- 4400 Service d'architecture
- 460 Service d'assainissement
- 4700 eauservice Lausanne

Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission sur la Direction des travaux.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité. Son président n'a rien à ajouter.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction des travaux le manifestent en levant la main. Avis contraires? Un avis contraire. Abstentions? Deux abstentions.

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. M. le président de la Commission des finances.

5. DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Les charges de cette direction représentent 10% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont inférieures de 1,7% au budget, y compris les crédits supplémentaires. Les revenus de cette direction représentent 2,4% de l'ensemble des revenus, ils sont supérieurs de 0,6% aux estimations.

La sous-commission ayant examiné les comptes de cette direction a obtenu des réponses à toutes les questions qu'elle a posées, en complément des explications fournies dans la brochure des comptes.

Le président : – Je prends service par service.

- 500 **Secrétariat général**
- 540 **Service de santé des écoles**
- 5500 **Service dentaire**
- 560 **Service de la jeunesse et des loisirs**
- 5800 **Ecoles primaires et secondaires**
- 590 **Service de la petite enfance**

Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission sur la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité. Son président n'a rien à ajouter.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? A l'unanimité, vous avez accepté les comptes de cette direction.

Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.
M. le président-rapporteur.

6. DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Les charges de cette direction représentent 7,8% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont inférieures de 3,4% au budget, y compris les crédits supplémentaires. Les revenus de cette direction représentent 2,6% de l'ensemble des revenus, ils sont supérieurs de 17% aux estimations. Cette augmentation artificielle de revenu est due à la régularisation d'un compte de bilan ayant accumulé des participations cantonales pour l'encadrement des emplois temporaires subventionnés.

La sous-commission ayant examiné les comptes de cette direction a obtenu des réponses à toutes les questions qu'elle a posées, en complément des explications fournies dans la brochure des comptes.

Le président : – Je prends service par service.

- 600 **Secrétariat général**
- 6100 **Service des assurances sociales**
- 620 **Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement**
- 640 **Service social et du travail**
- 6600 **Service des parcs et promenades**

Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission sur la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité. Son président n'a rien à ajouter.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Trois abstentions. Vous avez très largement accepté les comptes de cette direction.

Direction des services industriels, M. le président-rapporteur.

7. DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Les charges de cette direction représentent 34,4% de l'ensemble des charges de la Ville. Elles sont inférieures de 2,4% au budget, y compris les crédits supplémentaires. Les revenus de cette direction représentent 41,1% de l'ensemble des revenus, ils sont inférieurs de 1,1% aux estimations.

La sous-commission ayant examiné les comptes de cette direction a obtenu des réponses à toutes les questions qu'elle a posées, en complément des explications fournies dans la brochure des comptes.

Le président : – Je prends service par service.

- 700 **Secrétariat général**
- 7010 **Service comptabilité et finances**
- 702 **Service du MAGESI**
- 7300 **Marketing industriel**
- 74 **Service du gaz et chauffage à distance**
- 76 **Service de l'électricité**
- 7700 **Service du multimédia**

Monsieur le Président-rapporteur, veuillez nous communiquer les déterminations de la Commission sur la Direction des services industriels.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances a accepté les comptes de cette direction à l'unanimité. Son président n'a rien à ajouter.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction des services industriels le manifestent en levant la main. Avis contraires? Un avis contraire. Abstentions? Vous avez accepté les comptes de cette direction.

Je donne la parole au président de la Commission des finances pour la conclusion de son rapport. J'ouvrirai ensuite une discussion finale sur les comptes 2004.

M. Denis Pache (VDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Au terme de ses

travaux, la Commission des finances n'a formulé aucune observation à l'attention de la Municipalité.

Le président de la Commission des finances ne peut que se réjouir des comptes 2004 après l'exercice catastrophique précédent. Il invite la Municipalité à persévérer sur cette voie, en particulier par l'application de Prestations 2004.

Il a constaté avec la Commission des finances l'effort fourni par la Municipalité et l'Administration communale pour rétablir les comptes communaux soit par une diminution des charges, soit par des revenus supplémentaires. Il invite toutefois la Municipalité à ne pas reporter certains investissements, notamment dans les services commercialisés, cela par souci d'économie qui ne sera que temporaire.

Au terme de ses travaux, la Commission a pris connaissance du rapport de vérification détaillé des comptes 2004, établi par le Service de la révision de la Ville, lequel a été dûment habilité par le Département des institutions et des relations extérieures². La Commission des finances a pris connaissance de la réserve formulée par l'organe de vérification au sujet de la facturation et de l'encaissement des impôts par l'Etat de Vaud; dite réserve est fondée sur le rapport déposé par le Contrôle cantonal des finances au sujet des comptes de l'Administration cantonale des impôts. Comme les vérificateurs, la Commission des finances vous propose néanmoins par 12 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention, d'accepter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, les comptes 2004 de la Ville de Lausanne.

Le président: – Merci. J'ouvre une discussion finale sur les comptes 2004 de la Ville de Lausanne. La parole n'est pas demandée. Je vous fais voter sur la conclusion du préavis: *Le Conseil communal décide d'approuver les comptes de 2004 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2005/21, du 7 avril 2005.*

Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Avis contraires? Quelques avis contraires. Abstentions? Avec une évidente et très large majorité, vous avez accepté les comptes 2004. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2005/21 de la Municipalité, du 7 avril 2005;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver les comptes de 2004 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2005/21, du 7 avril 2005.

²BCC 2005-2006, T. I (N° 3/I), p. 203.

Crédits supplémentaires pour 2005**(1^{re} série)**

Préavis N° 2005/35

Lausanne, le 26 mai 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2005, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 342 du préavis)</i>	<u>8'307'500.-</u>	<u>296'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 362 du préavis)</i>	<u>941'700.-</u>	<u>15'400.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>0.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sports, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	30 Charges de personnel	6'012'000 (indexation des traitements)							6'012'000
	301 Traitements	172'500				97'500	657'400		927'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	10'900				6'100	40'800		57'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions	21'100				14'800	92'500		128'400
	305 Assurance-accidents						1'000		1'000
	309 Autres charges de personnel				4'500	13'700			18'200
	310 Imprimés et fournitures de bureau			2'500					2'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	8'000		12'000	30'000		49'900		99'900
	313 Marchandises			15'000	210'000				225'000
	314 Entretien des biens immobiliers		70'000	40'000		147'500	68'000		325'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation			300		1'500			1'800
	317 Déplacements, débours, dédommagements			4'000		1'700	3'000		8'700
	318 Autres prestations de tiers	45'000		8'000		46'300		90'000	189'300
	319 Impôts, taxes et frais divers			5'000					5'000
	365 Subventions à des institutions	25'000		280'000					305'000
	TOTAL PAR DIRECTION (*)	282'500	70'000	366'800	244'500	329'100	912'600	90'000	8'307'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>21'800</i>		<i>136'100</i>	<i>138'200</i>		<i>296'100</i>	

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	Fr. 436'298'600.-	Fr. 6'012'000.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2005. Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice à la consommation de novembre 2004, les traitements du personnel communal ont été indexés de 1,56% (indice 104,4).

La précédente indexation de 0,5% (indice 102,8) a été accordée le 1^{er} janvier 2004.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		1100 Secrétariat communal	1601 Commission de police	1700 Service de l'information	1800 Contrôle interne et externe	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		9'500	47'800	115'200	172'500
	303 Cotisations aux assurances sociales		600	3'100	7'200	10'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions			5'900	15'200	21'100
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				8'000	8'000
	318 Autres prestations de tiers			45'000		45'000
	365 Subventions à des institutions	25'000				25'000
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		25'000	10'100	101'800	145'600	282'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						

110 Secrétariat municipal*1100* Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl.
1100.365	Subventions à des institutions	Fr. 831'000.–	Fr. 25'000.– a) Fr. 15'000.– b) Fr. 10'000.–

a) Fête de la musique: Fr. 15'000.–

Depuis la première édition de la Fête de la musique, le Secrétariat municipal collabore étroitement à l'organisation de celle-ci, assume le secrétariat de l'association responsable de ladite organisation et se charge de l'essentiel des tâches administratives qui y sont liées.

Pour l'édition 2005, qui aura lieu, comme dans la plupart des villes européennes, à la date traditionnelle du 21 juin et réunira plus de 1400 musiciens se produisant sur une trentaine de scènes intérieures et extérieures, le Secrétariat municipal n'est cependant pas en mesure d'assumer complètement cette mission, en raison d'un problème d'effectif du personnel, lié au départ à la retraite, à fin février, d'un collaborateur dont le remplaçant encore en période de mise au courant, et à la vacance d'un poste de secrétaire repourvu trop tard pour que la titulaire puisse contribuer utilement aux travaux d'organisation de la fête. Le comité de l'Association de la Fête de la musique s'est donc adjoint, pour cette année, une secrétaire rétribuée, avec pour conséquence des charges accrues, que la Municipalité propose de compenser par un complément de subvention de Fr. 15'000.–. Cette situation n'était pas prévisible au moment de l'élaboration du budget 2005.

Cette dépense supplémentaire sera compensée par les économies réalisées sur les postes 1100.301, 1100.303 et 1100.304 du budget du Secrétariat municipal.

b) Association des Corps de musique lausannois: Fr. 10'000.–

Le Conseil communal, en adoptant le projet de budget pour 2005, a admis la proposition de la Municipalité de réduire de 10% le montant de la subvention désormais globale accordée aux corps de musique. Cette proposition visait à faire pression sur lesdites sociétés intéressées, engagées – sous l'égide de l'Association des Corps de musique lausannois – dans des discussions en vue d'une répartition plus équitable de l'aide financière accordée par la Ville et d'une collaboration accrue entre les différents corps. Les discussions ayant abouti à un accord satisfaisant, la Municipalité estime équitable de rétablir le subventionnement à son niveau antérieur.

160 Service juridique*1601* Commission de police

		Budget	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	Fr. 634'000.–	Fr. 9'500.–
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 38'700.–	Fr. 600.–

Engagement d'une auxiliaire, durant une période de deux mois, pour palier notamment l'accroissement très sensible du nombre de sentences en 2004 (plus de 13'000 par rapport à 2003).

1700 Service de l'information

		Budget	Crédit suppl.
1700.301	Traitements	Fr. 1'156'000.–	Fr. 47'800.– a) Fr. 32'800.– b) Fr. 15'000.–
1700.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 70'900.–	Fr. 3'100.– a) Fr. 2'100.– b) Fr. 1'000.–
1700.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 153'000.–	Fr. 5'900.– a) Fr. 4'100.– b) Fr. 1'800.–

a) Renforcement de l'effectif de l'unité web avec l'engagement d'un EPT: Fr. 39'000.–

Les changements intervenus au sein de l'unité web (absence prolongée et démission de la déléguée Internet; vacance du poste du 15 décembre 2003 au 30 septembre 2004) ont obligé le SPI à parer le plus rapidement possible au manque d'effectif par l'engagement provisoire d'une collaboratrice-stagiaire du 16 février au 31 août 2004. Pour faire face à la masse de travail, son mandat a été prolongé en le transformant en contrat auxiliaire à 100%, à durée déterminée échéant le 30 juin 2005.

En 14 mois d'activité au sein de l'unité web, cette collaboratrice a acquis une expérience et une pratique précieuses dans le domaine du gestionnaire de contenu (GDA), tant comme développeuse que comme contributrice, ce qui fait d'elle une ressource polyvalente indispensable. Grâce à cette force de travail, certaines tâches de développement ont pu être réalisées en interne. Quant aux mois à venir, elle sera d'autant plus sollicitée qu'il s'agira d'adapter les pages du site web au nouveau concept graphique et d'assurer la veille éditoriale des sites intranet et internet. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à la titularisation de cette collaboratrice à plein temps au 1^{er} juillet 2005 et de couvrir la dépense par un crédit supplémentaire 1^{re} série (traitement y.c. charges sur 6 mois).

b) Remplacement et augmentation du taux d'activité: Fr. 17'800.–

A l'occasion du départ de l'adjoint principal de la chef de service, le taux d'activité de ce poste a été augmenté de 20%. Ceci afin de répondre aux nombreuses et diverses missions ainsi qu'aux échéances incombant au Service de l'information. Le nouveau collaborateur étant entré en fonction le 1^{er} avril 2005, il y a lieu de demander un crédit supplémentaire pour couvrir la dépense.

		Budget	Crédit suppl.
1700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 77'000.–	Fr. 45'000.–

Mandat extérieur pour modifier le code source du gestionnaire de contenu

Dans le cadre du projet de rénovation du site web, le budget de fonctionnement 2005 prévoyait un nombre réduit de prestations à effectuer par un fournisseur externe pour faire évoluer l'outil de gestion de contenu (GDA). Une partie importante des développements pouvait être réalisée par une ressource interne. De plus, la vacance du poste de webmaster durant 9 mois n'avait pas permis de préciser et de planifier la rénovation du site lors de l'établissement du budget 2005.

Dès son engagement au 1^{er} octobre 2004, le webmaster s'est consacré à une indispensable refonte du site www.lausanne.ch. La réflexion puis la mise en œuvre des options validées par le comité d'édition internet se sont portées sur la création et le développement d'un site internet relooké, doté d'une navigation conviviale et thématique, conçu en vue d'une migration vers la cyberadministration.

En conséquence, des développements plus pointus doivent être effectués au niveau du noyau même (code source) du GDA. La Commune, liée par un contrat de maintenance avec le fournisseur, ne peut prendre le risque d'entreprendre des modifications de ce type sous peine de rendre le contrat caduc. De ce fait et en accord avec le SOI, il est indispensable de confier l'entier de ce travail au fournisseur externe. Le montant demandé n'a pas pu être porté au budget de l'exercice en cours, comme expliqué dans le 1^{er} paragraphe.

180 Service de la révision*1800 Contrôle interne et externe*

		Budget	Crédit suppl.
1800.301	Traitements	Fr. 1'492'100.–	Fr. 115'200.–
1800.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 87'600.–	Fr. 7'200.–
1800.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 201'800.–	Fr. 15'200.–
1800.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 500.–	Fr. 8'000.–

Mandat d'organe de révision pour les comptes communaux

Lors de sa séance du 29 octobre 2003, le Conseil d'Etat a modifié le règlement du 17 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, introduisant le contrôle obligatoire des comptes communaux par un organe de révision. Pour la Commune de Lausanne, ce contrôle doit être effectué par *un réviseur particulièrement qualifié*, selon les critères mentionnés à l'article premier de l'Ordonnance fédérale du 15 juin 1992 sur les qualifications professionnelles des réviseurs particulièrement qualifiés (RS 221.302). Le Service de la révision répond pleinement à ces critères.

C'est pourquoi la Municipalité est intervenue auprès du Département des institutions et des relations extérieures de l'Etat de Vaud qui par l'intermédiaire de son Service de justice, de l'intérieur et des cultes a, par son courrier du 27 mai 2004, autorisé la Commune à confier le contrôle de ses comptes au Service de la révision et ceci pour la première fois à l'occasion du bouclage des comptes de l'exercice 2004.

En parallèle, le Service de la révision a profité de la démarche «*Prestations 2004*» pour redéfinir son intervention sur le plan du contrôle externe, ce qui lui a permis de dégager du temps de travail disponible à reporter sur ce nouveau mandat. Par son expérience et en comparaison du temps nécessité la première fois pour le contrôle des comptes cantonaux par le Contrôle cantonal des finances (plus de 8000 heures), le Service de la révision a estimé son temps d'intervention à 4000 heures, soit 500 jours/homme.

Par conséquent, pour permettre de répondre aux exigences de ce nouveau mandat et en tenant compte des dispositions prises dans le cadre de «*Prestations 2004*», le besoin en personnel supplémentaire a été arrêté à deux collaborateurs dès 2005 et accordé par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2004.

Après avoir dûment consulté la sous-commission des finances à l'Administration générale et Finances, les offres d'emploi ont été publiées en novembre 2004 et le choix s'est porté sur deux nouvelles collaboratrices qui entreront en fonction, l'une le 1^{er} février et l'autre le 1^{er} avril 2005.

L'engagement de ces deux collaboratrices n'était pas encore prévu lors de l'élaboration du budget et entraîne par conséquent la demande de crédit supplémentaire 1^{re} série 2005 sollicitée d'une part pour les charges salariales et, d'autre part, pour le mobilier nécessaire.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICE	
		2201	TOTAL
		Inhumations et incinérations	PAR NATURE
CH. PAR NAT.	314 Entretien des biens immobiliers	70'000	70'000
TOTAL SECURITE PUBLIQUE		70'000	70'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			

220 Service de la police du commerce

2201 Inhumations et incinérations

		Budget	Crédit suppl.
2201.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 25'000.-	Fr. 70'000.-

Pour mémoire, il est rappelé que l'étanchéité des toitures du centre funéraire de Montoie a été réfectionnée, par étapes, entre 1982 et 1995, avec la pose de lés en matière synthétique. Or, depuis quelques années, cette étanchéité est atteinte par un phénomène irréversible de retrait et de reptation qui s'accompagne d'un durcissement et d'un amincissement des lés. Cette modification entraîne une tension le long des zones de raccord et des ruptures de collages.

Le rapport, établi par l'entreprise mandatée pour remédier à ces graves défauts, a permis de classer les toitures en deux types:

- 1) celles qui nécessitent des travaux de rénovation à court terme et qu'il est prévu de réparer en trois étapes (2003-2004-2005);
- 2) celles dont la remise en état peut attendre, pour autant qu'elles fassent l'objet d'une surveillance continue.

Il s'agit aujourd'hui de terminer la réfection de la partie «critique» des toitures. Selon l'avis des spécialistes du Service d'architecture, un éventuel report de ces travaux ferait courir le risque d'enregistrer des dégâts, dont la réparation engendrerait un coût nettement supérieur.

En conclusion, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE	
		3200 Forêts	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque municipale	3800 Service des sports		
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau	2'500					2'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					12'000	12'000
	313	Marchandises	15'000					15'000
	314	Entretien des biens immobiliers		40'000				40'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	300					300
	317	Déplacements, débours, dédommagements	4'000					4'000
	318	Autres prestations de tiers				8'000		8'000
	319	Impôts, taxes et frais divers				5'000		5'000
	365	Subventions à des institutions			15'000	250'000	15'000	280'000
	TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		21'800	40'000	15'000	263'000	27'000	366'800
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>21'800</i>					<i>21'800</i>	

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl.
3200.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 10'500.-	Fr. 2'500.-
3200.313	Marchandises	Fr. 152'000.-	Fr. 15'000.-
3200.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 17'000.-	Fr. 300.-
3200.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 185'000.-	Fr. 4'000.-

La Journée internationale de la forêt (JIF) s'associe à la manifestation de l'année internationale du sport et de l'éducation physique qui est fixée au 20 mars prochain dans les forêts joratoises de la Ville de Lausanne. Elle est organisée par le Service des forêts et le Service des sports qui travailleront conjointement à cette opération. Cette manifestation, parrainée par M. Adolf Ogi, s'adresse aussi bien à la population locale qu'aux médias à l'échelle internationale.

La manifestation est une invitation à pratiquer toutes les formes d'activités physiques en forêt, avec un impact aussi léger que possible sur l'environnement et sur les pratiques des autres utilisateurs, au respect de la nature d'autrui.

Dépenses entièrement compensées par des recettes (Fr. 21'800.- sous la rubrique 3200.439).

330 Service immobilier**3302 Immeubles du patrimoine administratif**

		Budget	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'200'000.–	Fr. 40'000.–

Immeuble administratif, Chauderon 4, à Lausanne – Aménagements intérieurs

Dans sa séance du 9 août 2004, la Municipalité adoptait une note relative aux locaux du Service social Lausanne. Celle-ci prévoyait le déménagement du groupe administratif dans des nouveaux locaux loués à la rue de Genève 52, afin de libérer des locaux à Chauderon 4 pour les groupes d'assistants sociaux, la caisse RMR et la nouvelle unité logement (dont la création avait été avalisée par le Conseil communal en mars 2004).

Le déménagement du groupe administratif a eu lieu en février 2005, une fois les travaux effectués dans les nouveaux locaux. Il s'agit maintenant de procéder à quelques aménagements internes à Chauderon 4 pour que le plan conçu l'an passé puisse être finalisé. Ceux-ci sont d'autant plus importants que l'augmentation des besoins en places de travail a été plus forte que prévu (12,3% d'augmentation des aides sociales versées en 2004 par le CSR de Lausanne).

Les travaux prévus consistent en la pose ou le déplacement de quelques cloisons, l'aménagement d'une réception et les modifications indispensables à la signalétique de l'immeuble. Ils comprennent aussi la signalétique à la rue de Genève 52, dont la prise en charge incombe au locataire, soit à la Ville.

Grâce à ces travaux, le SSL :

1. créera les places de travail nécessaires pour les renforts d'ores et déjà accordés;
2. améliorera les conditions de réception des usagers à la caisse RMR (actuellement accueillis dans la petite cuisine réservée au personnel ou dans des bureaux où d'autres personnes travaillent);
3. rassemble les collaborateurs de chaque unité et de chaque groupe (par exemple: la cheffe et les collaboratrices de l'UniLog travailleront dans le même bâtiment, au même étage).

Le montant de cette opération est estimé (sur devis d'entreprises) à Fr. 40'000.–, soit:

1. CFC 230.0 – Electricité	Fr. 2'000.–
2. CFC 273.0 – Menuiserie	Fr. 30'000.–
3. CFC 285.1 – Peinture	Fr. 3'000.–
4. CFC 941.0 – Signalétique	Fr. 5'000.–

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	Fr. 26'999'500.–	Fr. 15'000.–

La troupe La Moulinette a décidé de présenter «La Revue de Lausanne 2005», poursuivant ainsi la démarche qu'elle a amorcée dès 1999. La Moulinette étant une troupe semi-professionnelle, la Commission du théâtre de la Ville de Lausanne n'est pas entrée en matière pour une aide financière. La Municipalité souhaite toutefois soutenir cette revue pour permettre à l'esprit satirique de s'exercer.

Cette subvention, qui ne figure pas au budget de l'année en cours, fait l'objet de la présente demande.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl.
3700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 60'000.–	Fr. 8'000.–

La Journée mondiale du livre et du droit d'auteur aura lieu le 23 avril 2005. A cette occasion, la Bibliothèque municipale organise, en collaboration avec la Compagnie Marin, une semaine de lecture du 18 au 23 avril 2005. Les lectures au public se dérouleront à Chauderon, Entre-Bois et Montriond et seront assurées par des bibliothécaires, des comédiens amateurs élèves de ladite Compagnie (atelier espace mont blanc) et des comédiens professionnels.

La Municipalité attribue un mandat de prestations de Fr. 8000.– à la Compagnie Marin qui comprend :

- la formation de quatre bibliothécaires à la lecture en public (4 séances de 2 heures en groupe et 1 séance individuelle pour chacune des bibliothécaires);
- les cachets de trois comédiens professionnels (4 lectures chacun);
- la mise en lecture;
- la régie;
- l'administration;
- les droits d'auteur.

Ladite compagnie s'engage à déclarer et régler les charges sociales liées à l'engagement des artistes et du personnel technique.

Ce projet, qui ne figure pas au budget de l'année en cours, fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl.
3700.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 4'000.–	Fr. 5'000.–

Dans le but d'organiser à Lausanne un festival de la bande dessinée, ainsi qu'un centre de la bande dessinée en collaboration avec la Bibliothèque municipale, la *Fondation lausannoise pour le rayonnement de la BD* est créée.

Les fondateurs – la Ville de Lausanne, Lausanne Tourisme et l'Association Décllic – ont décidé d'affecter chacun, au titre de capital initial, la somme de Fr. 5000.–.

		Budget	Crédit suppl.
3700.365	Subventions à des institutions	Fr. 0.–	Fr. 250'000.–

La *Fondation lausannoise pour le rayonnement de la BD* a été créée le 20 avril 2005 dans le but d'organiser à Lausanne un festival de la bande dessinée ainsi qu'un centre de la bande dessinée, en collaboration avec la Bibliothèque municipale. Les membres fondateurs sont la Ville de Lausanne, Lausanne-Tourisme et l'Association pour le développement économique du commerce lausannois et des intérêts communs (Décllic).

Le premier BD-Festival international de Lausanne (BD-FIL) se déroulera du 2 au 4 septembre prochain dans le quartier du Flon et ses abords immédiats.

Sur un budget estimé pour la première édition à Fr. 1'050'000.–, la part du budget qui n'est pas couverte par les recettes est estimée à ce jour à Fr. 600'000.–. Fr. 350'000.– sont d'ores et déjà acquis de la part de mécènes ou de sponsors.

Compte tenu de l'importance de cette nouvelle manifestation, la Municipalité a décidé d'allouer une subvention de Fr. 150'000.– et une garantie de déficit de Fr. 100'000.–.

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
3800.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 163'000.–	Fr. 12'000.–

Dans le cadre du rapport-préavis N° 2004/11 du 1^{er} avril 2004, adopté par le Conseil communal le 31 août 2004, un crédit spécial de Fr. 22'000.– destiné à l'acquisition de divers équipements en faveur de la Maison du sport lausannois a été inscrit au budget de fonctionnement 2004, sous la rubrique 3800.311.

Or, en raison de longs délais de livraison, la totalité de ces équipements n'a pas pu être acquise avant la fin de l'année 2004. Il en résulte ainsi une économie dans les comptes de fonctionnement.

La valeur du solde desdits équipements (mobilier et photocopieuse) s'élève à Fr. 12'000.–.

		Budget	Crédit suppl.
3800.365	Subventions à des institutions	Fr. 4'076'000.–	Fr. 15'000.–

En mars dernier, l'Union européenne de triathlon (ETU) a attribué l'organisation des Championnats d'Europe 2005 élites et par catégories d'âge à la ville de Lausanne. Cette manifestation, qui se déroulera à Ouchy en prélude aux Championnats du monde de triathlon qui auront lieu en notre cité en 2006, se tiendra en lieu et place de la manche de la Coupe du monde de triathlon pour laquelle une subvention de Fr. 65'000.– est inscrite au budget des subventions du Service des sports.

La tenue de ces Championnats d'Europe demandant un engagement financier plus important, les organisateurs se sont approchés du Canton et de la Commune de Lausanne pour obtenir un complément de subvention de Fr. 50'000.–. Le Canton, par l'intermédiaire du Fonds cantonal du sport, s'est engagé pour une valeur de Fr. 20'000.– et la Municipalité pour le solde, soit Fr. 30'000.–, qui se décompose comme suit:

- Fr. 15'000.– portés en déduction du montant de Fr. 30'000.– inscrit dans la rubrique 3800.365 «Subventions à des institutions privées» sous la dénomination «garanties de couverture de déficit pour manifestations futures»;
- Fr. 15'000.– qui font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		4201 Service des routes et de la mobilité	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées	
CHARGES PAR NATURE	309	Autres charges de personnel		4'500	4'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		30'000	30'000
	313	Marchandises	210'000		210'000
	TOTAL TRAVAUX		210'000	4'500	30'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.313	Marchandises	Fr. 2'300'000.-	Fr. 210'000.-

Les conditions météorologiques exceptionnelles que nous avons connues cet hiver, avec un froid persistant et des chutes de neige abondantes, ont nécessité de multiples interventions de déneigement, notamment dans les hauts de la ville et dans les zones foraines, provoquant une consommation importante de sel à dégeler (~ 1500 t pour 66 sorties, dont 12 sur l'ensemble du territoire communal).

La réserve disponible à l'entrée de l'hiver est totalement épuisée, malgré un approvisionnement régulier, d'où la nécessité de reconstituer les stocks aux ateliers et magasins de la Ville en prévision de la saison hivernale à venir.

460 Service d'assainissement4602 Unités de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl.
4602.309	Autres charges de personnel	Fr. 3'700.–	Fr. 4'500.–

Le cours de formation de l'union romande des entreprises d'installation et de révision de stockages d'hydrocarbures (URCIT) que doit suivre un nouveau collaborateur de l'Unité de gestion du réseau a été reporté par l'organisateur de 2004 à 2005 en raison d'un nombre insuffisant de participants inscrits. Cette décision est intervenue après l'établissement du budget de l'exercice 2005. Il est à noter que le montant prévu à cet effet au budget 2004 n'a pas été dépensé.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl.
4603.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 140'000.–	Fr. 30'000.–

Suite à diverses vérifications techniques et malgré plusieurs tentatives de réglage confiées à une entreprise spécialisée, le Bureau cantonal des poids et mesures a, par un procès-verbal d'inspection daté du 19 juillet 2004, demandé la mise en conformité du système de pesage des camions. En effet, celui-ci présentant des variations de poids allant jusqu'à 100 kg par pesée, il ne respecte de ce fait plus les dispositions de l'Ordonnance fédérale sur les déclarations. La vétusté des équipements électromécaniques et une augmentation opportune de la capacité nominale du pesage entraînent une modification lourde de l'ensemble de l'installation, adaptation non prévue au moment de l'établissement du budget 2005. Si les montants des travaux de génie civil et des équipements électromécaniques peuvent être prélevés sur ce dernier, un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.– est toutefois nécessaire pour l'acquisition du système d'exploitation du nouveau dispositif de pesage, indispensable pour la facturation des prestations fournies par la Step.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5500 Service dentaire	5900 Centres de vie enfantine communaux	5901 Institutions subventionnées	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		97'500			97'500
	303 Cotisations aux assurances sociales		6'100			6'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions		14'800			14'800
	309 Autres charges de personnel			13'700		13'700
	314 Entretien des biens immobiliers	131'500			16'000	147'500
	316 Loyers et redevances d'utilisation				1'500	1'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements			1'700		1'700
	318 Autres prestations de tiers			46'300		46'300
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		131'500	118'400	61'700	17'500	329'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>131'500</i>			<i>4'600</i>	<i>136'100</i>

500 Secrétariat général**5002 Cultes et temples**

		Budget	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 435'000.-	Fr. 131'500.-

Eglise de la paroisse de langue allemande de Villamont (PLA)

La corrosion des tubes métalliques qui abritent les câbles du chauffage électrique a provoqué d'importantes et nombreuses déformations du sol du temple. D'autre part, l'état de ces conduites impose leur remplacement dans de brefs délais.

Après examen avec le service Gaz-Chauffage à Distance, la solution de la conversion au gaz apparaît la plus avantageuse aux plans énergétique et écologique. Les travaux reviendront à Fr. 250'000.– environ, ainsi répartis :

Installation d'une nouvelle chaudière à gaz y c. introduction et autres travaux annexes	Fr. 136'000.–
Réfection du sol de l'église, soit démolition et réalisation d'une nouvelle chape y c. travaux annexes	Fr. 47'000.–
Mise hors service et dépose des radiateurs électriques, y c. alimentation et travaux annexes	Fr. 5'000.–
Fourniture et pose d'un nouveau sol Novilux ou Natura	Fr. 15'000.–
Dépose et repose des 22 bancs dans la nef, y c. fixation de ceux-ci sur le nouveau sol	Fr. 7'500.–
Frais d'étude pour la nouvelle installation de chauffage	Fr. 10'000.–
Divers et imprévus	Fr. 29'500.–
Coût total et approximatif	<u>Fr. 250'000.–</u>

Le budget de fonctionnement de la PLA est pris en charge, au prorata de leur population, par 34 Communes, et la part lausannoise s'est élevée en 2004 à 47,4%.

Il reviendra à la Commune de Lausanne d'assurer la conduite et le financement du chantier, puis de refacturer leur participation (soit environ Fr. 131'500.–) aux autres collectivités.

Le budget du Secrétariat général ne permet de financer que la part afférente à la Ville, d'où cette demande de crédit supplémentaire qui représente de fait une demande d'avance.

Le montant de Fr. 131'500.– sera compensé par une recette équivalente qui sera enregistrée sous la rubrique 5002.452 «Participation de Communes aux charges» représentant le remboursement de la part des 33 autres Communes.

5500 Service dentaire

		Budget	Crédit suppl.
5500.301	Traitements	Fr. 2'747'400.–	Fr. 97'500.–
5500.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 164'800.–	Fr. 6'100.–
5500.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 365'900.–	Fr. 14'800.–

Le médecin dentiste, du cabinet de Mon-Repos, au taux d'occupation de 60%, a fait une chute le 7 décembre 2004. L'état de son épaule a nécessité une intervention chirurgicale et il sera dans l'incapacité de travailler durant une année.

Cet événement malheureux entraîne donc l'engagement d'un remplaçant durant la période d'inactivité du titulaire, ceci afin d'assurer les soins des 1150 élèves inscrits au cabinet de Mon-Repos.

Cette dépense sera partiellement compensée par une recette enregistrée sous la rubrique 1200.436 «Dédommagements de tiers» de l'Administration générale et Finances représentant la participation de l'assurance accidents.

590 Service de la petite enfance*5900 Centres de vie enfantine communaux*

		Budget	Crédit suppl.
5900.309	Autres charges de personnel	Fr. 45'900.–	Fr. 13'700.–
5900.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 18'500.–	Fr. 1'700.–

Formation des directions de Centres de vie enfantine

Le Service de la petite enfance exige que les directeurs/directrices des Centres de vie enfantine soient au bénéfice du diplôme postgrade HES en direction d'institutions éducatives, sociales et médico-sociales. Suite à des engagements récents, trois directeurs/directrices devront donc suivre cette formation pour obtenir ce diplôme. De même qu'un/une quatrième directeur/directrice qui entrera en fonction en automne 2005.

Selon l'IA-RPAC 66.01, les formations exigées par l'employeur sont entièrement prises en charge par les services, qui accordent le temps nécessaire à la formation, le financement des cours et les frais de déplacement.

Le coût annuel de la formation s'élève à Fr. 6500.–, auquel il faut ajouter un montant unique de Fr. 180.– en guise de frais d'inscription. Pour 2005, il s'agit de tenir compte aussi des frais de déplacement correspondant à sept sessions prévues à Neuchâtel ou Fribourg (Fr. 420.– par personne).

		Budget	Crédit suppl.
5900.318	Autres prestations de tiers	Fr. 145'000.–	Fr. 46'300.–

Création d'un réseau d'accueil de la petite enfance à Lausanne, projet informatique «Icare»

Baptisé «Icare», ce projet informatique s'inscrit dans une perspective ambitieuse découlant du rapport-préavis N° 2003/23 «Politique de la petite enfance à Lausanne. Etat des lieux et projets à réaliser pour les années 2003 à 2006» accepté par le Conseil communal le 23 novembre 2003.

Le Comité de pilotage informatique de la Ville (Copilinf) a sélectionné deux entreprises pour qu'elles soumettent une offre détaillée. Finalement, l'offre retenue s'élève à Fr. 272'000.–, dont un montant de Fr. 92'500.– à charge des Centres de vie enfantine municipaux. La répartition s'effectue en proportion du nombre de places offertes.

Cette somme de Fr. 92'500.– sera couverte à 50% par des économies ou des dépenses reportées et, pour l'autre moitié, par le présent crédit supplémentaire.

5901 Institutions subventionnées

		Budget	Crédit suppl.
5901.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 23'000.–	Fr. 16'000.–
5901.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 432'000.–	Fr. 1'500.–

Le 24 juin 2004, la Municipalité répondait à l'interpellation de M. Alain Bron: «Quel avenir pour les Criquets?» en affirmant que la halte-jeux trouverait des locaux pour continuer ses activités pendant les travaux d'assainissement prévus au collège de Chailly et ceci dès avril 2005 en attendant la création de la maison de quartier de Chailly.

Un groupe de travail a évalué différentes solutions afin de garantir l'avenir de cette halte-jeux.

Il propose de louer des locaux à la paroisse de «Chailly/La Cathédrale», qui dispose d'une bâtisse à l'avenue du Temple 11 nommée «La Concorde». Des travaux doivent être entrepris selon un devis détaillé fourni par le Programme communal d'emploi temporaire (PCET). Il s'agit principalement de travaux de menuiserie, de peinture et de remise en état des sols. Leur coût se monte à Fr. 16'000.–.

L'association des locaux paroissiaux de «Chailly/La Cathédrale» ne veut pas investir en tant que propriétaire mais a fait une offre de loyer modeste: Fr. 3500.–/an pour environ 100 m².

L'association halte-jeux «Les Criquets» dispose de quelques fonds propres et envisage une participation aux travaux de Fr. 4000.–. Elle peut aussi dégager de son budget annuel de fonctionnement Fr. 1500.– par an comme participation au loyer qui serait payé pendant trois ans par la Commune, dès le 1^{er} août 2005.

Ces dépenses seront partiellement compensées par des recettes de Fr. 4000.– sur le compte 5901.439 «Autres recettes» et Fr. 600.– sur le compte 5901.427 «Revenus des biens du patrimoine administratif».

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		6000 Administration et comptabilité	6301 S S L Unités Support	6302 S S L Unités prestations	6401 Office du travail	6402 Office régional de placement	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		220'000	340'000	97'400			657'400
	303 Cotisations aux assurances sociales		13'700	21'100	6'000			40'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions		31'000	47'800	13'700			92'500
	305 Assurance-accidents			1'000				1'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	7'100		28'800		14'000		49'900
	314 Entretien des biens immobiliers						68'000	68'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements			3'000				3'000
TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		7'100	264'700	441'700	117'100	14'000	68'000	912'600
<i>TOTAL DES RECETTES</i>		<i>7'100</i>			<i>117'100</i>	<i>14'000</i>		<i>138'200</i>

600 Secrétariat général

6000 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl.
6000.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 3'700.-	Fr. 7'100.-

Suite à l'attribution d'un mandat de prestations par la Confédération, le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés engagera prochainement un/une collaborateur/collaboratrice supplémentaire, d'où la nécessité d'équiper un poste de travail comprenant le mobilier et le matériel informatique.

Ce montant sera intégralement subventionné par la Confédération (sous la rubrique 6000.460).

630 Service social Lausanne*6301 Unités Support*

		Budget	Crédit suppl.
6301.301	Traitements	Fr. 1'627'000.–	Fr. 220'000.–
6301.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 99'800.–	Fr. 13'700.–
6301.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 205'600.–	Fr. 31'000.–

Voir sous 6302

6302 Unités prestations

		Budget	Crédit suppl.
6302.301	Traitements	Fr. 11'223'900.–	Fr. 340'000.–
6302.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 686'200.–	Fr. 21'100.–
6302.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 1'394'900.–	Fr. 47'800.–
6302.305	Assurances accidents	Fr. 134'700.–	Fr. 1'000.–
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 11'100.–	Fr. 28'800.–
6302.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 12'000.–	Fr. 3'000.–

Soumis à la pression de l'augmentation rapide du nombre des usagers, le Service social (SSL) a été contraint d'augmenter l'effectif de plusieurs de ses secteurs.

1. 4 EPT pour faire face aux absences imprévues (maladie, maternité) du personnel et pour compenser le temps consacré aux stagiaires travailleurs sociaux en formation auprès de la HES-EESP;
2. 4,5 EPT pour adapter l'effectif de la Caisse RMR au volume de travail croissant dans le respect des «ratios de gestion» définis par l'Autorité cantonale;
3. 1,5 EPT pour permettre au secteur «Information sociale et centre social régional» de répondre dans des conditions encore satisfaisantes à une demande en augmentation continue.

Les postes qui ne seront pas occupés par des remplaçants (cf. ch. 2 et 3 ci-dessus) nécessitent l'acquisition d'équipements informatiques standards et de quelques meubles de bureau. Enfin, les engagements rendus nécessaires entraîneront une augmentation des dépenses enregistrées à la rubrique «Déplacements, débours, dédommagements». Au total, le crédit supplémentaire relatif au renforcement du SSL se monte à Fr. 706'400.–.

Les charges faisant l'objet de la présente demande seront partiellement compensées par des contributions cantonales dont il n'est pas possible d'évaluer l'importance compte tenu de l'incertitude qui prévaut quant au calcul des participations cantonales aux dépenses d'aide sociale.

640 Service du travail Lausanne*6401 Office du travail*

		Budget	Crédit suppl.
6401.301	Traitements	Fr. 5'219'600.–	Fr. 97'400.–
6401.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 319'000.–	Fr. 6'000.–
6401.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 629'600.–	Fr. 13'700.–

Le programme d'emploi temporaire «Synergie internationale» (SYNI) rencontre un vif succès. Le nombre des chômeurs pris en charge est supérieur à ce qui était initialement escompté. Un renforcement de l'encadrement est nécessaire pour garantir l'efficacité de son fonctionnement. Un collaborateur à plein temps sera engagé. Il sera licencié en fin de l'année si la fréquentation du programme est inférieure aux attentes.

Son traitement sera intégralement remboursé par les Autorités d'application de la LACI (Fr. 117'100.– sous la rubrique 6401.436).

6402 Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl.
6402.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 45'000.–	Fr. 14'000.–

Acquisition de nouveaux meubles de classement suite à l'augmentation du nombre des dossiers de chômeurs.

Ce montant sera intégralement subventionné par la Confédération (sous la rubrique 6402.450).

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 904'000.–	Fr. 68'000.–

Suivant la volonté du Conseil communal exprimée lors de la séance du 25 janvier 2005 pour un aménagement convenable et en rapport avec le prestige des lieux de l'espace vert qui se trouve au sud de la Rose de la Cathédrale et le long du Musée de design et d'arts appliqués contemporains, il sera procédé à un aménagement des lieux dont le coût est estimé à Fr. 68'000.–.

7. SERVICES INDUSTRIELS

		SERVICES	
		7413 Chauffage à distance Distribution	TOTAL PAR NATURE
CH. PAR NAT.	318 Autres prestations de tiers	90'000	90'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		90'000	90'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			

74 Service gaz et chauffage à distance7413 Distribution (chauffage à distance)

		Budget	Crédit suppl.
7413.318	Autres prestations de tiers	Fr. 41'000.–	Fr. 90'000.–

Le souci de vouloir favoriser le développement du chauffage urbain a été exprimé par la motion de MM. Jean-Pierre Béboux et Charles-Denis Perrin intitulée «Pour un développement rapide et efficace du CAD par une promotion soutenue auprès des Lausannois». Afin de déterminer les éléments de base nécessaires au traitement de cette motion, le Service du gaz et du chauffage à distance est dans l'obligation de mandater un bureau d'ingénieurs. Les capacités en personnel au Service du gaz et du chauffage à distance ne sont pas suffisantes pour mener à bien cette étude. Elle portera sur les points suivants :

Détermination de la valeur des ouvrages de production et du réseau de CAD

Cette étude préparatoire est nécessaire afin de pouvoir déterminer :

- les investissements futurs à réaliser sur le réseau CAD (entretien et renouvellement);
- les différents coûts à prendre en compte dans l'établissement des prix de vente.

Définition de la politique tarifaire du CAD

Une nouvelle politique tarifaire sera développée afin :

- de valoriser la production de chaleur de Tridel;
- de renforcer l'attractivité du CAD pour augmenter le nombre de clients en densifiant les raccordements;
- de favoriser le développement de nouvelles applications (climatisation, applications industrielles, etc.);
- de proposer des nouveaux services associés (télégestion, etc.).

Définition du plan directeur d'extension et des budgets d'investissement à long terme

Cette phase permettra d'évaluer les investissements à réaliser sur le réseau afin de :

- conserver une qualité de service adéquate en optimisant la capacité du réseau;
- étendre le réseau en fonction des opportunités commerciales pour utiliser la production de Tridel.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SÉCURITE PUBLIQUE****240 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 455'000.–	Fr. 62'700.–

Attribuée à Police-secours, l'Opel Omega Caravan, immatriculée VD 18803 et mise en circulation le 2 août 2001, a été mise hors d'usage le dimanche 16 janvier 2005, alors que son compteur affichait 123'574 km. En effet, l'accident de circulation, survenu lors d'une course poursuite dans les bois de Belmont, a infligé à ce véhicule un dommage total.

Vu ce qui précède et afin que Police-secours puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, à bref délai, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une Volvo V70 Station Wagon, véhicule qui, doté des équipements adéquats et dont le Corps de police dispose déjà de trois unités, correspond mieux aux besoins, en particulier de tenue de route, lors de courses urgentes.

Pour le surplus, il convient de relever qu'un montant de Fr. 13'715.–, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule accidenté, sera versé par le Fonds communal pour risques non assurés, et inscrit sous la rubrique 2400.424 «Plus-values, produits exceptionnels» du budget du Corps de police, qui enregistrera également le paiement de Fr. 1200.–, représentant le prix de l'épave, qu'effectuera l'entreprise de démolition, chargée de l'élimination de celle-ci. La somme globale à recevoir, soit Fr. 14'915.–, équivaut à la valeur, à dire d'expert, du véhicule à remplacer (donc Fr. 14'900.– au total sous la rubrique 2400.424).

250 Service de secours et d'incendie

		Budget	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 81'500.–	Fr. 36'000.–

Le véhicule attribué à un officier devant assurer un service de piquet, doit passer prochainement à l'expertise du Service des automobiles et de la navigation.

Or, pour pouvoir passer avec succès ladite expertise, il s'avère incontournable de remplacer l'essieu arrière de ce véhicule, ainsi que d'autres pièces essentielles, ce qui implique une dépense minimale de Fr. 6000.– environ.

S'agissant d'un véhicule de 11 ans d'âge, qui marque 120'000 km au compteur, la remise en état apparaît trop onéreuse, si l'on considère qu'en y procédant, la valeur vénale dudit véhicule n'ascenderait guère qu'à Fr. 1500.– environ.

Vu ce qui précède, et afin que le service de piquet du Service de secours et d'incendie puisse continuer à se dérouler normalement, il convient de remplacer ce véhicule, dans le meilleur délai, par un autre, dont le coût s'élève à Fr. 36'000.–, y compris les équipements prioritaires.

Cette dépense imprévisible ne pouvant être différée, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 1^{re} série 2005 s'avère nécessaire.

Le véhicule défectueux sera vendu, en l'état, pour la somme de Fr. 500.– (rubrique 2500.424).

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
420.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 809'000.–	Fr. 770'000.–

Par décision du 23 septembre 2004, la Municipalité a accepté le principe d'un crédit supplémentaire de Fr. 600'000.– pour le remplacement de deux camions de chantiers hors d'usage, ou en voie de l'être, par deux véhicules «polyvalents». Cette décision a reçu l'aval de la Commission des finances.

Ces acquisitions ont été mises en soumission conformément aux procédures sur les «Marchés publics», ce qui ne nous a pas permis d'adjuger la fourniture des véhicules avant le mois de décembre 2004, la livraison et la facturation ne pouvant intervenir que dans le courant du second semestre 2005.

La dépense n'ayant pu être comptabilisée sur l'exercice écoulé, et conformément aux règles administrative et comptable, il est nécessaire de représenter formellement la demande faite en 2004.

Complément (2005) à la demande de crédit (Fr. 170'000.–):

Comme précisé dans la demande formulée l'an passé, ces véhicules seront notamment affectés au service hivernal, ce qui permettra de réduire l'intervention de camions privés et accentuera l'efficacité de nos interventions.

Depuis notre demande de septembre 2004, deux véhicules munis de «plaques bleues» – affectés aux seules opérations de salage – ont été mis hors d'usage. Si nous entendons conserver notre capacité d'intervention, il devient dès lors indispensable de compléter l'acquisition des véhicules ci-dessus par l'achat de deux saleuses embarquées, l'ancienneté des équipements ne permettant plus leur réaffectation sur l'un ou l'autre des camions de notre parc automobile.

Ainsi équipés, ces nouveaux camions seront en mesure de déneiger et de saler en un seul passage. A terme, l'équipement systématique d'une lame et d'une saleuse «portée», déjà entrepris sur nos dernières acquisitions, permettra de rationaliser notamment les opérations de déneigement et, par la même, de réduire en proportion le parc de véhicules dévolu à ces missions obligatoires découlant de la Loi cantonale sur les routes.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION**5500 Service dentaire**

		Budget	Crédit suppl.
550.1462.4	Véhicules, machines, matériel	Fr. 45'000.–	Fr. 56'000.–

Installation (unit dentaire et fauteuil) du cabinet de Pierrefleur

L'installation Eurodent, Isodent B, du cabinet de Pierrefleur a été achetée d'occasion en 1995 et totalisait, à ce moment-là déjà, une dizaine d'années d'utilisation auprès d'un praticien privé. Cette installation montre de sérieux signes de vieillissement qui se traduisent par le non-fonctionnement du séparateur d'eau.

Les pièces de rechange n'existent plus. Le remplacement complet du moteur coûterait environ Fr. 5000.–. Les systèmes électronique et électrique pourraient également, dans un proche avenir, poser des problèmes et aucune possibilité de réparation ne peut être envisagée.

Ces désagréments interrompent la bonne marche du cabinet, ceci d'autant plus si ces pannes devaient persister, voire empirer.

Vu ce qui précède, il est demandé de remplacer l'unit du cabinet de Pierrefleur, opération qui pourrait avoir lieu durant les vacances scolaires de Pâques.

590 Service de la petite enfance

		Budget	Crédit suppl.
590.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. –.–	Fr. 17'000.–

Acheté d'occasion en 1999, le four – combi steamer – du Centre de vie enfantine de Valency donne d'inquiétants signes d'usure. Outil de travail très apprécié par le cuisiner, notamment parce qu'il permet également la préparation de mets à la vapeur, sa réparation, estimée à Fr. 7'400.–, équivaldrait à dépenser davantage que sa valeur actuelle.

Il est proposé de le remplacer par un appareil neuf d'une valeur de Fr. 17'000.–.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/35 de la Municipalité, du 26 mai 2005 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2005, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 342 du préavis)</i>	<u>8'307'500.-</u>	<u>296'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 362 du préavis)</i>	<u>941'700.-</u>	<u>15'400.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>0.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2005

Déficit prévu au budget de 2005		42'360'200.-
Nouveaux crédits votés		137'000.-
Nouveaux crédits demandés		837'800.-
Présent crédit	8'307'500.-	
Moins recettes	- <u>311'500.-</u>	<u>7'996'000.-</u>
Déficit total présumé		<u>51'331'000.-</u>

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Le président: – Monsieur Bonnard, veuillez nous lire votre rapport sur les crédits supplémentaires pour 2005.

M. Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur: – Durant les séances plénières du premier semestre de l'année, votre Commission a examiné 37 demandes de crédits supplémentaires portant sur un total de Fr. 9'249'200.–. Les demandes concernent une augmentation du budget de fonctionnement pour Fr. 8'307'500.– (compensée par Fr. 296'100.– de recettes) et des autorisations d'achats pour Fr. 941'700.– (compensées par Fr. 15'400.– de recettes). Le Conseil ayant délégué à la Municipalité la compétence d'engager, sans préavis de la Commission des finances, les dépenses de moins de Fr. 50'000.–, c'est finalement sur 15 demandes que la Commission s'est formellement prononcée, toujours positivement et le plus souvent à la quasi-unanimité.

Ce rapport fait donc état de quelques points ayant suscité plus de discussions au sein de la Commission des finances, qui a demandé parfois des explications complémentaires à celles figurant dans le préavis.

A. Budget de fonctionnement

Charges de personnel

Aux quelque Fr. 436'298'600.– du budget de 2005 se rajoutent Fr. 6'012'000.– correspondant à une indexation de 1,56% de la masse salariale, en conformité avec le Règlement du personnel.

1. Administration générale et Finances

160 Service juridique

1601 Commission de police
1601.301 et 303 Traitements: +Fr 9'500.–

La charge de la Commission de police s'est considérablement alourdie entre les amendes d'ordre qui sont en augmentation et une activité préalablement assurée par la Justice de paix. Il semblait impératif de faire face au retard qui menaçait de s'accumuler. Comme bien des cas ne sont pas réglés rapidement et continuent au contentieux, il est difficile de savoir à l'heure actuelle si cette nouvelle «source de revenu» sera très importante.

2. Sécurité publique

220 Service de la police du commerce

2201 Inhumations et incinérations
2201.314 Entretien des biens immobiliers: +Fr. 70'000.–

C'est avec une mauvaise humeur manifeste que la Commission a accepté cette demande. Non pas qu'il semble que les travaux soient superflus, mais bien plus en raison du procédé consistant à mener les travaux par des demandes de crédits supplémentaires répétées. Ce n'est hélas pas le récent préavis (2005/38) concernant Montoie qui répond à cette critique importante: le seul plafond auquel on touche est celui du compte d'attente, mais rien n'est encore prévu pour la toiture du bâtiment du centre funéraire de Montoie.

La Commission exige donc de la Municipalité un préavis concernant les travaux d'étanchéité à Montoie, et cela avant l'été!

3. Culture, Sports, Patrimoine

3600 Service de la culture

3600.365 Subventions à des institutions: +Fr. 15'000.–

La Moulinette reprenant une activité, il a semblé judicieux à la Municipalité d'aider cette troupe semi-professionnelle à rajouter une touche d'humour dans la vie lausannoise. On s'interroge en Commission sur le risque de voir cette subvention s'installer à long terme dans la liste des institutions subventionnées.

3700 Bibliothèque municipale

3700.319 Impôts, taxes et frais divers: +Fr. 5'000.–
3700.365 Subventions à des institutions: +Fr. 250'000.–

Ces deux montants correspondent à l'engagement pris par Lausanne dans l'organisation, avec d'autres partenaires, du premier BD-festival. Si la participation au capital de la «Fondation pour le rayonnement de la BD» à hauteur de Fr. 5000.– est unique, la subvention devra être renouvelée année après année. Il n'est pas possible d'estimer a priori le succès (et les recettes) de cette manifestation, et c'est la raison pour laquelle une importante garantie de déficit est demandée. La Municipalité est toutefois optimiste pour les années suivantes et espère que seule la subvention sera presque suffisante, établissant le coût annuel de cette manifestation pour la Commune aux alentours de Fr. 150'000.–. De toute façon, votre Commission a soutenu cette demande à l'unanimité.

6. Sécurité sociale et Environnement

630 Service social Lausanne

6301 Unités Support (.301–.304): +Fr. 264'700.–
6302 Unités prestations
(.301-.305, .311, .317): +Fr. 441'700.–

Il a fallu consolider dans l'urgence les deux unités du Service social afin de répondre à l'augmentation du nombre d'utilisateurs. Il n'a donc hélas pas été possible de présenter un préavis permettant au Conseil de discuter de cet objet qui conduit tout de même à une augmentation de 10 EPT (équivalent plein temps).

6600 Service des parcs et promenades

6600.314 Entretien des biens immobiliers: +Fr. 68'000.–

Ce crédit, que votre Commission a accepté par 8 oui, 1 non et 3 abstentions, représente le montant prévu par le Service des parcs et promenades pour l'aménagement de l'espace au sud de la Cathédrale, à l'est du mu.dac. Le projet retenu parmi plusieurs autres est intitulé «Vigne et gazon». Son coût semble raisonnable pour certains, et exagéré pour d'autres membres de la Commission. Outre les Fr. 68'000.– demandés, on relève une estimation de Fr. 13'000.– pour l'entretien annuel de cet espace, pourvu pourtant d'un dispositif d'arrosage intégré, alors que «l'aménagement» actuel coûte Fr. 3000.– par an.

B. Autorisations d'achats

Une fois n'est pas coutume! Les autorisations d'achats n'ont pas suscité de longues discussions ni de votes tendus, puisque toutes ont été acceptées à l'unanimité.

En conclusion

La Commission des finances vous invite à accepter les crédits supplémentaires 2005, 1^{re} série.

Le président: – Merci. Je vais prendre direction par direction, Budget de fonctionnement, Autorisations d'achats, puis Crédits d'investissements du patrimoine administratif. Si vous intervenez, veuillez toujours annoncer le numéro du service.

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT*Charges de personnel*

1. Administration générale et Finances
2. Sécurité publique
3. Culture, Sports, Patrimoine
4. Travaux
5. Enfance, Jeunesse et Education
6. Sécurité sociale et Environnement

M^{me} Evelyne Knecht. Vous avez la parole, Madame.

Discussion

M^{me} Evelyne Knecht (POP): – Mon intervention concerne le point 6600, Service des parcs et promenades, relatif au projet «Vigne et gazon». Je déclare mes intérêts: je suis coprésidente des Amis de la Cité et domiciliée à côté du petit parc. Je parle ici au nom d'un bon nombre d'habitants de la Cité.

Dans l'ensemble, les habitants du quartier centre ont répondu présents à toutes les soirées Quartiers 21. Ils sont heureux d'y avoir participé et attendent le fruit de leurs propositions. Au cours de ces rencontres, il a souvent été question d'espaces verts et de convivialité. Et même, plus précisément de ce petit parc jouxtant le mu.dac, où des

générations de gymnasiens ont pique-niqué et pique-niquent encore. La carte que vous avez reçue à l'entrée, un dessin d'une habitante, illustre l'envie d'un espace d'échange et de convivialité sur ce site. Il ne s'agit pas d'un projet, mais bel et bien d'un rêve, esquissé en réponse aux demandes et propositions formulées tout au long des soirées de consultation Quartiers 21.

Aujourd'hui, on apprend que le premier aménagement qui va se réaliser se décide ici, entre ces quatre murs, sans consultation des habitants ni des associations de quartier. Vous comprendrez que cela soit mal perçu par les résidents qui, je le rappelle, ont en grand nombre fait l'effort de participer à Quartiers 21.

De plus, on prévoit d'y planter de la vigne. La vigne est une plante fragile. Si l'on veut du raisin, il faut en interdire l'accès au public, donc dresser des barrières. Si on laisse entrer les gens, on néglige la vigne et l'on n'attend pas de raisin. Alors, pourquoi diable planter une vigne? Un aménagement plus convivial n'est pas forcément plus onéreux!

Voilà les raisons pour lesquelles je vous demande, au nom des habitants, mais aussi au nom d'une cohérence avec la démarche participative de Quartiers 21, de refuser ce crédit supplémentaire. Je dépose donc un amendement au point A de la conclusion.

*Amendement**A. Budget de fonctionnement*

6600.314: Suppression de Fr. 68'000.–.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Effectivement, le 10 juin dernier, j'ai reçu une lettre des Amis de la Cité, dont M^{me} Knecht reprend à peu près les propos, qui se plaignent amèrement de n'avoir pas été consultés pour l'aménagement de ce site. Je crois utile de rappeler qu'à deux reprises, je me suis opposée à des observations de la Commission de gestion, qui souhaitait l'aménager dans un style «en rapport avec le prestige des lieux». Personnellement, j'étais soucieuse que l'on ne fasse pas d'aménagement pour l'instant. Premièrement, parce que nous n'avions pas de projet rencontrant l'adhésion d'un certain nombre de personnes. Deuxièmement, concevoir et réaliser un projet «en rapport avec le prestige des lieux» supposait une dépense bien supérieure à Fr. 68'000.–.

Le Conseil ayant refusé la réponse de la Municipalité à l'observation de la Commission de gestion, nous nous sommes pliés à votre volonté et avons élaboré un projet qui nous paraissait finalement le moins dommageable. Il est vrai que nous n'attendions pas une récolte exceptionnelle de cette vigne. Il s'agissait simplement de créer un aménagement qui structure quelque peu les lieux, tout en permettant de poursuivre les pique-niques. Cet espace est très utilisé, en particulier à midi par les gymnasiens – et pas eux seulement d'ailleurs.

Je ne peux donc qu'adhérer à la lettre des Amis de la Cité. La Municipalité a toujours été soucieuse, depuis qu'elle a entamé la démarche Quartiers 21 – voire avant – de consulter les habitants. Le Service des parcs et promenades l'a toujours fait. Je n'ai pas d'injonction à adresser au Conseil communal, mais je pense qu'il est raisonnable de supprimer ce crédit, de nous laisser prendre contact avec les Amis de la Cité, de voir quel type d'aménagement ils souhaiteraient. Il est vrai que l'image que l'on a là (... *montre la carte...*) est certainement un aménagement plus coûteux. Je suis rassurée d'entendre que ce n'est qu'un rêve. Mais on pourrait très bien envisager un agencement avec quelques tables et bancs, prévoir un point d'eau peut-être. Là, il s'agit d'un bassin qui serait sans doute plus cher. Un point d'eau du genre de celui qui se trouve au haut de la rue de la Mercerie? Il faudrait chiffrer son coût. Une partie de l'aménagement, avec tables et bancs, pourrait être réalisée par nos propres moyens actuels. Quant au reste, s'il s'agit de planter un arbre ou deux, d'installer un point d'eau peut-être... Nous reviendrons avec une demande de crédit supplémentaire pour un aménagement correspondant aux vœux des habitants. J'espère que le Conseil communal est aussi soucieux que la Municipalité d'intégrer au projet la culture de consultation de Quartiers 21.

M^{me} Graziella Schaller (Lib.) : – A la Commission de gestion, je suis coresponsable des remarques concernant ce site et suis très satisfaite de constater qu'en définitive, on pourra quand même réaliser un aménagement peu coûteux, comme on l'a demandé à plusieurs reprises. Je vous invite donc aussi à refuser ce crédit, puisque l'on perçoit maintenant une volonté de faire quelque chose de simple et pas cher.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – D'abord, je précise que cela ne sera pas forcément quelque chose de pas cher. (*Rires.*) Je ne tiens pas à faire ici une telle promesse! Il est clair que tout dépendra de ce que les habitants demanderont. Ce qui ne sera pas cher sera de poser des tables et des bancs. Et cela pourrait être vite fait. Mais pour le reste, je ne prends aucun engagement quant au coût. Tout ce que je peux dire, c'est que l'aménagement ne sera pas «en rapport avec le prestige des lieux», mais conviendra à l'usage que les habitants en feront. Vous disposerez d'indications plus précises sur les coûts une fois le projet élaboré.

La deuxième chose que je voulais vous dire – le directeur des Travaux m'a soufflé ce scoop ce soir et vous l'apprenez en même temps que les membres du Conseil d'administration du métro –, c'est que des contraintes interviendront dans le cadre du chantier m2. Vous savez qu'il évolue au jour le jour. Il faudra probablement procéder à un certain nombre de réflexions sur ce site. Je crois donc sage de surseoir à son aménagement jusqu'à ce que tous ces problèmes soient résolus.

M. Marc-Olivier Buffat (Rad.) : – Curieux mariage de la carpe et du lapin, où l'on voit ceux qui voulaient faire quelque chose proposer finalement une solution qui ne

contente personne. Cela fait effectivement deux ans que la Commission de gestion propose que l'on réalise un aménagement intelligent et intéressant. Nous disions «en relation avec le prestige des lieux», mais il est normal d'imaginer que l'on aille dans le sens des vœux exprimés par les habitants de la Cité. Cela dit, il ne faudrait pas se méprendre. Ce n'est pas la Commission de gestion qui a décidé d'y planter de la vigne. Nous l'avons appris comme vous et ne pouvons qu'en prendre acte. De même pour la somme requise, il est clair que ce n'est pas non plus une enveloppe décidée par la Commission de gestion. On peut se demander pourquoi l'on propose aujourd'hui un crédit supplémentaire de Fr. 68'000.– et pourquoi l'urgence soudaine d'un projet, sans consultation des habitants de la Cité, alors que cette affaire traîne depuis deux ans et même plus, si ma mémoire est bonne.

Le président : – La discussion se poursuit sur cet amendement. La parole n'est plus demandée. Je vous fais voter sur l'amendement proposé par M^{me} Knecht, visant à retirer Fr. 68'000.– au point A de la conclusion. Je vous le fais voter maintenant pour que les choses soient claires.

Amendement

A. Budget de fonctionnement

6600.314: Suppression de Fr. 68'000.–.

Celles et ceux qui acceptent de retirer Fr. 68'000.– pour l'aménagement de la zone sud de la cathédrale le manifestent en levant la main. Avis contraires? Quelques avis contraires. Abstentions? Quelques abstentions. A une très large majorité, vous avez accepté cet amendement. Le crédit sera donc réduit de Fr. 68'000.–.

Je reprends l'énumération.

7. Services industriels

Je prends les autorisations d'achats.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. Sécurité publique

4. Travaux

5. Enfance, Jeunesse et Education

La parole n'étant pas demandée, je vous fais voter sur la conclusion de ce préavis, amendée comme suit: *d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2005, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:*

A. Budget de fonctionnement

Total des crédits supplémentaires: Fr. 8'239'500.–.

B. Autorisations d'achats: inchangé.

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif: inchangé.

Celles et ceux qui acceptent l'unique conclusion du préavis N° 2005/35, du 26 mai 2005, le manifestent en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec deux abstentions, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2005/35 de la Municipalité, du 26 mai 2005;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2005, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des crédits supplémentaires	8'239'500.–	296'100.–
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	941'700.–	15'400.–
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	0.–	0.–

Le président: – Je passe très rapidement aux initiatives, prise en considération de motions, uniquement afin de savoir à qui on les renvoie. Ensuite, je prendrai les deux interpellations urgentes.

Motion de M^{me} Andrea Egli:
«Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves»³

Développement polycopié

Lamone est une modeste commune de 1650 habitants qui a inauguré l'automne passé un réservoir d'eau flambant neuf. Rien de spécial si ce n'est que cette Commune a décidé de verser un centime par mètre cube d'eau potable consommé

dans la commune pour réaliser un projet de distribution d'eau en Afrique. Lamone a récolté depuis décembre dernier Fr. 2170.– qui vont partir au Sénégal pour la construction d'un puits.

D'autres Communes intéressées se sont mises en contact avec Lamone. Une autre minuscule Commune tessinoise, Breno, s'est aussi lancée le 10 mars: Fr. 120.– rassemblés en une semaine. Le Canton du Jura compte introduire l'initiative dans un projet de loi.

Si chaque Suisse donnait un centime par m³ d'eau pour les pays pauvres, ça ferait une coquette somme de Fr. 10 millions par année. L'idée a été lancée par Lavinia Sommaruga, responsable au Tessin de la Communauté de travail (regroupement d'ONG suisses). «C'est un petit geste concret de solidarité envers des populations qui ont dramatiquement besoin d'eau. Certaines régions en Italie et en France pratiquent déjà le centime par m³.»

L'eau doit constituer un droit de la personne où qu'elle habite. Nous avons la chance de pouvoir ouvrir un robinet, en boire tant que nous voulons, en utiliser tant que nous voulons. Nous devons plutôt essayer de faire comprendre que ce n'est pas un bien inépuisable, qu'il faut l'économiser.

Mais d'autres n'ont pas d'eau potable à disposition. Et d'autres encore rêveraient de la privatiser. Or, nous devons nous battre pour éviter qu'elle soit privatisée. Nous avons déjà vu ce qui s'est passé lorsque la distribution de l'eau a été privatisée en Argentine, en France, en Bolivie, en Uruguay, en Equateur... Les prix ont augmenté, les investissements promis dans les infrastructures n'ont pas été faits...

Par voie de motion, le groupe POP et Gauche en mouvement demande que Lausanne contribue à des projets dans différents pays du Sud selon le principe de la solidarité volontaire du centime par m³ d'eau consommée.

Le président: – Tout le monde a reçu le texte de la motion de M^{me} Egli. Madame, que voulez-vous que l'on fasse de votre motion?

M^{me} Andrea Egli (POP): – Je souhaite qu'elle soit renvoyée directement à la Municipalité.

Le président: – Avis contraires? M. Marc-Olivier Buffat.

M. Marc-Olivier Buffat (Rad.): – Au nom du groupe radical, je demande que cette motion soit renvoyée à une commission du Conseil communal.

Le président: – Cinq personnes appuient-elles cette demande? C'est le cas. Il sera fait ainsi. Madame la Motionnaire, vous ferez partie de droit de cette commission.

³BCC 2005-2006, T. I (N° 1), p. 10.

Motion de M^{me} Graziella Schaller:
«Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous!»⁴

Développement polycopié

Comme parent, puis comme membre de la Commission scolaire, j'ai eu l'occasion de participer de loin, puis de près, à la Fête du Bois des écoles lausannoises, cette journée tant attendue par les enfants.

Durant la période réservée exclusivement aux enfants des écoles lausannoises, donc jusqu'à 16 h 00, j'ai constaté que les enfants attendent longtemps – voire très longtemps – aux carrousels, surtout les enfants qui défilent en milieu ou en fin de cortège. Certains n'accèdent même pas aux manèges! Malgré l'utilisation de la partie supérieure de la cour de l'école de Montriond, il est évident qu'il n'y a pas assez de carrousels et d'animations.

Par cette motion, je demande à la Municipalité d'étudier diverses possibilités pour augmenter les animations proposées aux enfants ce jour-là.

Il serait intéressant de connaître en même temps l'évolution de cette manifestation, à savoir:

Combien d'enfants de classes enfantines et primaires participent à cette fête?

Quelle a été l'évolution de la manifestation depuis qu'elle a quitté Sauvabelin?

Combien coûte l'organisation?

Comment est adapté le nombre d'animations par rapport au nombre d'enfants qui y participent?

Je vous propose quelques pistes:

1. Regrouper l'organisation des deux Fêtes du Bois la même semaine, par exemple le mardi et le jeudi. La plupart des forains n'auraient à s'installer qu'une fois, ce qui permettrait certainement une économie dans la mise en place.
2. Proposer l'infrastructure en «sous-location» une partie du mercredi, par exemple le matin, aux classes des écoles privées, et ouvrir le reste de la journée à tous les enfants, Lausannois ou non, pour un Luna Park d'un jour, avec enfin des carrousels pour les jeunes enfants.
3. Etudier la possibilité d'aménager des amenées électriques ou d'eau fixes, plutôt que de creuser et sillonner le parc à chaque fois, sans modifier la nature de la place de Milan. Ceci permettrait aussi de rendre la place plus facilement utilisable pour d'autres occasions, sans grands travaux.

⁴BCC 2005-2006, T. I (N° 1), p. 10.

4. Les entrées sur les trottoirs sont nivelées pour permettre l'accès des forains: y aurait-il lieu de rendre ces modifications permanentes pour d'autres manifestations?

Cette liste de propositions n'est pas exhaustive.

Je demande le renvoi de ma motion directement à la Municipalité.

Le président: – Vous demandez que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité?

M^{me} Graziella Schaller (Lib.): – En fin de compte, j'aimerais que cette motion soit renvoyée à une commission. Après l'avoir déposée, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec diverses personnes qui trouvaient bonne l'idée de se pencher sur ce problème. Elles m'ont même informée qu'un groupe de travail y avait déjà longuement réfléchi et que certains éléments pourraient encore être pris en considération. Personnellement, j'ai uniquement suggéré quelques pistes.

J'aurais aussi voulu que l'on envisage des possibilités de faire des économies, car je souhaiterais que l'on installe davantage de carrousels pour les enfants sans que cela coûte beaucoup plus cher. Il serait miraculeux que dans les mêmes proportions, on puisse rationaliser en s'organisant un peu mieux. Mon vœu serait que l'on renvoie plutôt cette motion à une commission.

Le président: – Cinq personnes appuient-elles cette demande? C'est le cas. Il en sera fait ainsi, Madame. Vous serez membre de droit de la commission.

Motion de M. Fabrice Ghelfi: «Pour un plan lumière en ville de Lausanne: et si la cathédrale était éclairée à l'énergie solaire?»⁵

Développement polycopié

La ville de Lausanne jouit d'une réputation internationale enviée.

Notamment, c'est une cité d'importance du point de vue touristique. Elle est capitale olympique. Sa politique culturelle est connue loin à la ronde. Son patrimoine bâti et ses espaces publics sont de valeur.

Par ailleurs, elle est réputée loin à la ronde pour sa politique énergétique.

Le groupe socialiste est d'avis que ces deux points pourraient être associés pour améliorer encore la réputation de notre ville tout en préservant notre environnement.

⁵BCC 2005-2006, T. I (N° 2), p. 121.

Concrètement, le patrimoine d'une cité est aussi valorisé par l'éclairage urbain et cet aspect peut représenter un atout. Lausanne pourrait être citée comme la ville qui s'est dotée d'un «plan lumière» basé sur les énergies renouvelables. La seule ville qui éclaire sa cathédrale avec de l'énergie solaire.

Certaines grandes Villes proches, comme Lyon ou Zurich, ont compris l'importance d'un tel plan pour leur image et ont aussi élaboré des concepts d'éclairage urbain.

Cela dit, n'importe quel concept d'éclairage urbain ne saurait se développer sans tenir compte des progrès en matière d'économie d'énergie dans les différents systèmes possibles.

Dans ce contexte, le groupe socialiste demande que la Municipalité présente un «plan lumière», qui devra à la fois mieux mettre en valeur les richesses architecturales de Lausanne durant la nuit tout en utilisant des systèmes d'éclairage économiques et écologiques.

Ce «plan lumière» pourra aussi améliorer la sécurité et le confort de toutes et de tous en étant élaboré dans la concertation. Un partenariat avec le secteur privé, à l'instar de ce qui existe pour la période de Noël, pourrait d'ailleurs s'instaurer.

Je demande que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité.

Le président : – Monsieur Ghelfi, vous demandez que cette motion soit renvoyée directement à la Municipalité?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Oui, Monsieur le Président.

Le président : – Des personnes s'opposent-elles à cette manière de faire? M^{me} Nicole Grin. Vous avez la parole, Madame.

M^{me} Nicole Grin (Lib.) : – Je souhaiterais que cette motion soit renvoyée à une commission.

Le président : – Cinq personnes soutiennent-elles cette demande? C'est manifestement le cas. En commission!

Motion de M. Alain Bron : «Une charte lausannoise pour des sacs sacrément durables»⁶

Développement polycopié

Lors de nos achats, le passage par la caisse du magasin implique généralement de se voir remettre sa marchandise dans un ou plusieurs sacs, que nous jetons probablement par la suite, faute de pouvoir tous les stocker et les réutiliser.

A l'exemple du Conseil général de la Savoie, en France, le Parti socialiste lausannois demande par la présente motion que la Ville lance une campagne de sensibilisation sur l'utilisation de sacs durables au lieu de sacs jetables, en mettant sur pied une charte qui engage acteurs économiques et pouvoirs publics.

L'objectif de diminution de la masse de sacs de différents matériaux terminant leur courte vie dans nos poubelles, au mépris de toute logique écologique, semble atteignable si un consensus autour de l'utilisation de sacs durables (consignés ou réutilisables) peut être établi entre consommateurs et commerçants.

La Municipalité peut influencer sur cette dynamique, d'une part en sensibilisant la population à cette problématique, par exemple par le biais du Service d'assainissement ou de l'Office de l'environnement, et d'autre part en sollicitant les commerçants d'adhérer au principe d'une charte qui viserait à supprimer les sacs jetables des commerces lausannois.

Même si une telle action mériterait certainement un périmètre allant au-delà de notre commune, sa mise sur pied locale, en conformité avec les principes de développement durables d'Agenda 21, semble pertinente, quitte à l'élargir ensuite à d'autres communes ou au canton.

Le président : – Monsieur Bron, que désirez-vous que l'on fasse de votre motion?

M. Alain Bron (Soc.) : – L'option par défaut, Monsieur le Président, la Municipalité.

Le président : – Le renvoi à la Municipalité. M. Marc-Olivier Buffat.

M. Marc-Olivier Buffat (Rad.) : – Au nom du groupe radical, je demande que cette motion soit renvoyée à une commission du Conseil.

Le président : – Cinq personnes soutiennent-elles ce renvoi? C'est le cas. Il sera fait ainsi. Monsieur Bron, vous serez membre de cette commission.

Le président : – Nous allons prendre les interpellations urgentes. D'abord celle de M. Fabrice Ghelfi et consorts: «Quels seront les effets collatéraux pour Lausanne de la révision de la Loi sur l'asile?» J'appelle à la tribune M. Fabrice Ghelfi. Veuillez nous lire le texte de votre interpellation, que le Conseil n'a pas reçu.

⁶BCC 2005-2006, T. I (N° 2), p. 120.

Interpellation urgente de M. Fabrice Ghelfi et consorts: «Quels seront les effets collatéraux pour Lausanne de la révision de la Loi sur l'asile?»⁷

Développement

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Durant la session de printemps 2005, le Conseil des Etats a révisé la Loi sur l'asile (LAsi) dans le sens d'un durcissement très notable de la loi, notamment sous l'angle de l'exclusion de l'aide sociale de l'ensemble des requérants déboutés et de la possibilité de supprimer l'aide d'urgence à l'égard de requérants qui refusent de partir de Suisse.

Normalement, la LAsi devrait viser à garantir une protection aux personnes persécutées pour leur permettre de vivre dignement en Suisse, aussi longtemps qu'elles sont menacées dans leur pays. Pour les personnes qui ne peuvent pas être recueillies, la LAsi devrait permettre un retour dans leur pays d'origine dans le respect de leurs droits. La teneur actuelle de la révision de la LAsi foule du pied des principes fondamentaux que la Suisse a inscrits dans sa Constitution ou reconnus en signant des conventions internationales.

Introduite en 2004, la suppression de l'aide sociale concerne les requérants déboutés faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière (Nem). Le suivi de ses effets (monitoring) est actuellement en cours; il ne sera clos qu'à l'issue d'une période suffisamment longue en vue de l'analyse des données (3 ans). Les premiers constats montrent toutefois que l'exclusion de l'aide sociale n'incite guère les intéressés à quitter la Suisse dans les 3 mois suivant l'entrée en force d'une décision de Nem et que les Cantons sont appelés à aménager des structures d'aide d'urgence dont les coûts d'exploitation ne sont pas pris en charge par la Confédération (Office des migrations, 2^e rapport de monitoring Nem, 3^e trimestre 2004, pp. III et 9). Il est aussi constaté un nombre particulièrement important d'interpellations pour actes de petite délinquance pratiqués par certaines des personnes concernées par une Nem (ad. ment., p. 11).

La Loi sur l'asile, dans la version révisée par le Conseil des Etats, propose d'étendre cette exclusion de l'aide fédérale à l'ensemble des requérants d'asile déboutés, poussant ainsi dans l'illégalité, la clandestinité et la misère des milliers de personnes. Le forfait de compensation de la Confédération a été lui aussi amoindri par la Chambre haute (Fr. 5000.–) et ne couvrirait en tout état de cause jamais les coûts sociaux indirects que cette mesure engendre.

En l'état, il est aussi prévu de limiter voire de refuser l'aide d'urgence aux requérants déboutés qui refusent de quitter la Suisse. Cette mesure appelle de nombreux commentaires quant au respect de notre Constitution (violation de son article 12), de la jurisprudence du Tribunal fédéral et de

notre Tribunal administratif ainsi que sous l'angle de la conformité avec des Conventions internationales ratifiées par la Suisse. Se pose aussi la question de savoir ce qu'il advient de ces personnes et comment elles risquent de se comporter au sein de nos agglomérations alors que toute aide de première nécessité leur sera refusée. Cette mesure constitue non seulement une faute juridique, mais aussi une erreur économique.

Au niveau vaudois, sans revenir sur les conclusions d'un débat qui a déjà été mené au sein du Conseil communal (en août 2004), il convient de relever que le conseiller d'Etat en charge du dossier a décidé d'interdire tout octroi d'autorisation de travail pour les requérants d'asile déboutés y compris pour ceux dont le retour est reconnu comme impossible (notamment les Erythréens ou les Ethiopiens). Le DIRE estime le nombre de requérants d'asile déboutés qui travaillent à 428 personnes mais d'autres estimations évaluent en réalité ce nombre à un millier de personnes. Ainsi, ces personnes n'auront pas d'autres choix que de solliciter une aide d'urgence. Gérée par la Confédération, l'aide sociale Fareas est si minime (Fr. 369.– à Fr. 474.– pour une personne seule selon qu'elle habite dans un centre Fareas ou un appartement) en comparaison de l'aide sociale vaudoise (Fr. 1010.–) que cette décision provoquera inévitablement des coûts sociaux directs pour la Commune.

En conclusion, nous posons les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité peut-elle réaffirmer sa position fondamentale quant aux effets de la révision en cours de législation sur l'asile? Peut-elle aussi réaffirmer sa position face aux «requérants déboutés» notamment quant à l'application des mesures de contrainte (y compris dans des lieux de culte propriété de la Commune) et l'intervention éventuelle de la Police municipale?
2. La Municipalité peut-elle nous indiquer quelles seraient, de son point de vue, les répercussions (humaines, financières ou en termes d'infrastructures à mettre à disposition) des mesures prévues dans la révision de la Loi sur l'asile?
3. Particulièrement, la Municipalité peut-elle estimer les coûts sociaux induits directement ou indirectement par les mesures adoptées par le Conseil des Etats et que notre collectivité communale pourrait devoir assumer?
4. Comment la Municipalité compte-t-elle agir pour faire valoir son point de vue? Notamment, pense-t-elle agir avec les autres grandes Villes suisses?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Le président: – Merci, Monsieur Ghelfi. M. Marc-Olivier Buffat. Vous avez la parole, Monsieur.

⁷BCC 2005-2006, T. I (N° 3/I), p. 206.

M. Marc-Olivier Buffat (Rad.): – Nous avons tenu une séance marathon. Nous avons traité beaucoup d'objets, examiné les comptes. Il est 22 h 15. Nous avons démarré à 18 h. Je dépose dès lors une motion d'ordre, fondée sur l'article 75, demandant de reporter cette discussion au mois de septembre. Personnellement, je conteste tout degré d'urgence à l'interpellation qui vient de nous être présentée. Sans dénier le moins du monde, que les choses soient claires, l'importance de la situation. Pour autant que j'en sois informé, le débat aux Chambres fédérales est en cours. Et contrairement à ce qui vient de nous être dit – Jean-Pascal Delamuraz disait: «Le Suisse se lève tôt, mais se réveille tard!» et il se trouve que ce matin je me suis levé tôt et réveillé tôt également –, j'ai cru comprendre que cette question avait été réglée par le Conseil national, en ce sens qu'il avait admis de prendre acte de la jurisprudence du Tribunal fédéral et du Tribunal administratif, d'accorder à ces personnes l'aide minimale nécessaire. Mais enfin, on peut encore en discuter longtemps – cependant peut-être pas ce soir, à 22 h 15. Raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir soutenir cette motion d'ordre et reprendre ce débat quand nous en saurons un peu plus sur ce qui se passe aux Chambres fédérales.

Le président: – Cinq personnes appuient-elles cette motion d'ordre? C'est le cas. J'ouvre la discussion sur la motion d'ordre, c'est-à-dire sur l'opportunité de renvoyer cette discussion à la rentrée, soit lors de notre séance du 30 août.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Pour éviter peut-être une discussion qui n'a pas lieu d'être, j'informe le Conseil que la Municipalité n'a pas l'intention de répondre ce soir. (*Rires.*)

Le président: – Merci de cette information! Cette question était sur les lèvres du président, mais le débat étant ce qu'il est... Vous êtes donc informés que la Municipalité ne va pas répondre ce soir. Maintenez-vous votre motion d'ordre, Monsieur Buffat? Elle n'a plus lieu d'être, vous la retirez donc. Je ne vais pas ouvrir la discussion maintenant, en l'absence de la réponse municipale. On en restera là et nous en reparlerons au mois d'août.

Le président: – Nouvelle interpellation urgente, émanant de l'autre côté de l'hémicycle, de M. Yves-André Cavin et consorts: «Trolleybus bimodes ou l'histoire d'un ratage». J'appelle à la tribune M. Yves-André Cavin. Veuillez nous lire votre interpellation.

Interpellation urgente de M. Yves-André Cavin et consorts: «Trolleybus bimodes ou l'histoire d'un ratage»⁸

Développement

M. Yves-André Cavin (Rad.): – C'est conscient que les Transports publics de l'agglomération lausannoise (tl) sont une société privée, dirigée par un conseil d'administration, mais néanmoins largement soutenue financièrement par les pouvoirs publics, dont la Ville de Lausanne qui participe pour une part prépondérante, au niveau des investissements comme au niveau du contrat de prestations destiné à la couverture de l'excédent de charges, que je dépose la présente interpellation.

Pourquoi ce souci? Parce que face aux événements récents liés à l'exploitation de trolleybus bimodes, il me semble que les collectivités publiques, et la Ville de Lausanne en particulier, se sont souvent engagées financièrement et aussi comme partenaire dans des projets de développement. Est-ce le rôle de collectivités publiques de jouer les cobayes, parfois dans des proportions majoritaires, dans le cadre d'une mise au point de prototypes qui ont souvent débouché sur des «couacs», pour ne pas dire des ratages, engendrant des coûts importants pour le citoyen contribuable? Sans revenir sur tous les projets qui ont connu une telle mésaventure, il faut parfois se remémorer les plus significatifs. Pour ceux qui ont la mémoire courte ou qui n'étaient pas encore dans les rangs de ce Conseil, je ne peux m'empêcher de revenir sur les déboires de la turbine à gaz, installée à l'usine de Pierre-de-Plan, et son incident, fort heureusement aux conséquences limitées grâce à la présence d'esprit d'un surveillant, évitant ainsi le pire, à savoir une explosion. Il s'agissait tout de même pour la Ville d'un investissement global de Fr. 60 millions. Je ne veux pas revenir ici sur l'interpellation faite en son temps, mais sur une problématique qui présente une réelle similitude avec celle qui nous concerne aujourd'hui, à savoir que les tl ont peut-être un peu joué les cobayes ou les apprentis sorciers, en regard de la mise en service d'un nouveau type de trolleybus, unique au monde si l'on en croit les dires. Il me semble aujourd'hui que nous devons tout mettre en œuvre pour obtenir des explications, qui permettront ensuite d'apporter aux tl tout le soutien qu'ils méritent de la part de collectivités publiques, notamment dans ce qu'il convient d'appeler maintenant «l'affaire» des bus bimodes. En effet, le dernier jouet high-tech en date présente ou a présenté un tel afflux de dysfonctionnements qu'il serait malvenu de la part de mandataires responsables de laisser ces événements faire la une de la presse sans réagir avec fermeté, le coût se montant tout de même à Fr. 40 millions! Je ne m'arrêterai pas particulièrement sur les derniers événements «fumeux», mais évoquerai l'impression ressentie à la suite du test d'un véhicule qui n'a jamais donné pleine et entière satisfaction depuis le début. Sans nul doute, les incendies occasionnés ne représentent que la partie visible

⁸BCC 2005-2006, T. I (N° 3/I), p. 206.

de l'iceberg. Sans résultat de l'enquête approfondie et de l'expertise neutre toujours en cours, il me semble pour le moins que la Municipalité, dont, rappelons-le, la totalité des membres qui la composent siègent au sein du Conseil d'administration des tl, aurait dû être régulièrement informée et de ce fait, apporter un certain nombre d'informations à notre Conseil par le canal d'une simple note.

Ainsi, et pour la petite histoire, il faut tout de même se rappeler que la ville de Lausanne est caractérisée par quelques particularités géographiques et des déclivités hors normes qu'aucune autre ville exploitant un réseau majoritairement équipé de trolleybus ne connaît. Ce faisant, rappelons quelques faits d'une histoire récente. De par sa configuration, notre ville exige une performance importante d'un véhicule de transport public routier si l'on veut pratiquer une vitesse commerciale compétitive, cela en toute saison et dans n'importe quelles conditions atmosphériques. Le véhicule articulé présentant un net avantage par rapport à une composition avec remorque, il a été jugé utile de développer un concept particulier, propre à la topographie de la ville de Lausanne. Ainsi, au regard du développement de nouveaux véhicules de transports publics sous les variantes de l'appellation «Swisstrolley II» et «Swisstrolley III», qui ne paraissaient pas convenir aux importantes dénivellations de notre ville, il a été développé un modèle unique pour Lausanne. Le résultat de ces réflexions et recherches s'est soldé par la construction d'un prototype, qui a roulé durant plus d'une année à Lausanne et en Suisse. Sur la base des expériences réalisées avec ce véhicule expérimental, il a été construit un véhicule de présérie, destiné à affiner le modèle avant la réalisation de la série complète. De cette série, un premier véhicule a connu un incendie en toiture, il y a quelque temps déjà, heureusement vite maîtrisé et avec des dégâts limités. Puis, il y a maintenant les deux cas récents où les véhicules peuvent être considérés comme complètement détruits. Face à cette situation d'impasse et dont le dénouement probable s'achèvera certainement en longue procédure judiciaire, il apparaît comme nécessaire de se dégager de toute responsabilité surtout lorsque l'on a invoqué, après l'incendie de Lutry, que le fonctionnement de ces véhicules n'était pas remis en cause!

Cet important développement m'amène à poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. Etait-il nécessaire de développer un véhicule bimode unique, propre à la ville de Lausanne, sans pouvoir s'appuyer sur des techniques existantes demandant à être améliorées ou rendues plus performantes?
2. Un véhicule bimode du type développé correspond-il à un réel besoin pour le réseau actuel et futur (réorganisation liée au m2), sachant qu'aucune ligne n'est soumise à une exploitation régulière double – électricité et moteur diesel – à l'instar de la ville de Fribourg, par exemple?
3. Pourquoi les technologies développées par le concept Swisstrolley II et III, ou par un autre concept, n'ont pas

été agréées par les Transports publics de la région lausannoise, alors que l'industrie suisse spécialisée avait déjà fait ses preuves dans la réalisation de nombreux véhicules du type trolleybus et depuis de nombreuses décennies? Selon quelles références antérieures le développement par le fournisseur NEOPLAN a-t-il été choisi, sachant que ce constructeur participait à la réalisation d'un trolleybus pour la première fois?

4. Les organes dirigeants des Transports publics de la région lausannoise, par l'intermédiaire de leur porte-parole, ne se sont-ils pas trop avancés lorsque, après le premier incendie (Lutry), ils ont déclaré que ce sinistre ne remettait pas en cause les trolleybus bimodes?
5. Le développement d'un prototype, puis celui d'un véhicule de présérie n'ont-ils pas permis de vérifier les exigences du cahier des charges ainsi qu'une partie des nombreux paramètres qui aujourd'hui sont reprochés au constructeur?
6. Avons-nous maintenant la certitude que la responsabilité des techniciens chargés du développement de ce type de véhicule auprès des tl est dégagée?
7. La presse s'étant fait l'écho d'un gaspillage d'un coût avoisinant Fr. 40 millions, peut-on envisager que ces véhicules ne rouleront sans doute plus jamais? Quelle solution sera mise en place si la réponse est affirmative?
8. Sachant que la journée d'immobilisation de ces 28 (26) véhicules est onéreuse et qu'il faudra honorer les coûts des véhicules fournis en hâte par d'autres Villes partenaires, quelles sont, en l'état, les conséquences financières qui ne manqueront pas de grever les coûts induits pour les tl et par là même la participation des collectivités publiques?

En outre, on pourrait se permettre une question d'un autre genre qui viendrait ajouter à la problématique des trolleybus bimodes, dont la teneur serait la suivante:

9. Sachant que le trolleybus bimode lausannois a une conception de construction particulière et qu'il représente le véhicule routier parmi les plus lourds existant à ce jour, peut-on nous confirmer, en regard des itinéraires où il circulait de façon régulière avant son retrait, qu'il est un véhicule participant anormalement à l'usure des chaussées?

Je vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa prochaine réponse.

Le président: – Merci, Monsieur Cavin. M. Pierre Santschi. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – J'ai écouté avec intérêt ce développement, qui comporte un certain nombre d'éléments techniques justifiant des développements extrêmement

longs. Je constate qu'il est maintenant 22 h 30, que nous sommes fatigués, que nous avons commencé vers 18 h et, fondamentalement, j'ai aussi beaucoup de peine à concevoir l'urgence que le Conseil communal aurait à obtenir ce soir une réponse sur ce problème. Je dépose donc, selon l'article 75, une motion d'ordre demandant que l'on renvoie la réponse à plus tard, si possible.

Le président: – Avant de proposer cette motion d'ordre au Conseil communal, je vais demander si la Municipalité a l'intention de répondre ce soir.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Vu le nombre de problèmes juridiques soulevés par l'interpellateur, certainement pas! Juste une mise au point de 30 secondes, pour vous préciser que Fr. 13 millions sur les 40 dus sont encore en main des tl, car ils n'ont pas été versés. Et que tous les frais de remplacement durant une panne de ce type sont entièrement à la charge du fournisseur. De plus, c'est l'OFT qui décidera de notre sort, en fixant les mesures à prendre pour permettre ou non la remise en service de tels véhicules.

Le président: – Merci. Donc, pas de réponse ce soir. Je crois que nous avons assez travaillé. Je lève la séance. Bon été à tout le monde – et revenez bronzés!...

La séance est levée à 22 h 30.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

